L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII;

TERMINÉE

PAR LA FRONDE.

TOME TROISIEME.

L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII;

TERMINÉE PAR LA FRONDE.

Par M. ANQUETIL, *Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Prieur de Château-Renard, & Auteur de l'Esprit de la Ligue.*

TOME TROISIEME.

A PARIS,

De l'Imprimerie de MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXX.

BIBLIOTHECA REGIA TORONTO

SOMMAIRES
DU TOME TROISIEME.

LIVRE SIXIEME.

Richelieu réduit Gaſton. = *Soiſſons ne plie pas.* = *Favoris & Maîtreſſes de Louis XIII.* = *Mortification qu'eſſuie la Reine régnante.* = *La Fayette.* = *Affaires de Savoie.* = *Le P. Monod & le P. Cauſſin.* = *Le P. Joſeph.* = *Son caractere.* = *Procès de La Valette.* = *Dernieres tentatives de la Reine-Mere.* = *Procès du Duc de Vendôme.* = *Mazarin.* = *Affaire du Comte de Soiſſons.* = *Opérations politiques de Richelieu.* = *Soiſſons forcé à la guerre.* = *Livre bataille, & la gagne.* = *Eſt tué.* = *La guerre finit.* = *Procès de Saint-Preuil.* = *De Thou.* = *Cinq Mars.* = *Ses prétentions.* = *Le* 1637. 1638. 1639. 1640. 1641. 1642.

Cardinal le traverſe. = *Vues du Miniſtre.* = *Conſpiration de Cinq-Mars.* = *Il gagne le Roi.* = *Richelieu en diſgrace.* = *Traité de Cinq-Mars avec l'Eſpagne.* = *Il eſt arrêté.* = *Procès de Cinq-Mars & de Thou.* = *Ils ſont condamnés.* = *Exécutés.* = *Retour triomphant du Cardinal.* = *Mort de la Reine-Mere.* = *Mort du Cardinal.*
1643. = *Son éloge.* = *Déclaration contre Gaſton.* = *Révoquée, & rappel des diſgraciés.* = *Mort de Louis XIII.* = *Oppoſitions de vues entre les Courtiſans.* = *Cabale des Importans.* = *Les diſpoſitions de Louis XIII changées.* = *Faveur de Mazarin.* = *Ses qualités.* = *Retour de Madame de Chevreuſe & de Châteauneuf. Leurs prétentions.* = *Divers intérêts de la Maiſon de Condé.* = *Les Importans gagnent le Duc d'Anguien.* = *Il les quitte.* = *Affaire des lettres.* = *La Régente fatiguée des Importans.* = *S'en débarraſſe.* = *Fait arrêter le Duc de Beaufort.*

LIVRE SEPTIEME.

Beaux jours de la Régence.=Idee de la Fronde.=Caractere de Mazarin.=Murmures contre lui.=Contre la Régence.=Disgrace de Chavigni.=Affaire des Capitaines des Gardes.=Le Toisé.=Le Tarif.=La Paulette.=Arrêt d'union.=Assemblée de la Chambre de Saint-Louis.=Ce qu'on y traite.=Motifs des Frondeurs.=Caractere du Premier-Président Molé.=Demandes du Parlement.=On les élude.=Lit de Justice.=Les assemblées recommencent.=Intrigues & caractere du Coadjuteur.=Broussel & autres arrêtés.=Tumulte dans la Ville.=Incertitude de la Cour.=Violences du peuple.=Le Coadjuteur l'appaise.=En est mal récompensé.=Barricades.=Députation du Parlement.=Suite des barricades. 1644, 1645, 1645, 1648. 1648.

1649. *=Embarras du Coadjuteur.=Mesures qu'il prend.=Le Roi quitte Paris. =Chavigni & autres arrêtés. =Convocation des Pairs. =Rumeur dans Paris. = Bonne conduite du Prince de Condé. = Conférence de Saint-Germain. = Article de la sûreté. =Déclaration du 24 Octobre.=Nouveaux débats à la rentrée du Parlement. = Brouilleries de Cour. =La Riviere.=Condé se détermine pour la Cour. = Le Coadjuteur lui oppose sa famille.=Le Roi quitte Paris.=Embarras du Parlement. =Arrêt contre le Cardinal Mazarin.=Haîne contre lui. = Inquiétudes du Coadjuteur. =Arrivée du Prince de Conti à Paris. = Etat de Paris. = Etat de la Cour. = Prise de la Bastille. = Exploits des Parisiens. = Leurs forces. =Leurs motifs.=Activité de Condé. =Prise de Charenton.=Mouvement dans les Provinces.=Disposition à la paix.=Héraut de la Cour renvoyé.*

=*Envoyé de l'Archiduc admis au Parlement.* = *Conférences de Ruel.* =*Accommodement de Ruel.* =*Accommodement de Saint-Germain.* =*Réconciliation.*=*Mécontentement de Condé.*=*Il se fait beaucoup d'ennemis.*=*Les Frondeurs le recherchent inutilement.* = *Affaire des Rentiers.* =*Feint assassinat de Joly.* = *Piege tendu à Condé.* = *Procès criminel intenté au Coadjuteur.* = *Fautes de Condé.*=*Aventures de Jarsay.*=*Réconciliation du Coadjuteur avec la Cour.* =*Les Princes de Condé, de Conti & le Duc de Longueville arrêtés.*=*Consternation de leurs Partisans.*=*Ils reprennent courage.*=*Conduite de la jeune Princesse de Condé.* =*Elle se rend à Bordeaux.* = *Violences qui s'y commettent.* 1650.

L'INTRIGUE.

L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII, *TERMINÉE* PAR LA FRONDE.

LIVRE SIXIEME.

Louis XIII. 1637.

RICHELIEU auroit pu laisser le Duc d'Orléans ronger son frein dans son exil honorable, si le Roi, fatigué de ces tracasseries, n'eût déclaré nettement qu'il vouloit qu'elles finissent : il fallut donc songer à traiter. Dès la premiere conversation, les Envoyés du Ministre s'apperçurent qu'en faisant la condition de Mon-

Richelieu réduit Gaston. *Mém. Réc. t. 8, p. 471. Lettre de Rich. p. 89. Aubery, Hist. p. 300. Montresor, 1er vol. p. 77. Auber. Mem. t. 2, p. 12.*

Louis XIII. 1637.

l'un & à l'autre la verge, pour les rendre plus souples à ses volontés, & il ne les souffrit auprès du Prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposeroit à ne rien faire ni conseiller, qui pût les exposer de nouveau à y être renfermés.

Soissons ne plie pas. *Montresor, t. 2, p. 186. Lettre de Rich. p 169. Journal de Richelieu, p. 169.*

Quant au Comte de Soissons, voyant que Monsieur s'étoit accommodé, il écrivit au Roi une apologie de sa conduite, fondée sur les vexations sourdes du Cardinal, qui l'avoit forcé de s'éloigner; il se borna à demander qu'il lui fût permis de demeurer à Sedan, sans pouvoir être forcé de revenir à la Cour, ni en tout autre endroit où le Ministre auroit autorité. En vain Richelieu lui fit des promesses & des protestations qui équivaloient à des excuses; le Comte resta inébranlable dans sa résolution de ne jamais se fier à lui; & quand il s'ap-

perçut qu'on traînoit la négociation, & qu'on prenoit des mesures pour le tirer de son asyle, déjà indigné de quelques mauvais traitemens faits à sa mere & à plusieurs de ses amis, le Prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la Reine-Mere & les Espagnols, un traité que la foiblesse de Gaston avoit interrompu. Alors le Cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il étoit embarrassé d'une guerre étrangere, il s'attiroit encore sur les bras un ennemi très-estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions, que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder au Comte ce qu'il demandoit; & on vit un Prince-du-Sang, réfugié dans une forteresse appartenante à un Prince étranger, avec une garnison payée par la France, aux ordres & pour la sûreté de cet Exilé volontaire. Ainsi Soissons, placé sur la frontiere du Royaume, l'ami, l'appui,

Louis XIII. 1637.

Louis XIII. 1637.

la ressource de tous ceux que les orages de la Cour en éloignoient, ressembloit à une de ces nuées noires & épaisses, qu'on voit s'élever sur les bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les petits nuages, qui la grossissent & reviennent avec elle plus formidables, par la foudre dont ils ont porté les matieres qui s'allument dans son sein. Mais avant que ces tempêtes éclatassent, il se passa à la Cour des scènes qui méritent d'être retracées aux Lecteurs. Quoiqu'elles soient minutieuses en apparence, les mœurs privées des Rois & des Princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les Grands apprennent par l'Histoire, que rien de ce qui les concerne n'est indifférent.

Favoris & Maîtresses de Louis XIII. *Mem. de Montville, de Bassompierre,*

Les Favoris, les Maîtresses & les Confesseurs des Rois, lorsqu'ils perdent leur crédit, en sont ordinairement privés parce qu'ils cessent

de plaire au Monarque : sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au Roi, ils étoient disgraciés parce qu'ils ne convenoient pas au Ministre. On se rappelle la catastrophe de Chalais, qui auroit peut-être évité son malheur, s'il avoit eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la Duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement & la guerre, s'ennuyoit auprès de Louis. Il fut assez mal-adroit pour le laisser paroître, & le Roi le congédia : mais il auroit pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avoit pas encouru la haine du Cardinal encore plus que celle du Roi. Enfin, Saint-Simon qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu, *à la journée des Dupes*. Tant que le Ministre fut injustement persécuté par la Reine-Mere & ses Adhérens, le Favori prit son parti auprès du

Louis XIII. 1637. *de Monglat. Et Mém. Réc. Passim.*

Prince; mais quand il devint perſécuteur à ſon tour, Saint-Simon ne put s'empêcher de ſe montrer ſenſible au ſort des malheureux. Richelieu craignit les inſinuations d'un homme qui avoit l'oreille du Maître : il fit entendre au Roi que Saint-Simon étoit bien plus attaché à ſa mere & à ſon frere qu'à lui; crime irrémiſſible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaiſe vo'onté du Prélat. Saint-Leger, oncle du Favori & Gouverneur de la Capelle, lors de l'invaſion des Eſpagnols, rendit cette Ville trop promptement au gré du Miniſtre; Saint-Leger diſoit qu'il n'avoit ni munitions, ni troupes ſuffiſantes, Richelieu voulut lui faire faire ſon procès; mais le Gouverneur ſe ſauva. Le Cardinal prétendit qu'il avoit été averti par ſon neveu, & demanda ſon éloignement au Roi, qui ne put le refuſer, & qui

Louis XIII. 1637.

néanmoins lui conserva sa fortune & son estime (*a*).

Louis XIII. 1637.

(*a*) Bassompierre, tome 3, page 62, en parle assez mal; mais il avoit visé à la place que Saint-Simon occupoit. Il se retira à Blaye, dont il étoit Gouverneur. Le Roi lui écrivoit souvent avec le style de la confiance & de l'amitié. Il fut un des premiers rappelés après la mort du Ministre. Louis XIII, quelques jours avant sa mort, lui donna la charge de Grand-Ecuyer. Mais le Garde-des-Sceaux eut la malice de faire signer le brevet en blanc; & quand le Roi fut mort, on le remplit du nom du Duc d'Harcourt. Saint-Simon se retira encore à Blaye, peu content de la Reine & de Mazarin son Ministre. Les Anglois menaçant cette Place, & faisant au Gouverneur, dont ils savoient les sujets de plainte, les propositions les plus avantageuses, Mazarin lui envoya offrir, de la part de la Reine, des honneurs & des dignités qui lui feroient oublier leurs torts, s'il vouloit se défendre. Saint-Simon répondit: *Je me croirois trop humilié, si, après avoir reçu tant de bienfaits du Roi Louis XIII, j'étois assez lâche pour vendre ma fidélité au fils de mon bienfaiteur.* Il repoussa les ennemis, & la Cour le laissa dans sa retraite.

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'étoit pas recherchée; il menoit une vie si triste, que peu de personnes desiroient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honoroit de cette distinction s'en dégoûtoient bientôt, parce qu'il falloit passer son temps ou à des amusemens puériles, ou à écouter des murmures perpétuels contre son Ministre, dont il portoit impatiemment le joug. Séparé de sa mere, qu'il tenoit en exil, prévenu contre sa femme, jaloux de son frere, en défiance continuelle de ses parens & des Seigneurs qui l'environnoient, il ne voyoit que par les yeux de Richelieu, qu'il détestoit, mais sans lequel il croyoit ne pouvoir régner. Dans cette position, le rôle d'un Favori étoit fort embarrassant : il étoit obligé de trahir son Maître, en rapportant au Ministre tout ce qui lui échap-

Louis XIII. 1637.

poit dans ces momens d'humeur ; ou s'il applaudiſſoit aux plaintes du Roi ; s'il ne les faiſoit pas ſavoir au Cardinal, ſon ſilence ſeul l'expoſoit à la haine du Prélat, parce que tôt-ou-tard le foible Prince lui avouoit ce qui s'étoit dit dans ces converſations. Non-ſeulement des Favoris en titre, mais des Seigneurs ſans prétentions, & des Officiers domeſtiques furent punis, pour avoir ſimplement laiſſé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'entendre ; de ſorte que les gens ſenſés fuyoient le Monarque, que les ſoupçons & la mélancolie environnoient, ſans qu'il préſentât aucun dédommagement, puiſqu'on ne pouvoit en eſpérer de graces que par le canal du Miniſtre. Louis XIII. 1637.

Se voyant ainſi délaiſſé, il promenoit ſon ennui dans ſes appartemens & au cercle de la Reine ſa femme : il y prit du goût pour la

Louis XIII. 1637.

compagnie de quelques Dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des Favoris, que dans celle des Maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confidence. Nous avons vu que Mademoiselle de Hautefort fut sa premiere inclination : elle étoit belle & spirituelle; & sa faveur se seroit soutenue longtemps, malgré le Ministre, dont elle affectoit de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune Reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au Roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement; selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être méprisé & joué par l'épouse & la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons (*a*); & après plusieurs brouil-

(*a*) C'étoit à Richelieu que Louis XIII portoit des plaintes contre sa Maîtresse. Quand il

leries & plusieurs raccommodemens, Mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres du Maine, où elle resta jusqu'à la mort du Roi. Louis XIII., 1637.

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis & sa Favorite, il s'attacha à Mademoiselle de La Fayette, jolie brune, moins belle que Mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincere. Les raisons qui la détermi-

---

étoit mécontent, il la menaçoit de son Ministre. Il lut un jour à Mademoiselle de Hautefort une longue lettre qu'il venoit d'écrire contre elle, & dit qu'il alloit l'envoyer au Cardinal. La Demoiselle l'arrache au Roi : il veut la reprendre ; elle s'enfuit : Louis l'arrête, & tâche de la ravoir de force. Ne sachant comment sauver la lettre, Mademoiselle de Hautefort *la met sous son mouchoir de cou*, étend les bras, & lui dit : *Prenez-la si vous l'osez. Il retira ses mains comme du feu.* Voy. Monglat, t. 1, p. 288.

nerent à enſevelir ſes eſpérances dans un cloître, tiennent aux intrigues qui alarmerent alors le Cardinal; il vit en même temps ſoulevés contre lui, la Reine régnante, la Favorite, les Seigneurs François & les étrangers compatiſſant au ſort de la Reine-Mere, le P. Cauſſin, Confeſſeur du Roi; enfin, dit-on, juſqu'au P. Joſeph, ſon Confident intime qu'on appeloit l'*Eminence griſe*; & partout l'*Eminence rouge* triompha.

Louis XIII. 1637.

Mortification qu'eſſuie la Reine régnante.

L'objet de ſon inquiétude étoit alors la Reine régnante. Cette Princeſſe n'eut que des déſagrémens dans ſon mariage. Comme la Reine-Mere connoiſſoit ſon fils capable de ſe laiſſer conduire par une perſonne qui obtiendroit ſa confiance, elle eut ſoin de lui rendre ſuſpecte la capacité de ſon épouſe. En lui enlevant ainſi l'eſtime de ſon époux, elle lui enleva auſſi ſon amour. Le Connétable de Luynes prit des

Mém. de La Porte & de Motteville Auber. Mém. t. 2, p. 75. Brienne, t. 2, p. 121. Mém Réc. t. 8. p. 661.

mesures plus honnêtes pour s'assurer du Roi ; il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche ; de sorte qu'il domina par l'insinuation, & en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages de Louis. Les légeretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles, furent représentées comme des résolutions & des projets, & quelques imprudences prirent sous la main du malin Cardinal, l'air & l'apparence de crime d'Etat ; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques Ecrivains l'accusent d'avoir desiré plus que des égards & des déférences (*a*). La

Louis XIII, 1637.

(*a*) La Reine a conté à M. de Motteville, *qu'un jour le Cardinal lui parla d'un air trop galant pour un ennemi, & qu'il lui fit un dis-*

Reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du Cardinal, pour se sauver des piéges qu'il lui avoit tendus. Gênée de tous côtés, cette Princesse cherchoit de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivoit au Roi d'Espagne son frere, à l'Archiduc, & à plusieurs personnes des Cours de Madrid & de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être question de la paix générale, qui étoit le vœu de toute l'Europe, & du retour de la Reine-Mere; deux choses que le Cardinal redoutoit également. Le Roi se persuada facilement un mystere dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisoit à son insçu, & résolut, à l'instigation du Ministre, de surprendre son épouse.

Louis XIII. 1637.

La Reine alloit souvent au Cou-

---

cours très-passionné. Voy. *Mém. de Motteville*, tom. 1, pag. 36.

vent du Val-de-Grace; elle s'y étoit construit un joli appartement, & elle passoit avec des Religieuses choisies des journées que la tristesse de la Cour lui faisoit trouver très-agréables. Le Chancelier s'y transporta par ordre du Roi; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs, examina les papiers qui s'y trouvoient. Il interrogea les Religieuses & la Reine même, & la força de lui remettre une lettre qu'elle vouloit cacher dans son sein. Pendant ce temps on arrêtoit & on transportoit dans différentes prisons ses plus fideles serviteurs. Anne fut contrainte de suivre son mari à Chantilli, où elle demeura resserrée dans sa chambre, & réduite aux gens absolument néeessaires pour son service. Comme la disgrace est contagieuse, les Courtisans évitoient ceux qui passoient pour lui être attachés. On

Louis XIII. 1637.

remarqua qu'en traverſant la Cour, ils n'oſoient même tourner les yeux vers ſon appartement. On diſoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Eſpagne. Cette menace, qui paroît ſinguliere après vingt ans de mariage, n'étoit peut-être pas ſans fondement de la part du Cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtoient rien, & qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux Maiſons de France & d'Autriche. Sa mauvaiſe volonté, s'il la pouſſa à cet excès, fut ſans effet. On croit que le Chancelier fit avertir la Reine très-ſecretement de la recherche qu'il devoit faire. Il ne ſe trouva au Val-de-Grace que des papiers inutiles, & dans les armoires, des haires & des diſciplines, qu'on regarda comme miſes en dériſion du Cardinal.

Louis XIII. 1637.

Les Agens de la Reine nierent

Mém. de La Forte, p. 118 & ſuiv.

constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputoit; & malgré les promesses, malgré les menaces, quoique Richelieu les interrogeât lui-même en homme qui veut trouver des coupables, quoiqu'il cherchât à les épouvanter, & qu'on mît à quelques-uns les instrumens de la torture sous les yeux, ils furent inébranlables. Louis XIII. 1637.

Enfin, chose étonnante! resserrés dans des prisons impénétrables, sous des Geoliers choisis par le Ministre, & gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devoient taire ou avouer, afin que leurs réponses cadrassent avec celles de la Reine; & ces avis leur parvenoient par le canal même des parens du Cardinal; tant étoit générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un Ministre tyrannique, qui vouloit dominer même

Louis XIII. 1637.

les inclinations ! La Reine, qui avoit été réprimandée en plein Conseil du temps de Chalais, fut obligée, dans cette circonstance, de signer un écrit par lequel elle se reconnoissoit coupable d'imprudence. Quand Richelieu ne pouvoit pas trouver les personnes assez criminelles, c'étoit sa politique de se procurer ainsi des titres contre elles en cas de récidive (*a*); &, selon sa coutume, il fit encore valoir à la Reine le retour

(*a*) Sachant que Bullion, Surintendant des Finances, étoit regardé par le Roi comme un homme qui pouvoit le remplacer en cas de besoin, Richelieu voulut un jour lui faire signer l'aveu qu'il avoit malversé dans les Finances. Bullion refusa ; le Cardinal se mit en colère, & prit les tenailles de son feu, pour lui en donner sur la tête. Le Surintendant, intimidé, signa, & Richelieu, en serrant ce papier, dit : *Voilà le procès de Bullion tout fait, quand il me plaira.* Bullion mourut de chagrin, peu de temps après cette aventure. Voyez *Mém. de Monglat*, tom. 1, pag. 372.

du Roi vers elle, comme une grace & le fruit de ſes ſollicitations.

Louis XIII. 1637, 1638.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt ſa réconciliation aux remontrances de la tendre La Fayette, dont la conduite eſt un modele de vertu peut-être unique dans l'Hiſtoire. Senſible aux épanchemens du cœur de Louis, elle aimoit ſa perſonne, elle s'intéreſſoit à ſa gloire, elle auroit voulu qu'il fût heureux dans ſa famille & au dehors; mais la puſillanimité du Roi s'oppoſoit à l'exécution de ces deſirs. Quand il ſe conſidéroit environné de tant de guerres & d'intrigues, il croyoit ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de ſon Miniſtre; & tout le monde, au contraire, étoit perſuadé que c'étoit ſon Miniſtre qui l'enveloppoit de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, & que, par l'éloignement de Richelieu, tous les obſtacles s'applaniroient. Il

La Fayette. *Mém. de Motteville*, t. 1, p. 80. *Mém. Rét.* t. 8, p. 663. *Monglat*, t. 1, p. 211. *Brienne*, t. 2, p. 136.

Louis XIII. 1637, 1638.

étoit difficile de mettre ces idées dans la tête du Roi, sans que le Cardinal s'en apperçût; plus difficile encore de l'empêcher de les détruire : de sorte que La Fayette reconnut, avec douleur, que Louis sentoit sa chaîne, mais qu'il la croyoit nécessaire, & que, pour conserver la faveur du Monarque, il falloit se résoudre à porter cette chaîne avec lui.

Trop fiere pour dépendre d'autre que du Roi, La Fayette se détermina à rompre un engagement qui commençoit à alarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition délicate de lui donner à Versailles, château de plaisir alors, un appartement, où il iroit la voir librement, & qu'il mit dans ses offres une vivacité qui la surprit. La Fayette ne dit pas si elle partagea l'émotion du Prince :

mais elle nous apprend qu'elle l'aimoit, qu'il fut honteux de son transport, & elle honteuse de l'avoir occasionné, & qu'ils ne trouverent pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre leur mutuelle foiblesse, que de se séparer. Louis XIII. 1637, 1638.

De l'aveu du Roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, La Fayette alla se renfermer chez les Religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. Richelieu, qui avoit hâté cette retraite en fortifiant les scrupules de son Maître, n'y gagna rien. Louis, rassuré contre lui-même par l'état de son amie qu'il respectoit, la vit plus souvent, & elle n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durerent long-temps, & causerent beaucoup d'inquiétude au Cardinal. A la fin il intimida & gagna un nommé Boisenval, confident de ce commerce. Par son moyen, le *Mém. Rec. t. 8, p. 663.*

Louis XIII. 1637, 1638.

Miniſtre ſut le ſecret des entretiens; il eut les lettres; il ſupprima les unes, falſifia les autres, y gliſſa des expreſſions qu'il ſavoit devoir bleſſer leur délicateſſe. Il réuſſit ainſi à les refroidir, & enfin à les ſéparer. Il piqua même ſi bien leur fierté, que la ſéparation ſe fit ſans qu'ils daignaſſent s'expliquer. La Reine en fut fâchée. Quoique Mademoiſelle de La Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que Mademoiſelle de Hautefort, elle lui avoit rendu des ſervices plus eſſentiels auprès du Roi, en le forçant de retourner à ſon épouſe. Le fruit de cette réconciliation, après 22 ans de ſtérilité, fut un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV. Anne d'Autriche, reconnoiſſante des bons offices de La Fayette, fit tous ſes efforts pour l'engager à revenir à la Cour; mais ils furent inutiles. Elle reſta dans le Cloître, où elle vécut généralement

généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chûte un Prince qu'elle aimoit. Le Roi fut la manœuvre du Cardinal. Il disgracia Boisenval, son fidele agent : mais il ne dit rien à son corrupteur. Richelieu laissa le traître sans récompense, & jouit tranquillement du succès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis. Louis XIII. 1637, 1638.

Ce que n'avoit pu exécuter une Favorite belle, spirituelle & insinuante, deux Jésuites le tenterent : le P. Caussin, Confesseur du Roi, *bon homme*, disoit le Cardinal ; & le P. Monod, Directeur de Christine de France, sœur de Louis XIII, & veuve d'Emmanuel, Duc de Savoie, *esprit rempli de malice*, disoit le même Prélat. C'est-à-dire, suivant la maniere d'entendre de Richelieu, 1638. Affaires de Savoie. *Le Clerc, t. 2, p. 329. Montresor, t. 2, p. 240. Aubery, Hist. p. 472. Mém. Réc. t. 8, p. 525 & suiv. Lettres de Rich. p. 185 & 336. Testam. Polit. 1er vol. p. 68. Mémoires de Dupleſſis, p. 77.*

Louis XIII. 1638.

que le premier étoit ordinairement docile à ſes volontés, & que le ſecond croiſoit les meſures qu'il prenoit, pour gouverner la Cour de Savoie auſſi deſpotiquement que celle de France. Si on n'avoit pas les inſtructions ſecrettes envoyées aux Agens François de Turin, on ne pourroit croire ce que fit Richelieu, pour forcer une veuve de Souverain, ſœur de ſon Roi, d'abandonner les Etats de ſon fils à la diſcrétion d'un Miniſtre étranger.

Teſtam. Polit. 1er vol. p. 89.

Chriſtine avoit le plus grand intérêt de reſter neutre entre les Maiſons de France & d'Autriche : c'étoit le conſeil que lui avoit donné ſon époux mourant. Richelieu, à qui ce ſyſtême pacifique ne plaiſoit pas, n'oſa cependant s'y oppoſer ouvertement ; mais il prit un biais pour le rendre inutile : ce fut de brouiller Chriſtine avec le Prince Thomas & le Cardinal de Savoie, ſes deux

beaux-freres. Comme, en vertu de la neutralité, les deux Puiſſances belligérantes avoient droit de faire paſſer leurs troupes par les Etats de Savoie, en payant leurs vivres & ſans hoſtilités, le Cardinal perſuada à la Ducheſſe que ſes beaux-freres laiſſoient prendre aux Eſpagnols des lieux de défenſe, afin de ſe ſervir d'eux pour lui ôter la Régence. D'un autre côté, il apoſta auprès des Princes des perſonnes qui leur mirent en tête que leur belle-ſœur laiſſoit renforcer les François en Savoie & en Piémont, dans le deſſein de ſe rendre par eux maîtreſſe du ſort de ſes deux beaux-freres, & de les faire arrêter quand elle voudroit. Ces défiances s'établirent ſi bien, que la Régente ſe laiſſa environner de troupes Françoiſes dans Turin, & que ſes beaux-freres s'enfuirent, le Prince Thomas dans les Pays-Bas, & le Cardinal à Rome. Les Grands ſe diviſerent,

Louis XIII. 1638.

Louis XIII. 1638.

les peuples murmurerent. Chriſtine s'en embarraſſa peu, comptant ſur les ſecours de France. Mais quand Richelieu vit qu'elle ne pouvoit plus s'en paſſer, il les mit au plus haut prix: tantôt il demandoit une ville, tantôt une citadelle, comme des appuis néceſſaires aux détachemens François; & lorſqu'elle marquoit de la répugnance de ſe laiſſer ainſi garroter, on menaçoit de l'abandonner aux Eſpagnols qu'elle avoit offenſés par ſa partialité. Ce manége révolta quelques Seigneurs Savoyards, même attachés à la France: ils firent ouvrir les yeux à la Princeſſe, & l'engagerent à ſe réconcilier avec ſes beaux freres. Le Cardinal, averti de ces diſcours, demande l'éloignement des plus zélés, achete le ſilence des uns, & force les autres à quitter d'eux-mêmes la Cour de leur Souverain. Il en vouloit ſur-tout au Comte Philippe

d'Aglié, qu'il appelle dans son Testament politique, *un misérable, principal auteur de tous les conseils.* Le Cardinal ne put alors s'en venger d'une maniere aussi éclatante qu'il le desiroit, parce qu'il n'étoit pas encore assez fort dans Turin. Mais il épia deux ans sa proie; & quand il se fut rendu tout-puissant dans cette Cour; il fit enlever le Comte sous les yeux de la Princesse, & le fit amener à la Bastille. Aux plaintes, aux reproches de Christine, Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. *Il y a de certaines occasions*, dit-il, *où on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se rendre auteur de leur perte.* Il dit, il insinua, il écrivit à la Duchesse elle-même, que trop d'instances pour la liberté de ce Seigneur, capable de plaire, pourroit rendre son attachement suspect & ternir sa réputation. Enfin il fit envisager à Louis XIII cette vio-

Louis XIII. 1638.

lence, comme un effet du vif intérêt qu'il prenoit à l'honneur de la Princeſſe ſa ſœur.

Louis XIII. 1638.

Le P. Monod & le P. Cauſſin.

Mais le reſſentiment du Cardinal contre ce Seigneur n'étoit rien, en comparaiſon de la haine qu'il portoit au P. Monod. Ce Jéſuite étoit depuis long-temps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Emmanuel, & vint à cette occaſion en France, où il connut Richelieu. Il faut avouer que celui ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornemens aſſortis. Ce préſent, à la vérité, ſe fit au nom du Roi: mais le Miniſtre y joignit une lettre qui montroit que l'amitié du Pere ne lui étoit pas indifférente. Cependant, ſoit antipathie pour le Cardinal, ſoit perſuaſion que ſes vues politiques étoient contraires aux intérêts de la

Savoie, le Jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du Prélat; & non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'ame du P. Caussin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissoit le Roi à l'égard de son Ministre; aveuglement, basse déférence, qui mettoit le trouble dans la maison Royale, & dont la Religion souffroit autant que l'Etat. Le Confesseur, bien convaincu, attaqua son pénitent avec toutes les armes que son zele lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mere, qui pouvoit avoir eu des torts, mais qu'il ne devoit pas repousser, dès qu'elle ne demandoit qu'à se jeter dans ses bras. Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnoient à son Royaume ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son frere, avec ses autres parens; qu'en voyant tant

LOUIS XIII. 1638.

Louis XIII. 1638.

de grands Seigneurs errans dans les Royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes prisons, il n'y avoit pas de jour que chacun de ses Courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches : d'où il arrivoit que sa Cour n'étoit plus qu'un séjour de jalousie & de défiance. Mais ce qui devoit le faire trembler, c'étoit, ajoutoit le Pere, le compte terrible qu'il rendroit à Dieu de l'oppression où se trouvoit la Religion Catholique en Allemagne, par ses alliances avec les Protestans : *& vous répondrez, Sire*, lui dit-il, *sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe*. Louis, étonné, répondit que le Cardinal lui avoit montré les consultations de plusieurs Docteurs qui ne pensoient pas comme lui, & même des Jésuites ses confreres. *Ah ! Sire*, répliqua naïvement le Confesseur ;

ne les croyez pas ; ils ont une Eglise à bâtir (*a*). Louis XIII, 1638.

En vain le Roi voulut défendre son Ministre ; il fut obligé de se rendre aux raisons du Jésuite. *Mais enfin*, dit Louis, *qui mettre à sa place ?* Caussin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours ; & ayant promené ses yeux sur tous les Seigneurs de la Cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, Duc d'Angoulême. Ce fils de Charles IX, après s'être mêlé d'intrigues, & en avoir été puni par de longues prisons, pouvoit, avec un esprit naturel & son expérience, être regardé comme un homme capable de gouverner. Caussin le jugea tel ; & ne voulant pas l'indiquer sans être sûr

(*a*) Ils bâtissoient alors l'Église de la Maison Professe, rue Saint-Antoine.

Louis XIII. 1638.

de son consentement, il lui parla des termes dans lesquels il en étoit avec le Roi. Angoulême fut très-étonné. Cependant il consentit avec de grands remercîmens : mais faisant ensuite réflexion à l'ascendant du Cardinal sur Louis ; que ce Prince pouvoit foiblir au moment de l'exécution ; que c'étoit même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver ; il alla tout lui révéler. Le Prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remercîmens & les promesses : mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le Roi n'auroit pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, Caussin, ignorant la démarche d'Angoulême, pressoit toujours son Pénitent qui lui fit une espece de défi de soutenir son opinion devant quelques Docteurs & devant le Cardinal lui-même. Caussin accepta ; le jour fut pris :

mais au moment que le Confesseur alloit entrer dans le cabinet du Roi, où devoit se faire cet éclaircissement, & où Richelieu étoit déjà, Caussin eut ordre de se retirer; & en rentrant chez lui, on lui remit un autre ordre qui lui enjoignoit de partir sur-le-champ pour Quimpercorentin, ville de la basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou, comme disoient les flatteurs de Cour, de la séduction employée par le P. Monod. Louis XIII. 1638.

Le Cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyen qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. *Il faut*, écrivoit-il à d'Hemeri, son Agent à Turin, *que Madame soit privée de sens, si elle ne l'envoie pas en France.* Mais le Jésuite juroit *qu'il ne verroit jamais Richelieu qu'en peinture.* La Duchesse défendoit son Directeur, du moins quant à l'intention : mais *Lettre de Rich. p. 185. Mém. Réc. t. 8, p. 572 & 623.*

Louis XIII. 1638.

le Prélat ne croyoit pas qu'une intention, qui alloit contre ſes intérêts, pût ſe juſtifier. En vain Chriſtine accordoit au Cardinal tout ce qu'il demandoit d'ailleurs, le ſacrifice de ſes Miniſtres, de ſes Places, de ſes beaux-freres : *Elle étoit*, dit Siri, *auprès de Richelieu, comme ces perſonnes dont les actions privées de la grace n'ont aucun mérite auprès de Dieu. C'étoient des œuvres mortes*, tant qu'elle ne livroit pas le P. Monod. Il la tourmenta elle-même, lui ſuſcita des embarras, retira des ſecours, l'abandonna à la merci des Eſpagnols & de ſes beaux-freres ; de ſorte que le Jéſuite, craignant les pieges ſecrets, conſeilla lui-même à la Ducheſſe de le renfermer dans une citadelle, comme ſi elle vouloit le punir : mais le Cardinal, qui ſe connoiſſoit en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du P. Monod, moins comme une

satisfaction qu'on lui faisoit, que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la Duchesse que le Roi ne se fioit plus à elle. Etre infidele à Richelieu, c'étoit, dans son style, être infidele à la France. Il ne la ménagea plus; il s'empara d'une partie de ses Etats, sous prétexte de la défendre; & il fut peut-être le premier Politique qui donna à l'Univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauve-garde apparente de la protection. Louis XIII. 1638.

Quelques Auteurs prétendent que le P. Caussin ne s'arrêta au Duc d'Angoulême, que sur le refus du P. Joseph, & que ce choix s'étoit fait par le conseil de La Fayette, proche parente du Capucin. On dit que celui-ci, fidele au Cardinal, refusa le Ministere; mais que, reconnoissant de la bonne volonté du Jé- Le P. Joseph. *Vie du P. Joseph, & le véritable P. Joseph. Passim.*

suite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, & conçut une jalousie qui devint funeste au Capucin. Mais il est bien difficile de savoir ce qui se passoit entre deux hommes si intéressés à ne se pas laisser pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru appercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu étoit railleur, & avoit un flegme orgueilleux. Le P. Joseph étoit brusque & peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproquement, & occasionnoient des mots & des reparties aigres. La Reine-Mere, pour être reçue en France, se soumettoit alors à toutes les conditions : elle prioit seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses Domestiques, & s'enga-

Louis XIII. 1638.

geoit à les laiſſer dans les pays étrangers. Les peuples épuiſés demandoient la paix à grands cris. Les Eſpagnols l'offroient honorable & avantageuſe. Toutes les familles réclamoient leurs amis ou leurs proches exilés, proſcrits ou renfermés. Des paroles, des geſtes échappés au P. Joſeph, donnerent à connoître qu'il n'approuvoit pas l'inflexibilité de Richelieu ſur tous ces objets. Le Roi, encore attaché à La Fayette, parloit au Capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'Evêché du Mans qui auroit pu l'éloigner de la Cour, & le P. Joſeph refuſa. Il redoubla en cette occaſion ſes inſtances, pour obtenir le Chapeau rouge qui lui étoit promis. De toutes ces circonſtances, les Politiques conclurent que le Capucin cherchoit à s'égaler au Cardinal par cette dignité pour le ſupplanter ; que du moins le Prélat eut lieu de le croire, & que la ma-

Louis XIII. 1638.

Louis XIII. 1638.

ladie du P. Joseph fut l'effet de sa jalousie. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra toutes les inquiétudes que doit donner l'état d'un malade chéri. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Ruel, & soigner avec la sollicitude d'un ami. Le P. Joseph, de son côté, donna au Cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au Roi un écrit dans lequel il justifioit sur tous les points le Ministere de Richelieu, & le représentoit comme le seul homme capable de gouverner son Royaume; aussi le Cardinal s'écria-t-il, au moment de sa mort : *J'ai perdu mon bras droit* (a).

(a) Entre autres Epitaphes, on fit celle-ci, qui ne dut pas trop plaire au Cardinal.

C'étoit en effet un homme infatigable, portant dans les entrepriſes l'activité, la ſoupleſſe, l'opiniâtreté propres à les faire réuſſir. Il s'étoit familiariſé avec les obſtacles & les fatigues, dans les miſſions & les réformes de Maiſons religieuſes; travaux auxquels il ſe livra dès ſa jeuneſſe. Il prit auſſi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, & de les forcer quand il ne pouvoit les

Louis XIII. 1632.

Son caractere. *Vie du P. Joſeph. Paſſim.*

Ci-gît au chœur de cette égliſe,
Sa petite Eminence griſe :
Et quand au Seigneur il plaira,
L'Eminence rouge y gîra.

Voyez *Vie du P. Joſeph*, page 571. Il eſt enterré aux Capucins de la rue Saint-Honoré, auprès du P. Ange de Joyeuſe; ce qui a produit encore cette mauvaiſe Epitaphe, qui peint cependant la maniere de penſer du temps.

Paſſant, n'eſt-ce pas choſe étrange,
Qu'un Démon ſoit auprès d'un Ange ?

Louis XIII. 1638.

persuader (*a*). Le P. Joseph pénétra dans les cabinets des Princes, en se présentant hardiment, se mêlant de tout, & fournissant des expédiens pour toutes sortes d'affaires. Sa vie sobre & dure, son exactitude à s'assujettir aux devoirs pénibles de son état, son attention à ne se servir, que dans le besoin pressant, des aises & des commodités du monde, lui conserverent l'estime des Grands : il les traitoit sans ménagement, quand ils ne se rendoient pas à ses avis, & leur parloit avec l'audace d'un homme qui brave les événemens, & qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la

(*a*) Un Officier qu'il venoit de congédier pour l'Allemagne, revint sur ses pas, & le trouva disant sa Messe. Il s'approcha, & lui dit tout bas : *Mais, mon Pere, si ces gens-là se défendent ? Qu'on tue tout*, répondit le Pere, & il continua sa Messe. Voy. *Mém. de l'Abbé Arnauld*, tom. 1, pag. 239.

dureté du commandement, il ne l'adouciſſoit pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendreſſe que pour ſa Congrégation *des Religieuſes du Calvaire* qu'il inſtitua; mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les Courtiſans trouvoient ſingulier qu'il diſtribuât les graces ſans en retenir pour lui ni pour ſa famille: les dévots ne concevoient pas qu'il envoyât des Miſſionnaires prêcher l'Evangile, & des armées inonder l'Europe de ſang; qu'il compoſât des Conſtitutions Monaſtiques, & qu'il s'occupât de traités d'alliance avec les Hérétiques. Mais les perſonnes qui ont l'expérience du monde, n'ignorent pas que tout s'allie dans certaines têtes. Richelieu n'en doutoit point, & il le croyoit plus affecté, même en mourant, du ſuccès des opérations politiques, que des exhortations qu'on fait aux

Louis XIII. 1638.

moribonds (*a*). Comme il savoit que ces sortes de gens sont volontaires, il lui laissoit la liberté de réformer ses propres plans, & de conduire, selon ses idées, les affaires dont il le chargeoit.

1639.

Procès de La Valette. *Talon*, *t.* 1, *p.* 253. *Merc. t.* 23. *Mem. Réc. t.* 8, *p.* 781. *Mémoires d'Aubery*, *t.* 2, *p.* 240. *Testam. Pol. t.* 1, *p.* 713; *t.* 2, *p.* 185.

On a quelquefois rejeté sur le P. Joseph la sévérité du Cardinal, implacable quand il se croyoit offensé : mais on n'apperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son Confident : il semble au contraire que, dans la persuasion qu'on seroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à

(*a*) Richelieu fut le voir lorsqu'il agonisoit; & toute la consolation qu'il lui donna, fut de lui crier à pleine tête : *Courage, Pere Joseph, courage ! Brisach est à nous ;* croyant, par cette joie, réveiller ce Capucin qui ne l'étoit point par les *Jesus - Maria* redoublés vivement à ses oreilles. Voy. *Vie du P. Joseph*, pag. 558.

apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple, méritoit ces égards, c'étoit le Duc de La Valette, Colonel général de l'Infanterie françoise, époux d'une sœur naturelle du Roi, fils du Duc d'Epernon, vieillard respectable, frere du Duc de Candale & du Cardinal de La Valette, qui exposoient alors leur vie pour la France en Piémont, où le Cardinal commandoit l'armée; enfin, recommandable lui-même par la défaite des *Croquans*, payſans révoltés de Guienne, dont le soulevement embarrassoit fort le Ministre. Que, malgré ces titres à la bienveillance du Cardinal, La Valette ait encouru sa disgrace, on n'en est point étonné, quand on sait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son pere, que de la souplesse de ses freres, il s'égayoit volontiers sur le compte de Richelieu, le railloit, & critiquoit

Louis XIII. 1639.

Louis XIII. 1639.

sans ménagement ses actions tant civiles que politiques ; mais du moins le dévouement de ceux-ci au Cardinal, auroit dû sauver le frere de la proscription, & exempter le pere des chagrins qui empoisonnerent ses derniers jours (*a*).

On a vu qu'il n'avoit pas tenu à La Valette que le Duc d'Epernon, son pere, n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le Prélat s'en souvenoit, & disoit quel-

(*a*) Epernon disoit de son fils : *Ce n'est pas le Cardinal de La Valette, mais le valet du Cardinal.* Cette espece d'anagramme est trop justifiée par la correspondance des deux Cardinaux, qui se trouve dans le 2e vol. des Mémoires d'Aubery, depuis la page 240, jusqu'à 418: On y voit, page 243, La Valette s'abaisser dans ses protestations d'attachement, jusqu'à promettre d'abandonner pere & frere, *s'ils sont coupables.* Il est vrai qu'il en doute, & qu'il les recommande à la justice du Cardinal ; mais, même avec cette restriction, ses expressions sont indignes d'un fils & d'un frere.

quefois : *L'affaire d'Amiens n'eſt pas oubliée.* Cependant il donnoit de l'emploi dans les armées à La Valette, ſoit qu'il n'en pût refuſer à un Colonel-général de l'infanterie, ſoit qu'il eſpérât trouver dans ſon ſervice des moyens de le perdre. Les François, victorieux cette année de tous côtés, reçurent un échec devant Fontarabie dont ils furent obligés de lever le ſiege. Le Prince de Condé, qui commandoit, prétendit avoir été mal ſecondé par le Duc de La Valette, ſon principal Lieutenant. Epernon & ſon fils avoient été fort piqués de l'autorité que la Cour, en cette circonſtance, donna au Prince, à leur préjudice, dans le Gouvernement de Guienne & dans les Provinces adjacentes. Le Miniſtre, inſtruit de cette jalouſie, qu'il étoit peut être bien-aiſe de faire naître, perſuada au Roi que La Valette avoit cherché & ſaiſi l'occaſion de

Louis XIII. 1639.

Louis XIII. 1639.

faire essuyer un affront à Condé contre le bien de son service. Le Monarque irrité érigea, pour juger cette affaire, un Tribunal composé de Ducs-&-Pairs, de Conseillers d'Etat, de Présidens & du Doyen du Parlement, & se mit à leur tête.

La fermeté de ces derniers est trop estimable, pour ne leur en pas faire honneur. Ils représentèrent tous, par la bouche du Premier-Président Le Jai, qu'ils ne pouvoient opiner hors du Parlement, & ils supplièrent le Roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection, Louis répondit par des reproches contre leur prétention. *Vous faites les difficiles*, leur dit-il, *& les tuteurs des Rois. Je suis le maître. C'est une erreur grossiere de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les Ducs-&-Pairs de mon Royaume où il me plaît. Enfin, le Duc de La Valette ne mérite pas*

pas d'être jugé autrement : c'eſt-à-dire, qu'il ne meritoit d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le Roi avoit d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, Doyen du Parlement, preſſé d'opiner, ſupplia Louis de renvoyer le Duc à ſon Tribunal naturel, & conclut à ce renvoi. Le Roi lui ordonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi, c'étoit une opinion ſuffiſante. Cependant, ne pouvant réſiſter aux inſtances menaçantes du Monarque, il dit qu'il étoit de l'avis des Gens-du-Roi, qui avoient conclu au décret de priſe-de-corps. Le Préſident de Neſmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainſi que tous ceux du Parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du dé-

Louis XIII. 1639.

cret, que c'étoit de l'exprès commandement du Roi.

Louis XIII. 1639.

Le Président Bellievre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes, il ajouta de respectueuses, mais vives remontrances sur le danger qu'il y avoit d'intimider les Juges, & sur l'indécence à un Roi de présider au jugement de ses Sujets. *Votre Majesté, Sire*, lui dit-il, *pourroit-elle soutenir la vue d'un Gentilhomme sur la sellette, & qui ne sortiroit de votre présence que pour monter sur l'échafaud:* Cette représentation n'émut pas le Roi; il ordonna à Bellievre d'opiner; & celui-ci ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matiere criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le Président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme Bellievre. Le Président Bailleul,

croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle il avoit entendu dire au Cardinal, que le Roi pouvoit encore exercer ses bontés envers le Duc de la Valette, & qu'il étoit d'avis de l'en supplier. *Ne vous couvrez point de mon manteau*, lui dit Richelieu avec un sourire ironique ; *opinez*. Louis XIII. 1639.

Aucun des Pairs ne réclama pour l'Accusé les priviléges de son rang ; & entre les Conseillers d'Etat, il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la Commission les usages despotiques de l'Asie, où le Monarque se défait, sans formalité de Justice, d'un Grand qui lui déplaît ; voulant faire entendre que le Duc de La Valette étoit encore heureux de ce que le Roi vouloit bien lui donner des Juges. Ainsi, par ce premier Arrêt, le beau-frere du Roi fut décrété de prise-de-corps ; & les délais étant expirés, il fut condamné, par

Louis XIII. 1639.

un autre, à avoir la tête tranchée. En vain Bellievre fit de nouveaux efforts en faveur de l'Accusé. Les Gens-du-Roi le trouverent coupable d'intelligence avec les Espagnols, & de désobéissance à son Général. Bellievre montra que la trahison présumée sur des bruits vagues, & sur la déposition de témoins récusables, n'étoit pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'étoit à un Conseil de guerre à examiner si le Duc n'avoit pas été dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendoit. Cependant, peut-être pour donner quelque satisfaction au Roi, peut-être pour fournir aux Juges bien intentionnés un biais favorable à l'Accusé, Bellievre ajouta qu'il ne pouvoit excuser un des premiers Officiers de la Couronne, de n'avoir pas obéi aux ordres du Roi, qui l'appelôit auprès de lui pour se jus-

tifier; que cette faute étoit de dangereux exemple, & méritoit d'être punie; qu'en conséquence il concluoit à ce que le Duc de La Valette fût condamné à neufans d'exil, & à cent mille francs d'amende. Louis XIII. 1639.

Personne n'embrassa cette opinion. Le Roi se leva fort courroucé; &, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure. Il attesta les Seigneurs présens, qui avoient vu comme lui le Duc de La Valette montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes & périlleuses. Il assura que la breche de Fontarabie étoit praticable; que le Duc l'auroit emportée s'il avoit voulu; que ne l'ayant pas fait, il étoit coupable: contre cette assertion d'un Roi irrité, personne n'osa réclamer; l'Arrêt de mort passa, & on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des mal-

heurs qui fondirent sur cette famille. Le Duc de La Valette, forcé de s'exiler, se réfugia en Angleterre. Le Duc de Candale, son frere aîné, mourut. Le Cardinal de La Valette, son autre frere, le suivit de près; & le Duc d'Epernon, pere infortuné, à l'âge de quatre-vingt-six ans, se trouva privé de ses enfans, confiné dans sa maison de Plassac, sans autorité dans ses Charges & ses Gouvernemens, dont on ne lui laissa que les titres, & sans appui à la Cour.

LOUIS XIII. 1639.

Dernieres tentatives de la Reine-Mere. *Mém. Réc. t. 8, p. 500. Monglat, t. 1, p. 322. Montr-sor, t. 1, p. 340. Merc. t. 22.*

La Reine-mere fit alors ses dernieres tentatives pour être reçue en France à des conditions moins onéreuses. Cette Princesse commençoit à mériter la pitié; elle avoit été obligée de quitter les Pays Bas, où la bienséance ne lui permettoit pas de rester, depuis que les Espagnols étoient en guerre ouverte avec les François. Charles I, son gendre, la

reçut volontiers en Angleterre : mais les troubles qui s'élevoient dans son Royaume, faisoient craindre à ce Roi de ne pouvoir long-temps donner un asyle à sa belle-mere ; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. Ses instances furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer (*a*). Louis s'en rapporta à

Louis XIII. 1639.

(*a*) Le Roi ayant été tourmenté toute une nuit par un songe qui lui représentoit les détresses où étoit la Reine sa mere, & les reproches qu'elle lui en faisoit, s'éveilla tout en sueur & avec la fievre. Son Médecin en avertit le Cardinal, qui fit le soir représenter devant le Roi une Comédie dans laquelle un des Acteurs feignoit de vouloir raconter un songe inquiétant qu'il avoit eu quelques nuits auparavant : au lieu de l'écouter, les autres Acteurs plaisantoient, le railloient, le tournoient en ridicule, & enfin lui fermoient la bouche. Néanmoins Louis, toujours affecté de son rêve, en parla au Cardinal. Le Ministre répondit froidement que, puisqu'il étoit si tourmenté de ces idées, il valoit mieux rappeler sa mere ; mais

Louis XIII. 1639.

son Conseil du sort de sa mere. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Bouthilier opina de la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, & le Monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours sa même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgraces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles I le lui permirent, & se réfugia ensuite à Cologne.

1640, 1641. Procès du Duc de Vendôme. *Mém. d'Aubery, t. 2 p. 649.*

Richelieu lui donna bientôt un nouveau compagnon d'exil, dans la

qu'il falloit que ce fût honorablement, en payant les dettes qu'elle avoit contractées chez les étrangers, & qu'il en feroit dresser l'état. *Il n'est pas besoin*, ajoute celui qui rapporte ce trait, *d'en dire la suite : il suffit de faire paroître de quels artifices & de quels charmes on se sert pour ensorceler & damner les Princes.* Voy. *Manuel du bon Citoyen*, Brochure *in*-4°. p. 22.

perſonne du Duc de Vendôme, frere du Roi. Ce Prince vivoit tranquille dans ſes terres avec la Ducheſſe ſon épouſe, & les Ducs de Mercœur & de Beaufort ſes fils, lorſqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépoſitions de deux malheureux, déjà flétris par la Juſtice, qui l'accuſent de les avoir ſollicités d'empoiſonner le Cardinal. Vendôme ſe moque d'abord de cette calomnie, auſſi mépriſable par la maniere dont elle étoit conçue, que par ſes auteurs: mais ſachant qu'on y donnoit quelqu'importance, il envoie à la Cour ſa femme & ſes fils, remontrer, tant au Roi qu'au Miniſtre, l'abſurdité d'une pareille imputation, & il offre de venir ſe juſtifier lui-même. Le Roi le prend au mot, & lui ordonne de ſe rendre auprès de lui, au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il ſe rappelle ce qu'il a ſouffert autre fois

Louis XIII. 1640, 1641.

Louis XIII. 1640, 1641.

dans sa prison; le sort de son frere, qui y est mort assez brusquement pour qu'on ait soupçonné du poison; la résolution du Duc de La Valette & de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté & leur vie. Tout examiné, Vendôme abandonne sa justification, qui auroit été aisée, s'il n'eût pas cru qu'on vouloit le trouver coupable, & se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frere une Commission pareille à celle qu'il avoit créée contre son beau-frere. Les juges s'assemblent: on instruit l'affaire; & lorsqu'on étoit près d'aller aux opinions, le Cardinal, qui avoit eu la délicatesse, comme offensé, de ne se pas mettre au nombre des Juges, envoie au Chancelier une lettre par laquelle il le prioit de demander au Roi la grace du coupable. Louis refuse quelque temps, & faisant enfin semblant de

céder aux instances du Tribunal : *Je m'avise*, dit-il, *d'un expédient : c'est de retenir le procès-criminel de M. de Vendôme à ma personne, & d'en suspendre le jugement définitif ; selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, & je lui pardonnerai.* Toutes les prieres n'en purent tirer davantage. Si cela ne suffisoit pas pour l'Accusé, c'étoit assez pour le Cardinal : car en même temps qu'il faisoit parade de bonté, il laissoit au Roi des préjugés, non-seulement contre ceux qui étoient nommément attaqués, mais encore contre leurs parens & amis, qu'il pouvoit faire soupçonner de complicité.

Louis XIII. 1640, 1641.

Pendant qu'il éloignoit ainsi de la Cour & du Royaume ceux qui auroient pu lui nuire, il y recevoit un homme qui lui avoit déjà donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le Mar-

Mazarin. *Monglat*, t. 1, p. 369. *Mém. d'Arnauld*. t. 2, p. 79. *Mascurat* p. 13.

Louis XII. 1640, 1641.

quis de Monglat, qui rapportoit apparemment l'opinion du temps, dit qu'il étoit fils d'un Banquier de Mazare en Sicile. Il eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, & envoya son fils étudier en Espagne, dans l'Université d'Alcala. Après ses études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes Espagnoles, & revint trouver son pere à Rome. Jules s'introduisit auprès du Cardinal Sachetti; celui-ci le fit connoître au Cardinal Colone; & la sœur de ce dernier ayant épousé Thadée Barberin, neveu du Pape Urbain VIII, frere du Cardinal Antoine, cette famille se l'attacha, & le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le Nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troubloient l'Italie. De retour à Rome, Mazarin quitta l'épée

& prit la soutane. Il fut Vice-Légat d'Avignon, & envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du Vice-Légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le Pape le rappela & lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avoit plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette Ville, vint en France, & descendit chez Chavigny, avec lequel il étoit familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya Ambassadeur extraordinaire à Turin, puis Plénipotentiaire en Allemagne; lui procura ensuite la nomination de France au Cardinalat, lui fit donner le Chapeau malgré le Pape, qui y répu-

Louis XIII. 1640, 1641.

gnoit; & enfin le P. Joseph étant mort, le Ministre se déchargea sur le nouveau Cardinal du soin des affaires étrangères: secours qui arriva d'autant plus à propos, que Richelieu avoit besoin de toute son attention, pour veiller à ce qui se passoit du côté de Sedan.

Louis XIII. 1640, 1641.

1641. Affaire du Comte de Soissons *Montresor, t. 1, p. 365. Merc. t. 24. Mém. d'Aubery, t. 2, p. 693.*

Le Comte de Soissons y étoit toujours dans un état équivoque; ni rebelle, ni soumis, rongé de chagrin d'être relégué hors du Royaume & privé des avantages dus à sa naissance, tourmenté par le desir de les recouvrer, & par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu ne voyoit qu'avec un dépit extrême un Prince armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvoit ne pas fléchir sous l'autorité du Ministre. De temps en temps, il jetoit vers Sedan un regard de courroux, & il lui échappoit de

dire : *Cela ne doit pas se souffrir en bonne politique ; le Roi veut absolument voir la fin de ces menées.* Il entendoit par-là les liaisons assez pupliques du Comte avec la Reine-Mere, les Vendômes, la Duchesse de Chevreuse, le Duc de La Valette, & les autres exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne & en Flandres. Il entendoit aussi les liaisons plus secretes que Richelieu soupçonnoit avec la Reine regnante, le Duc d'Orléans, & tous les mécontens du Royaume, & même avec Cinq-mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le Ministre avoit substitué à Saint-Simon dans la faveur du Roi, & qui commençoit à secouer le joug de son bienfaiteur. Louis XIII. 1641.

Tant que le corps de l'Etat fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises hu- Opérations politiques de Richelieu. *Mercurio*, t. 1, p. 275.

Louis XIII. 1641.

meurs, & prendre garde même de les aigrir. Mais insensiblement les symptômes facheux disparurent. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans & les Portugais révoltés, laissa les frontieres de France tranquilles. Veimar, Banier, Tortenson, Généraux du grand Gustave, soutinrent en Allemagne, après sa mort, l'honneur de ses Armes. Leurs Troupes gagnées, leurs conquêtes achetées & incorporées au Royaume, lui servirent de boulevart de ce côté. La diversion des Hollandois, quoique souvent plus foible qu'elle n'auroit dû être, garantissoit les Pays limitrophes de la Flandre. On pouvoit craindre quelque chose du Duc de Lorraine, qui, chassé de ses Etats & réduit à faire le personnage d'aventurier, tenoit une armée prête à marcher par-tout où son intérêt l'appelleroit. Mais le Ministre suspendit ses efforts, en lui pro-

mettant de favoriſer ſon divorce avec la Princeſſe Nicole, & ſon mariage avec la Comteſſe de Cantecroix, qu'il appeloit *ſa femme de campagne;* & quand le Cardinal l'eut ralenti par des eſpérances, il le mit dans l'impuiſſance d'agir, en le forçant de livrer ſes meilleures Places. Enfin la politique de Richelieu avoit parfaitement réuſſi à l'égard de la Ducheſſe de Savoie. Brouillée avec ſes beaux-freres & avec les Eſpagnols, elle ſe trouvoit dans une dépendance abſolue des François. Ils occupoient ſes fortereſſes, & tenoient la campagne par de petits corps de troupes qui ſe donnoient la main depuis Geneve juſqu'à la Valteline. Ces partis ſe raſſembloient au beſoin en corps d'armée, & ſervoient de remparts au Royaume, contre les ſecours que la Maiſon d'Autriche pouvoit tirer de l'Italie, où pluſieurs Princes, en haîne de Richelieu, ou jaloux des

Louis XIII. 1642.

prospérités de la France, auroient volontiers aidé ses ennemis.

Louis XIII. 1641.

Avec ces précautions, Richelieu pouvoit enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparoit, depuis long-temps, au Comte de Soissons. Quoique ce Prince entretînt des correspondances avec tous les Mécontens, par la peine qu'eut le Duc de Bouillon à le déterminer d'agir, on conjecture qu'il seroit resté tranquille, s'il n'avoit été provoqué par les vexations secretes du Cardinal. Le Roi souhaitoit qu'on le laissât tranquille dans sa retraite : mais les circonstances mettoient une grande différence entre les intérêts du Monarque & ceux du Ministre. La santé de Louis XIII dépérissoit sensiblement, & faisoit craindre une mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissoit sur le danger, & se flattoit de survivre à son Maître. Pour un ambitieux, ce n'auroit pas

Ses projets. *Mercurio*, *t.* 1, *p.* 279. *Histoire de Bouillon*, *t.* 3, *liv.* 8.

été survivre, que de rester sans puissance; aussi a-t-on cru remarquer, dans ses dernieres démarches, des mesures tendantes à se procurer la Régence. Il falloit bien présumer de sa capacité & de sa fortune, pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux Reines, d'un frere du Roi, de plusieurs Princes du Sang, presque tous ses ennemis mortels: mais c'étoit précisément du conflit des prétentions, que le Ministre espéroit le succès des siennes. Voici comme il arrangeoit les événemens. LOUIS XIII. 1641.

« A la mort du Roi, il se formera » des brigues; la Reine-Mere probablement viendra revendiquer une » autorité qu'elle n'a laissé échapper » qu'à regret. La jeune Douairiere ne » voudra pas lui céder. Le Duc d'Orléans réclamera les droits de sa » naissance. Tous trois seront fort » embarrassés, se trouvant sans argent, sans troupes & sans consi» dération. S'ils n'y songent pas

Louis XIII. 1641.

» d'eux-mêmes, je ferai ſuggérer à » l'un d'eux de recourir à moi, » comme maître d'entraîner du côté » où je pencherai, les Gouverneurs » des Villes & des Provinces, & les » Commandans des armées, preſque » tous placés de ma main. S'ils dé- » daignent de m'avoir obligation, » je leur oppoſerai la Maiſon de » Condé, qui peut mettre un grand » poids dans la balance ».

En effet, le Prince de Condé étoit un homme de tête, & avoit du génie pour le gouvernement. Le Duc d'Enguien, ſon fils, montroit déjà pour le commandement des armées, les talens qui l'ont depuis rendu ſi célebre. Richelieu s'en étoit aſſuré, en lui faiſant épouſer ſa niece, Claire-Clémence de Maillé, fille du Maréchal de Brezé; & en même temps il avançoit dans le ſervice de la Marine le Marquis de Brezé, frere de la jeune Princeſſe, qu'il deſtinoit à la charge d'Amiral,

dont il se seroit rendu digne, si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes Guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvoient donner un grand avantage à la concurrence de la Maison de Condé, contre deux femmes sans puissance, & contre Gaston, Prince décrédité: il n'y avoit que le Comte de Soissons, Prince au contraire généralement estimé, qui pût déconcerter les desseins du Cardinal. Le Prélat s'étoit efforcé de le gagner, en lui offrant la Duchesse d'Aiguillon, sa niece chérie, en mariage (*a*). Puisque cette offre, accompagnée des promesses les plus brillantes, n'avoit pu le gagner, il ne restoit plus qu'à le

Louis XIII. 1641.

(*a*) On affectoit de répandre que son mariage avec le Marquis de Combalet s'étoit borné à la cérémonie; & un faiseur d'anagramme lui fit celle-ci : *Marie de Vignerod, vierge de son mari.* Voy. *Mercurio*, t. I, p. 279.

faire périr, ou à le forcer de fuir,
Louis XIII. ou à lui imprimer la note de crimi-
1641. nel de leſe-majeſté, afin de le rendre, aux yeux de la nation, inhabile à faire valoir ſes droits. C'eſt à quoi tendoit une Déclaration du Roi, qui parut le 8 Juin. Sur des imputations de complots formés pour ſoulever les Provinces, d'argent reçu des ennemis de l'Etat, de traités faits avec eux, il étoit ordonné au Comte de Soiſſons, aux Ducs de Bouillon & de Guiſe (*a*), de venir

(*a*) Ce Duc de Guiſe, quoique ſimple tonſuré, étoit Archevêque de Reims, & poſſédoit beaucoup de riches Bénéfices dont Richelieu ſe ſeroit bien accommodé. La Princeſſe de Mantoue vouloit l'épouſer ; elle partit de Nevers pour aller le joindre à Sedan, & fut arrêtée en Bourgogne. Le Cardinal étant averti, ordonna non-ſeulement de la relâcher, mais encore de lui fournir chevaux & voitures pour ſe rendre auprès de ſon amant. *Elle porte en croupe*, diſoit-il, *la vacance de ſes Bénéfices*. Voy, *Mercurio*, t. 1, liv. 1, p. 278.

à réſipiſcence ſous un mois ; & en même temps on faiſoit filer des troupes vers Sedan, ſous les ordres du Maréchal de Châtillon. Louis XIII. 1641. Soiſſons forcé à la guerre.

S'il n'exiſtoit pas entre le Comte de Soiſſons & tous les Mécontens une correſpondance ouverte, comme il étoit leur reſſource & qu'ils étoient la ſienne, il y avoit du moins une intelligence muette, telle qu'elle ſe trouve entre les malheureux auxquels leur beſoin ſert de truchement, & qui s'entendent ſans ſe parler. Auſſi le danger ne parut pas plutôt, que les aſſurances de ſervices, les conſeils, les vœux, les ſecours plus réels d'hommes & d'argent, arrivèrent. Ce n'étoit pourtant qu'à regret que le Comte ſe déterminoit à tirer l'épée contre ſon Souverain. C'étoit auſſi à contre-cœur que Louis XIII s'avançoit contre ſon parent. Mais l'un étoit entraîné par ſon Miniſtre, & l'autre par

Louis XIII. 1641.

Bouillon. Ce Duc ne voyoit de sûreté pour sa Souveraineté que dans la guerre. Si le Comte de Soissons faisoit un accommodement, chose qu'il desira jusqu'à la fin, Bouillon étoit sûr que la premiere condition qu'on exigeroit, seroit que le Prince s'éloigneroit de Sedan. Alors il se disoit à lui-même : « Combien de » prétextes ne trouvera pas le Cardinal pour s'emparer de ma Prin» cipauté, qui n'aura plus la pré» sence du Prince pour sauve-garde ? » Si on lui accorde d'y rester, au » premier moment le Ministre fera » naître de nouvelles raisons d'atta» quer le Comte & son Défenseur. » Il nous prendra peut-être au dé» pourvu. Puisque nous sommes pré» parés, il faut vuider la querelle, » à qui du Comte de Soissons ou de » Richelieu, demeureront les rênes » du Gouvernement ».

Les Mécontens, dans leur Manifeste,

feſte du 2 Juillet, ne ſe cachent pas de ce deſſein; car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaires de ces ſortes de pieces, on y voit en termes exprès le deſſein de chaſſer le Cardinal d'auprès du Roi: or, comme on ſavoit que ce Prince ne pouvoit ſe paſſer d'être gouverné, c'étoit dire clairement qu'on tendoit au Miniſtere. Il ſemble que Louis étoit aſſez indifférent ſur l'événement, & qu'il ſe ſeroit ſervi de Soiſſons, dont il priſoit la probité; de Bouillon, dont il eſtimoit la capacité, comme il ſe ſervoit de Richelieu. Il vint nonchalamment juſqu'à Péronne, ſans montrer ſon activité ordinaire. Les Troupes paroiſſoient participer à l'indolence du Monarque. Elles ne marchoient qu'à regret contre un Prince-du-Sang, qu'on croyoit pouſſé au déſeſpoir par le Miniſtre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la

Louis XIII. 1641.

maison & l'armée de Soissons, &, avec tous ses trésors, il ne put y réussir; au-lieu que, sans séduction, la Cour & l'Armée du Roi étoient pleines de gens qui faisoient des vœux pour la prospérité du Comte, & qui étoient disposés à l'appuyer.

Louis XIII. 1641.

Soissons livre bataille, & la gagne. *Monglat*, *t.* 1, *p.* 393. *Montresor*, *t.* 1, *p.* 325. *Brienne*, *t.* 2, *p.* 141. *Mém. d'Arnauld*, *t.* 1, *p.* 217.

Pour comble d'avantages du côté des Confédérés, le Maréchal de Châtillon, Commandant des Troupes Royales, étoit brave Soldat, mais le plus négligent des Généraux. Il avançoit vers Sedan, comme n'ayant à combattre que des gens renfermés, & il ignoroit qu'il avoit en tête une Armée aussi forte que la sienne. Soissons l'avoit formée de François volontaires, accourus sous ses drapeaux, & d'un Corps d'Allemands envoyés par l'Empereur, sous les ordres du Général Lamboy, vaillant & expérimenté Capitaine. Ce ne fut qu'à la derniere extrémité que le Comte accepta ce secours. Lam-

boy avoit déjà passé la Meuse, & s'étoit joint aux François, que Soissons vouloit encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardoit ou comme une ruse pour rendre le Prince suspect à ses Alliés, ou comme une marque que le Ministre se défioit de ses forces. Dans l'un ou l'autre cas, il ne convenoit pas, disoit-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, & l'action s'engagea le 6 Juillet dans la Plaine de Bazeille, près du Bois de la Marfée, à la vûe de Sedan. Les meilleurs Historiens rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres & son courage ; ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres & bon exemple : mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses Troupes.

Louis XIII. 1641.

Louis XIII. 1641.

L'Officier étoit mécontent qu'on l'employât contre un Prince-du-Sang qu'il estimoit, & le Soldat, de ce qu'on lui avoit fait quelque retenue sur d'anciennes montres ; de sorte qu'après la plus foible résistance, toute l'Armée, comme de concert, se débanda. Des Corps entiers de Cavalerie se retirerent cornette haute & trompettes sonnantes. On entendit des Soldats qui, joignant la raillerie à la désertion, disoient en fuyant, *en voilà pour leurs cinq écus.* Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînerent à huit lieues delà.

Il est tué. *Monglat, t. 1, p. 393.*

Le Comte de Soissons, entouré de quelques Officiers, avancoit tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'Armée Royale. On entend un coup de pistolet ; le Prince

tombe ; on le releve. Il étoit mort. Il avoit le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, & le visage brûlé de poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-même, en relevant avec son pistolet la visiere de son casque : mauvaise habitude dont on lui avoit remontré plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer devant lui un Cavalier, qui, plus prompt que l'éclair, le tira à brûle-pourpoint, & disparut. Cette derniere opinion a prévalu, & comme plus singuliere, & comme plus adaptée aux circonstances où se trouvoit le Cardinal. Il ne régnoit que par la crainte. Il n'ignoroit pas que tous les Ordres de l'Etat étoient révoltés contre lui. Il avoit traité le Clergé avec hauteur, la Noblesse avec fierté, les Parlemens avec mépris ; les Soldats étoient mal payés, les Peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne falloit qu'une

Louis XIII. 1641.

Louis XIII. 1641.

victoire pour ouvrir au Comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris parce que les Armées qui auroient pu suppléer à celle de Châtillon, étoient occupées sur les frontieres & trop éloignées. Le Roi lui-même paroissoit s'embarrasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses Troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avoit pris son parti, & qui étoit sûr de tout pacifier en sacrifiant son Ministre. La mort du Comte de Soissons étoit donc nécessaire au Cardinal; & cette nécessité a fait croire qu'il l'avoit procurée (*a*).

(*a*) Monglat donne comme certain le fait du Cavalier. Aubery dit qu'on promit une pension au Gendarme qui avoit tué le Comte. L'Abbé Arnauld applique à cet événement le fait suivant, qu'il tenoit d'un Commis de M. Des Noyers. « Trois ou quatre mois après la bataille

Deux heures après la nouvelle de la déroute, arriva celle de la

Louis XIII. 1641.

La guerre finit.

» de Sedan, M. Des Noyers, dit-il, me donna » une grosse somme en or, & beaucoup plus en » lettres de-change, & me dit : Allez vous en » sur la montagne de Donchery, au pied d'une » croix, d'où on découvre toute la Ville. Vous » en verrez sortir un homme en deuil sur un » cheval noir; il vous abordera, & vous lui don- » nerez tout l'argent qu'il vous demandera ». Le Commis, selon ses ordres, voulut marchander; mais l'inconnu exigea la somme entiere, & il l'eut. L'Abbé Arnauld ajoute : *Cette aventure, à mon avis, peut faire penser & deviner bien des choses, & une si grande récompense ne pouvoit être que pour un service important.* Mais il est vraisemblable que cette *grande récompense* étoit plutôt pour un service à rendre, que pour un service rendu. Sans la circonstance de Donchery, Ville voisine de Sedan, on n'auroit pas imaginé que cette somme fût le prix de l'assassinat du Comte de Soissons. Nous ne rapportons pas ce fait comme en étant une preuve, mais comme un exemple des manieres mystérieuses du Cardinal & de ses Agens, dont on peut voir beaucoup d'autres actions semblables dans les

Louis XIII. 1641.

mort du Comte. Un instant changea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son Ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets; il se montra même plus ardent que Richelieu à punir les révoltés. L'Armée battue retourna par ses ordres vers Sedan; il ne parloit que de forcer le Duc de Bouillon, & de le priver de son petit Etat: mais trop content d'être à si bon marché délivré d'un si grand danger, le Cardinal accorda des conditions avantageuses au Duc. Il fit même pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre; mais ce ne fut pas de bonne foi, & il porta quelque temps

---

Mémoires de Rochefort. Voy. *Mém. de Monglat*, tom. 1, pag. 393; *Mém. d'Aubery*, tom. 2, depuis 693 jusqu'à 745; & *Mémoires de l'Abbé Arnauld*, tome 1, page 217.

après, la peine due à sa dissimulation. Les autres complices ne furent pas également ménagés. Les publics, tels que Guise, la Vallette, Vendôme, restèrent sous l'anathême des procédures faites ou commencées contre eux : procédures qui leur ôtoient tout espoir de retour dans le Royaume. Les complices secrets, n'eussent-ils fait que des vœux pour le Comte, essuyerent des mortifications proportionnées à leur état. Le Duc d'Epernon servit d'exemple ; il fut tiré de sa belle maison de Plassac où il se plaisoit, & confiné dans le château de Loches, dont il étoit à la vérité Gouverneur, mais qu'on devoit, dans la circonstance, regarder comme une prison. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-sept ans, plus accablé de chagrin que d'années. Enfin, ce qui résulta de cette malheureuse entreprise, c'est qu'il ne fut plus

Louis XIII. 1641.

permis à personne en place, de n'être pas servilement & exclusivement dévoué à Richelieu & aux siens.

Louis XIII. 1641.

Procès de Saint-Preuil. *Journal de Richelieu, II. Part. p. 295.* *Mercurio, t. 2, liv. 1.* *Mémoires de Pontis.* *Mém. d'Artagnan, t. 1, p. 146.* *Mémoires de Bussi, t. 2, p 106.*

François de Jussac d'Ambleville, Sieur de Saint-Preuil, fournit une preuve que ce n'étoit pas assez de ne point manquer au Ministre, mais qu'il falloit encore avoir des égards pour ceux qu'il considéroit. Saint-Preuil ne s'étant pas cru obligé à cette déférence pour La Meilleraye, parent du Cardinal, en fut cruellement puni. Ils avoient commencé par être tous deux Enseignes aux Gardes; & dans ce temps ils offrirent leurs hommages à la même Dame, qui étoit de très-grande condition. Saint-Preuil l'emporta par un stratagême bien digne d'un jeune homme passionné & hardi (*a*).

(*a*) Il se comporta un jour, auprès de cette Dame, de maniere qu'elle le traita d'insolent, & lui commanda de ne jamais se montrer de-

Il ne fut pas modeſte dans ſa victoire; il plaiſanta ſon rival, & s'en fit un ennemi. Cette haine ſe perpétua par la jalouſie que Saint-Preuil conçut à ſon tour contre le Duc de La Meilleraye, qui s'avança juſqu'au grade de Maréchal de France. Saint Preuil critiquoit les ordres du Général, blâmoit ſes manœuvres, & ne ſe préſentoit jamais devant lui qu'avec une fierté inſultante. Du reſte, il ſervoit en brave homme

Louis XIII. 1641.

vant elle. Saint-Preuil ſe retira. Comme elle alloit ordinairement ſe promener le long du beau canal, il va l'attendre, ſort tout nud de derriere une paliſſade, en s'écriant : *Adieu, Madame ; ce ſera pour la derniere fois.* Il ſe jette dans l'eau, la tête la premiere. Saint-Preuil ſavoit où il devoit trouver ſes habits : il les reprend, & ſe tient caché quelques jours. Pendant ce temps, il apprend que cette Dame le plaint & le regrette. *Il reſſuſcita bientôt*, dit Buſſi, *& ne perdit pas une ſi favorable conjoncture.* Voyez *Mémoires de Buſſi*, tom. 1, page 107.

[Louis XIII. 1641.

& en bon Officier. Les Espagnols, qu'il harceloit sans cesse, l'appeloient *Tête de fer*. Cette qualification lui convenoit autant à l'égard des gens soumis à son commandement, qu'à l'égard des ennemis. Il eut un jour l'imprudence de frapper de la canne d'Aubray, Commissaire des guerres, parent des Des-Noyers, confident du Cardinal. Enfin, il lui arriva une affaire fâcheuse, qui n'étoit qu'une erreur involontaire, mais qu'on rendit la cause apparente de sa perte.

Il étoit Gouverneur d'Arras, Ville frontière alors. En battant la Campagne pour en éloigner les ennemis, il rencontre un Corps de Troupes qui se retiroit tranquillement. Tomber dessus, les culbuter, les disperser, fut l'affaire d'un moment. Dans l'instant que Saint-Preuil goûtoit le plaisir de la victoire, il apprend de ses prisonniers, que c'étoit la garnison de Bapeaume. Le Ma-

réchal de la Meilleraye, qui venoit de prendre cette Ville, la renvoyoit sous la seule garde d'un de ses trompettes, qui ne se montra qu'après l'action. Saint-Preuil fit des excuses aux Espagnols, qui se plaignirent néanmoins; & la Meilleraye sut donner une tournure si désavantageuse à cette action, que le Ministre ordonna qu'on arrêtât le Gouverneur, & qu'on fît son procès. Il fut instruit devant une Commission composée des Présidiaux d'Abbeville & d'Amiens, présidés par Bellejambe, Intendant de Picardie. Outre le grief de la défaite de la garnison de Bapeaume, facile à détruire, on l'accusa d'être entré par force dans un Couvent de Religieuses, sous prétexte de perquisitions nécessaires, qui n'étoient pas son véritable but; d'avoir fait mourir un homme pour fréquenter plus librement sa femme, & d'avoir levé dans

Louis XIII. 1641.

Louis XIII. 1641.

les Gouvernemens de Dourlens & d'Arras des contributions, pour suppléer à ses appointemens, qu'il trouvoit trop modiques. Il répondit au premier chef, que dans ce Couvent il s'étoit, en effet, trouvé un dépôt d'armes; au second, que le mari de sa prétendue Maîtresse avoit été condamné à être pendu, comme espion, non par lui, mais par l'Intendant de l'armée. En réponse à la troisieme accusation, il rapportoit une lettre du Roi lui-même, qui lui écrivoit: *Brave & généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites comme les autres dans leurs Gouvernemens: vous avez tout pouvoir dans notre Empire; tout vous est permis.* Le Lieutenant-Général d'Amiens, son Rapporteur, le défendit avec chaleur; il dit publiquement qu'il n'y avoit pas un des moindres services de cet Officier, employé depuis l'âge

de douze ans, qui ne dût effacer le plus grand des crimes dont on l'accusoit. Néanmoins, il fut condamné à avoir la tête tranchée dans la place d'Amiens. Lorsqu'on le mena au supplice, l'échafaud n'étoit pas encore achevé. En regardant froidement les ouvriers qui travailloient, il dit : *Voici le reste de ma fortune qui s'achève de bâtir ;* expression énergique, qui fait voir combien dans ces momens on sent vivement le néant des choses humaines. Saint-Preuil appeloit le Cardinal, *son Maître*, & comptoit sur sa protection ; mais il fut traité en serviteur inutile, quand on eut besoin de le sacrifier, pour s'en attacher de plus nécessaires. Il comptoit aussi sur les sollicitations du Duc d'Orléans, dont il étoit assidu courtisan ; & le Prince n'en tenta aucune, parce que le Roi fit entendre qu'elles lui déplairoient. Ainsi l'infortuné Saint-Preuil éprouva à

Louis XIII, 1641.

Louis XIII. 1641.

quoi sert la fréquentation des Grands, qui sont charmés qu'on leur fasse cortége, croient ordinairement vous avoir assez payé de votre servitude par l'honneur de leur familiarité, s'attachent peu, & vous laissent périr.

De Thou. *Mercurio*, t. 2. liv. 2. *Brienne*, t. 2, p. 133.

Il parut alors sur la scène un autre personnage, qui est un exemple frappant du danger des liaisons de Cour : c'est le malheureux De Thou, petit fils du célebre Historien. Fait pour s'illustrer par les sciences & par les nobles fonctions de la haute Magistrature, il aima mieux s'élever par l'intrigue, & il échoua. De Thou étoit d'un caractere changeant. Son premier état fut la robe; le refus d'une Intendance d'armée l'aigrit contre le Cardinal. Il voulut prendre l'épée, &, s'attachant à la Cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque

choſe, le porta à ſe mêler de tout. Sa famille inquiette d'une conduite dont elle prévoyoit les dangers, le pria pluſieurs fois de renoncer à ſes chimeres, & de s'attacher à quelque objet ſolide : mais ſoit éloignement pour les aſſujettiſſemens d'une charge, ſoit goût pour la conſidération que donne la familiarité des Grands, il continua de vivre à la Cour, & devint même l'ami & le conſeil de Cinq-Mars, Grand Ecuyer & Favori du Roi.

Louis XIII, 1641.

Ce jeune homme, fils du Maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut ſa faveur au choix du Miniſtre, qui crut, en l'avançant à ce poſte, s'en faire un rempart contre les dégoûts du Roi & les ſuggeſtions des mal-intentionnés. Il n'omit aucune des inſtructions & des conſeils qui, mis en pratique, auroient procuré au jeune Favori la confiance entiere de ſon Maître. Ces ſoins ne

Cinq-Mars. *Monglat*, *t.* 1, *p.* 286; *t.* 2, *p.* 30. *Brienne*, *t.* 2, *p.* 133. *Aubery*, *Mém. t.* 2, *p.* 838. *Montreſor*, *t.* 1, *p.* 158 & 283. *Mém. d'Artagnan*, *t.* 1, *p.* 179. *Mercurio*, *t.* 2, *liv.* 2.

réuſſirent pas d'abord. Cinq-Mars, à la fleur de l'âge, fait pour les plaiſirs vifs & bruyans, ne pouvoit s'accoutumer à la vie ſédentaire qu'exigeoient le goût & la ſanté vacillante de Louis. Le Favori ne cachoit pas l'extrême répugnance qu'il ſentoit à vivre, comme garotté, auprès d'un homme de mauvaiſe humeur, toujours plaintif, mécontent, & qui, ſans être vieux, avoit preſque toutes les infirmités répugnantes de la vieilleſſe. Le Cardinal exhorroit le Favori à la complaiſance, le tançoit de ſes vivacités & de ſes écarts; d'un autre côté, il prioit le Monarque, qui lui faiſoit auſſi ſes plaintes, de paſſer quelque choſe à l'extrême jeuneſſe, & d'avoir patience.

Louis XIII. 1641.

Ses prétentions.

Tout alla bien pour la ſatisfaction réciproque des Parties, du moins pour celle du Miniſtre, tant qu'il fut leur confident. Par-là il ſavoit les diſpoſitions ſecrettes du Roi, &

il prenoit ſes meſures en conſéquence. Mais cet arrangement politique penſa tourner au détriment du Cardinal, ſon auteur. Comme il avoit été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de ſon état, de lui préſenter la perſpective des honneurs & des autres avantages de la Cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-deſſous de ſes ſacrifices, s'il n'y joignoit quelque part dans le Gouvernement. C'étoit attaquer Richelieu par l'endroit ſenſible. Il tâcha de ramener ſon protégé à des deſſeins plus modérés : mais ſi-tôt qu'on lui connut des prétentions, tous les ennemis du Cardinal l'aſſiégerent. L'un lui donnoit un conſeil; l'autre lui fourniſſoit un projet. Les Grands & les Princes le rechercherent. ton & la jeune Reine le firent aſſurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas reſter ſous la tutelle

Louis XIII. 1641.

Louis XIII. 1641.

du Miniſtre, & on l'enhardit à demander au Roi lui-même ce que ſon Eminence lui refuſoit.

Le Cardinal le traverſe.

Il ſongea donc à ſe rendre plus agréable à ſon Maître, & à employer, pour le gagner, les complaiſances qne le Prélat lui avoit autrefois enſeignées. Il y réuſſit au point que le Roi, allant tenir Conſeil, & voyant Cinq-Mars à ſon côté, dit au Cardinal : *Si nous faiſions entrer notre ami, afin qu'il apprenne ?* A la vérité, cela fut dit d'un air honteux & embarraſſé, qui donna de l'aſſurance au Miniſtre. Il prit un air ſévere qui en impoſa au Monarque & au Favori, & ils n'oſerent paſſer outre. Dans une autre occaſion, le Cardinal défendit à Cinq-Mars de ſe trouver au Conſeil ; & ſur ce qu'il s'autoriſoit de l'aveu du Roi : *Allez*, lui dit fierement le Miniſtre, *allez lui demander ſi ce n'eſt pas ſon ſentiment.* Quand le Grand-Ecuyer auroit réuſſi dans ce projet,

il n'auroit pas dû espérer grand avantage pour la suite, puisque Louis lui disoit lui-même : *Souvenez-vous bien que si M. le Cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi; comptez là-dessus.* Après cet avis, puisque le Favori ne vouloit plus plier sous le Ministre, il devoit prendre le parti d'accepter le Gouvernement de Touraine, où est située la terre de Cinq-Mars, que le Cardinal lui offroit, avec tout ce qui pouvoit lui en rendre le séjour agréable : mais il ne voulut pas subir le déshonneur d'une disgrace, & il se plia aux circonstances, attendant des événemens plus favorables.

Louis XIII. 1641.

Louis XIII s'affoiblissoit, & cet affoiblissement lui faisoit desirer le repos, pendant que la guerre, allumée sur toutes ses frontieres, demandoit du travail & du mouvement. Il lui auroit été doux d'être

1642. Vues du Ministre. *Mercurio*, t. 2, liv. 2. *Lettres de Rich. p. 265. Mém. d'Artagnan.*

Louis XIII 1642.

prévenu dans ſes beſoins, par les ſoins attentifs d'une mere tendre & d'une épouſe chérie : mais l'une, inutile à ſon fils, peut-être même à charge par les réflexions que ſon abſence excitoit, ſe conſumoit dans ſon exil ; l'autre, privée de l'amour & de l'eſtime de ſon mari, ne l'abordoit jamais qu'avec cette crainte qui glace le cœur & engourdit la main. Il n'avoit pas ſeulement la conſolation de pouvoir compter ſur l'affection des ſubalternes qui le ſervoient, parce que, pour peu que le Miniſtre s'apperçût qu'ils s'attachoient au Roi, & que le Roi s'attachoit à eux, il forçoit le foible Prince à les renvoyer ; de ſorte qu'on vit avec étonnement des Officiers de la Chambre, des Capitaines aux Gardes, gens d'honneur & de probité, ſacrifiés aux ſoupçons du Cardinal, & forcés de s'éloigner. Ils emportoient les regrets de leur

Maître, qui eut souvent le courage de leur conserver, malgré son Ministre, leurs charges & leurs appointemens. Louis XIII. 1642.

Ces sacrifices, l'impérieux Richelieu les exigeoit, sous peine d'abandonner le Monarque au milieu des ennemis qu'il lui avoit faits au-dedans & au dehors. Cette fiere menace arracha quelquefois des plaintes au Roi. Il se doutoit qu'on l'investissoit d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissemens des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la dévoroit, perçoient quelquefois jusqu'à ce Prince. Il lui arrivoit alors de murmurer lui-même, de faire connoître qu'il sentoit son esclavage, & de desirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui, prenant à la lettre ces desirs

Louis XIII. 1642.

vagues, avoient l'imprudence de lui faire des offres & de lui fournir des projets ! Richelieu arrivoit armé de tout son ascendant. Non-seulement il rassuroit la conscience du Monarque alarmée, mais il en tiroit le nom de ceux qui avoient jeté le trouble dans son esprit ; & ces aveux, il les arrachoit en exécution d'un serment, par lequel ce Prince pusillanime s'étoit engagé à révéler à son Ministre ce qu'on diroit contre lui.

Cependant, comme tout a une fin dans le monde, Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchoit à son terme. Le Prélat le crut aussi, mais dans un sens différent. Cinq-Mars, confident des mécontentemens de Louis & de ses murmures, s'imaginoit que le Prince, dans un moment d'impatience, pouvoit congédier son Ministre, ou trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque maniere que ce fût. Richelieu, au contraire,

contraire, qui connoiſſoit la foibleſſe du Roi, & combien il étoit effrayé des moindres affaires, ne pouvoit ſe perſuader que le Monarque eût jamais le courage de ſe priver de ſon ſecours. Ce n'étoit donc point par la diſgrace qu'il craignoit de voir finir ſon crédit, mais par la mort de Louis. Le dépériſſement du Prince lui faiſoit croire que ce moment n'étoit pas éloigné, & il ne doutoit pas qu'à cet inſtant mille bras n'avançaſſent pour l'arracher des degrés du Trône, & le précipiter. Ainſi, la mort du Roi arrivant, tout le monde regardoit la chûte du Cardinal comme certaine, & on n'imaginoit pas comment il pourroit ſe ſoutenir. Mais quelques Obſervateurs crurent appercevoir que Richelieu ne s'abandonnoit pas lui-même, & ne déſeſpéroit pas de la fortune.

Louis XIII. 1642.

On a déjà vu quels pouvoient être

Louis XIII. 1642.

ſes projets quand Louis XIII viendroit à manquer, & que le beſoin qu'auroient de lui les prétendans à la Régence, ne laiſſoit pas ſes eſpérances ſans fondement. Mais pour leur donner plus de ſolidité, il falloit que le Cardinal ſe trouvât alors dans un centre de force capable de faire mouvoir les reſſorts les plus éloignés : c'eſt à quoi il travailla très-habilement. Quoique le Roi fût languiſſant & preſque mourant, il ſut lui perſuader de quitter ſon Palais, & d'aller aux extrémités du Royaume, s'aſſurer la Catalogne qui s'étoit donnée à la France, & conquérir le Rouſſillon. Il vouloit que la Reine laiſſât ſes enfans dans le Château de Vincennes, ſous la garde de Chavigni, ſon confident, & qu'elle-même ſuivît ſon mari dans ces pays éloignés, où elle ſe ſeroit trouvée entre deux armées des meilleures troupes de France, comman-

dées par les plus proches parens du Prélat. Il eſt vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parce que la Reine pleura, jeta des cris, & proteſta qu'on lui arracheroit plutôt la vie que de la ſéparer de ſes enfans. Il fallut la laiſſer dans la Capitale. Mais elle y reſta ſans autorité, & la puiſſance toute entiere fut confiée au Prince de Condé dont Richelieu étoit sûr. Pour Gaſton, il eut ordre de ſuivre ſon frere, & il obéit.

Louis XIII. 1642.

Le Roi & ſon Miniſtre marcherent à leur conquête avec une pompe égale. La grandeur de leur cortége ne leur permettant pas d'aller enſemble, de Paris à Lyon ils ne ſe rencontrerent que quatre fois dans les grandes Villes, où leur ſuite pouvoit ſe développer ſans ſe gêner. Ainſi le Cardinal, pendant une ſi longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux inſinuations de Cinq-Mars qui ac-

Louis XIII. 1642.

compagnoit le Roi : imprudence qui auroit coûté cher au Miniſtre, ſi le Favori n'en eût commis de ſon côté de très-grandes; ou plutôt toute ſa conduite ne fut qu'un tiſſu d'imprudences qui le conduiſirent à la derniere cataſtrophe.

Conſpiration de Cinq-Mars. *Monglat*, *t.* 1, *p.* 39.

On ne devoit pas attendre autre choſe d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets ſuggérés par la haine contre le Cardinal, enfantés par des intérêts différens, dirigés par des gens paſſionnés, ne pouvoient être que contradictoires entre eux. Il déteſtoit Richelieu: il vouloit le détruire, &, dès le premier pas, il fut embarraſſé ſur le choix de celui qu'il préſenteroit à ſa place: car il ſentoit bien que Louis ne pouvoit ſe paſſer de Miniſtre, & qu'il n'étoit pas homme à ſe contenter du premier qu'on lui indiqueroit. Cinq-Mars jeta les yeux ſur le Duc de Bouillon dont le Roi

estimoit la capacité. Bouillon, qui s'étoit bien promis, après le danger qu'il avoit couru dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus hasarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance au Favori. Le complot se forma ; Gaston s'y joignit ; la Reine régnante y entra indirectement : les confidences s'étendirent, & une foule d'importans, de curieux, de mécontens se présenta pour y avoir part (*a*). Louis XIII. 1642.

Chacun donna son avis. Les uns vouloient qu'on forçât le Roi par une guerre civile à renvoyer son Ministre : d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du Cardinal : Il gagne le Roi. *Montrésor*, t. 1, p. 334 & t. 2, p. 228

(*a*) *Le Roi en étoit tacitement le chef, le Grand-Ecuyer en étoit l'ame ; le nom dont on se servoit étoit celui du Duc d'Orléans, & leur Conseil étoit le Duc de Bouillon.* Voy. *Mém. de Motteville*, tome 1, page 90.

projet odieux qui épouvantoit quelquefois le bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenoit, quand son imagination s'échauffoit à la vue des difficultés & des périls qui l'environnoient de toutes parts. De Thou, le plus sincere & le plus sage de ses amis, rejetoit ces moyens. Il vouloit que le Favori n'employât auprès du Roi que l'insinuation & les raisons; armes dont il croyoit les effets inévitables, si elles étoient bien maniées. Il exhortoit donc le Grand-Ecuyer à mieux cultiver l'amitié du Roi, à mériter sa confiance & son estime par un extérieur moins dissipé, par de l'assiduité & plus de complaisance. Alors, disoit-il, vous pourrez trouver des momens favorables pour remontrer au Roi les torts de son Ministre, ses défauts, & la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre.

Louis XIII. 1642.

Richelieu en disgrace.

Placé entre ces différens avis,

Cinq-Mars les écoutoit tous, ne s'arrêtoit à aucun en entier, prenoit partie des uns, partie des autres, &, par une suite de sa fausse politique, il cachoit à de Thou ce qu'il tramoit avec Bouillon, & ne disoit qu'à demi à celui-ci ce qu'il traitoit avec Gaston. Cependant il suivoit toujours le plan que lui avoit tracé son ami ; & il paroit qu'il réussissoit, puisque le Roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son Ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarrasser par violence, & qu'il s'avança jusqu'à souffrir que de Thou écrivît à Rome & en Espagne, pour faire la paix, sans la participation de Richelieu. Le Prélat ne s'apperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec Louis pendant la route. Il voulut parler contre le Favori ; mais il ne fut écouté qu'avec froideur & in-

Louis XIII. 1642.

différence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le Monarque, n'étoient plus souffertes qu'avec humeur. Dès-lors le Ministre se mit sur ses gardes, & se tint toujours à quelque distance du Roi.

Louis XIII. 1642.

Richelieu étoit malade : mais, soit feinte, soit vérité, on publia avec affectation que son état empiroit. Pendant ce temps, il gouvernoit toujours de loin par Des-Noyers, Chavigni & les autres Ministres, qui lui donnoient avis de tout, & attendoient ses commandemens. Il envoyoit lui-même de tous côtés des ordres qui soutenoient l'apparence de son crédit, encourageoient ses amis, & tenoient ses ennemis en échec. Enfin, les choses en étoient au point, qu'on se traitoit ouvertement de *Royalistes* & de *Cardinalistes ;* & la Princesse Marie de Gonzague,

qu'on soupçonne d'avoir eu un tendre penchant pour le Grand Ecuyer, lui écrivoit : *Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf.* Mais cette publicité n'inquiétoit pas ce jeune homme qui, se fiant aux démonstrations extérieures des Courtisans, croyoit avoir tout le monde pour lui, & agissoit sans précaution. Richelieu, au contraire, s'observoit comme en pays ennemi. Pendant que le Roi étoit dans son camp devant Perpignan, il se tenoit à Narbonne. Quand Louis vint dans cette derniere Ville, le Cardinal rebroussa vers Tarascon, sous prétexte d'aller y prendre les eaux : mais il y travailloit sourdement à la ruine du Favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup du bénéfice du temps, & encore plus des imprudences du Grand-Ecuyer. Louis XIII. 1642.

Cinq-Mars, oubliant souvent les

Louis XIII 1642.

bons avis de De Thou, s'abandonnoit à ses passions, à sa frivolité, & s'attiroit du Roi des réprimandes qui occasionnoient de petites disgraces : mais elles ne duroient pas ; & le Grand-Ecuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application & d'attachement, reprenoit aisément son crédit. Celui de Richelieu diminuoit au point, qu'un expédient qu'il employa, si on en croit Siri, & qui lui avoit réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Pour embarrasser le Roi, il engagea le Comte de Guiche à se laisser battre sur la frontiere de Picardie, qui, par-là, resta ouverte à l'ennemi (*a*) :

(*a*) Ce Comte de Guiche, depuis Duc & Maréchal de Grammond, envoyé à Gaston avec Chavigny par le Cardinal, pour l'engager à quelque chose qu'il desiroit, s'échauffant sur la fin du repas, se laisse aller aux confidences, & dit au Prince qu'il n'est entouré que de fripons ; que lui, Comte de Guiche, n'a pas

mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au Cardinal un ordre très-sec que le Roi lui envoya, de remédier à cet accident, sans lui rendre sa confiance ordinaire (*a*); de

Louis XIII. 1642.

---

voulu être son domestique, parce qu'il auroit fallu le trahir comme tels & tels; que pour lui il est Gentilhomme, & qu'il ne veut agir que par les bonnes voies, & *qu'il est serviteur au Cardinal contre lui & toute la Famille Royale.* Voy. *Mém. de Montresor*, tom. 1, pag. 104.

(*a*) L'Estrade, Colonel au service de Hollande, allant trouver le Roi, passa par Tarascon; le Cardinal *lui fit le bec*, avant que de le laisser aller au camp devant Perpignan. Lorsqu'il fut arrivé, Louis XIII lui demanda si les bruits qui couroient d'un prochain accommodement des Etats avec l'Espagne étoient vrais, & pourquoi les Hollandois vouloient se séparer de lui. *Je ne sais*, lui répondit l'Estrade d'un air mystérieux qui donna de la curiosité au Roi. Louis le pressa de parler. *C'est*, dit enfin l'Estrade, *parce qu'on débite en Hollande que vous allez renvoyer le Cardinal, & mettre le Grand-Ecuyer à sa place.* Louis rougit, & se

Louis XIII. 1642.

forte que d'un moment à l'autre le Ministre attendoit le coup de la disgrace, heureux, si elle se bornoit à la perte de ses emplois, lorsqu'une découverte inattendue changea entierement la face des affaires.

Traité de Cinq-Mars avec l'Espagne. *Monglat*, t. 2, p. 39. *Brienne*, t. 2. p. 142. *Aubery*, *Mém.* t. 2, p. 577. *Montresor*, t. 2, p. 240.

Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de l'année derniere, balançoit sur les moyens de renverser le Cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra de se préparer un asyle en cas de revers. Il demanda Sedan au Duc de Bouillon. Gaston en fit autant. La Reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le Roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfans dans cet asyle, si son mari venoit à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avoit déjà exposé sa Principauté avec le Comte

défendit de cette imputation, comme d'une calomnie déshonorante. Voy. *Mém. de Monglat*, t. 2, p. 47.

de Soissons, se fit long-temps prier, pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assureroit le secours de l'Espagne. Gaston & Cinq-Mars y consentirent. Ils dépêcherent tous trois, de concert, à Madrid, un Gentilhomme nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, & le signa le 13 Mars; il contenoit vingt articles, tout dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que si on se lioit avec les étrangers, c'étoit la tyrannie du Cardinal qui y contraignoit les Confédérés. De Thou n'eut point connoissance de ce traité quand il se fit: mais il l'apprit quelque temps après; & la chose lui fut confirmée de la bouche même du Grand-Ecuyer qu'il désapprouva. Il l'exhorta à rompre ces intelligences criminelles, & à prendre des mesures promptes, pour n'en pas éprouver de mauvaises suites. Mais

Louis XIII. 1642.

Louis XIII. 1642.

la multiplicité des affaires & des plaisirs, étourdit ce jeune homme. Le Cardinal, éloigné & malade, paroissoit sur le penchant de sa ruine ; il sembloit qu'il ne falloit plus qu'un souffle pour le précipiter. Le Roi, détaché de lui en apparence, redoubloit de bontés pour le Favori. Il y eut pourtant des momens où celui-ci crut appercevoir du changement dans les manieres du Monarque. Mais il le regardoit comme un des accès d'humeur auxquels Louis étoit sujet, & qui n'auroit pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venoit du dégoût que le Roi prit de son Favori ; dégoût occasionné par la vie déréglée de Cinq-Mars, & ensuite par la connoissance que Louis eut de son infidélité.

Il est arrêté. *Monglat*, t. 2, p. 50. *Montresor. Passim.*

Elle lui parvint par le Ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment. La copie du traité qui lui

tomba entre les mains n'étoit pas authentique : il craignoit que s'il en donnoit directement avis au Roi, ce Prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du Prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, & qu'ils ne lui ôtassent les moyens de les convaincre. C'est pourquoi il en fit passer la premiere notion au Roi, par un homme qui ne parut pas parler de sa part (a). Louis XIII. 1642.

(a) *Monsieur*, dit Brienne, *ne fut point trahi comme on le publia ; mais ce mystere fut découvert par une voie que l'on ne devoit pas craindre naturellement : ce qu'il faut entendre de ceux qui ignoroient comment les choses se passoient.* On voit un homme qui pouvoit nous donner le mot de l'énigme, & qui ne l'a pas fait. Mais toute sa narration nous apprend que la Reine régnante flottoit entre l'espérance & la crainte que lui donnoient toutes ces intrigues. On croit que ce fut Schomberg, très-attaché à Anne d'Autriche, qui porta au Roi la premiere nouvelle de la part du Cardinal. Monglat dit qu'on remarqua que la Reine envoya un Courier en

Louis XIII. 1642.

Enſuite il dépêcha Chavigni chargé de la copie du traité. Cinq-Mars ſachant qu'il arrivoit, voulut le faire aſſaſſiner avant qu'il parlât à Louis ; mais il étoit déjà avec le Monarque. Ce fut alors au Grand-Ecuyer à chercher ſa ſûreté dans la fuite. Malheureuſement il s'y prit trop tard. Sa conduite avoit été ſi imprudente, qu'elle avoit, pour ainſi dire, averti tous ſes complices, qui ſe ſauverent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec De Thou, le 13 Juin. De ce moment, le Monarque & le Miniſtre agirent avec le plus grand concert.

ſecret à Richelieu. Enfin, on trouve dans les Mémoires de l'Abbé Arnauld ce trait remarquable. La Reine, au commencement de ſa Régence, regardant à Ruel un portrait de Richelieu, dit : *Si cet homme avoit vécu juſqu'à cette heure, il auroit été plus puiſſant que jamais.* Voy. *Mém. de Brienne*, t. 2, p. 147 ; *Mém. de Monglat*, t, 2, p. 503 ; *Mémoires d'Arnauld*, t, 1, p. 246.

Le Duc de Bouillon étoit à la tête des forces de France en Italie. Il fut le second exemple, sous ce regne, d'un Général pris dans l'Armée qu'il commandoit. On le renferma dans la Citadelle de Cazal (*a*); & le Duc d'Orléans, qui suivoit de loin la Cour, pour se conduire selon les événemens, se trouva toup-à-coup investi de Troupes en Auvergne. LOUIS XIII, 1642.

Sa premiere action fut de jeter au feu l'original du traité; mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries pour en tirer des Procès de Cinq-Mars & de De Thou. *Journal de Richelieu, III. Partie, p. 1. Montresor, t. 3, p. 228.*

(*a*) Le Vicomte de Turenne rencontra un courier dépêché au Duc de Bouillon par quelqu'un de ses amis, qui alloit lui porter la nouvelle du malheur de Cinq-Mars. Turenne alla en faire sa cour au Cardinal qui fit partir sur-le-champ le plus prompt de ses couriers. Celui-ci prévint l'autre; & ainsi Turenne fut la cause innocente de la prison de son frere. Voy. *Mém. d'Aubery*, tom. 2, depuis la page 757 jusqu'à 770.

Louis XIII. 1642.

aveux qui serviſſent à charger les autres. Le Miniſtre ne ſe trompa pas dans ſes meſures. Gaſton fit d'abord une démarche qui aſſuroit le Cardinal du ſuccès ; il dépêcha au Prélat l'Abbé de la Rivière, avec des aſſurances vagues de repentir, & des prieres de lui obtenir grace. C'étoit un augure favorable aux intentions de Richelieu, que l'intervention de cet Abbé, ame vénale, flatteur bas & rampant qu'il étoit aiſé de rendre, par crainte ou par eſpérance, l'inſtrument des ſurpriſes qu'on feroit à la crédulité du Prince. Dès la premiere entrevue, on inſinua à l'Agent de Monſieur, qu'on ne croyoit pas qu'il eût pu ſe rendre coupable à l'inſçu de ſes Confidens. Ce ſoupçon inſpira une mortelle frayeur au Négociateur. Il porta ſes alarmes auprès de ſon Maître qu'il intimida, & qui le renvoya chargé de confeſſions, ſinon concluantes, du moins

propres à en faire exiger de plus étendues & de plus exactes. A une lettre très-soumise, dont Gaston accompagna ses premiers aveux, le Cardinal répondit celle-ci : *Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes ayent recours à une entiere & ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes. Votre Altesse a bien commencé ; c'est à elle d'achever, & à ses serviteurs de supplier le Roi d'user de sa bonté à son endroit.* Louis XIII. 1642.

Le premier témoignage de bonté que le Ministre promit de tirer du Roi, fut qu'il permettroit à son frere de voyager, & de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension, & la faveur d'être admis en présence de son frere, Monsieur

Louis XIII. 1642.

fit de nouveaux aveux. Nouvelles questions de la part du Cardinal, & insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloigné pour quelque temps de la Cour. Enfin, par toutes ces prétendues graces, habilement graduées, on obtint du foible Gaston qu'il se laisseroit interroger par le Chancelier, & que ses réponses serviroient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur seroit point confronté; sans doute, pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auroient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers; ils savoient que leur salut dépendoit de leur silence, & que s'ils persistoient à nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouveroit de preuve propre à faire décerner contre eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre,

étoit entre les mains du Duc d'Orléans. Ils ne le croyoient pas assez noir pour les trahir : mais d'après ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Chalais, des Montmorency, de Soissons & tant d'autres, ils auroient dû le soupçonner assez foible pour se laisser arracher les secrets les plus importans à la sûreté & à la vie de ses amis. C'est pourquoi le Cardinal, très-instruit du caractere de Gaston, & de la maniere dont il falloit le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès. Louis XIII. 1642.

Le Roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit le 3 Juillet à son Ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés, pour ainsi dire, à creuser le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étoient près

d'y descendre eux-mêmes. Il y eut
Louis XIII. 1642. dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, & des excuses très-soumises de la part de Louis qui tâcha d'appaiser son Ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son Royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition & qualité qu'ils fussent, d'obéir au Cardinal, comme à lui-même. Après cela, le Roi regagna Paris, & le Cardinal partit pour Lyon, traînant derriere lui les deux prisonniers, dans un bateau attaché au sien; & le Duc d'Orléans se rendit à deux lieues de cette Ville, afin d'être plus à portée des Juges qui devoient l'interroger. La Commission établie pour ce procès fut composée de Conseillers d'Etat & de Magistrats tirés du Parlement de Grenoble, présidés par le Chancelier.

Ils sont condamnés. L'affaire étoit trop bien commencée, pour n'être pas terminée au

gré du Cardinal. Il n'y avoit que le silence qui pût sauver les coupables, & Monsieur avoit parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extrajudiciaire & sans confrontation, ne devoit pas valoir selon les regles ordinaires. Mais on prononça que ces formalités n'étoient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un Enfant-de-France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité, que jusqu'à ce qu'il eût entendu la déposition de Gaston; & dans ce moment même, périssant par la lâcheté du Prince, il montra une modération qui dut couvrir le Duc de confusion, s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avoit pas eu honte de les aggraver, en disant *que c'étoit Cinq-Mars qui l'avoit fait tomber dans le crime, par ses pressantes sollicitations.* Un homme de quarante ans, frere du Roi, sûr de sa

LOUIS XIII. 1642.

Louis XIII. 1642.

grace, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la baſſeſſe d'accuſer un jeune homme de 22 ans, de l'avoir ſéduit & débauché de ſon devoir ! Tout Prince qu'il étoit, Cinq-Mars auroit pu le dévouer au mépris par des détails flétriſſans: il ſe contenta de raconter ſans aigreur, ſans air de récrimination, ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire, *que toutes les fois qu'il étoit mal avec le Roi ou avec le Cardinal, le Duc d'Orléans le faiſoit ſolliciter de s'attacher à lui, & lui promettoit ſa protection; que c'étoit dans un de ces momens que, par la ſuggeſtion de Monſieur & du Duc de Bouillon, il avoit imaginé de traiter avec l'Eſpagne, pour ſe procurer un aſyle contre le reſſentiment du Miniſtre, & le forcer de condeſcendre à la paix générale; que tel avoit été ſon but; qu'il ne s'en avouoit pas moins coupable, & qu'il réclamoit*

réclamoit la bonté du Roi, sa seule ressource.

Louis XIII. 1642.

L'infortunée victime de la foiblesse des deux freres, ignoroit que, pendant que l'un fournissoit à ses juges des moyens de condamnation, l'autre le dénonçoit publiquement comme criminel, par une lettre écrite à tous les Parlemens de son Royaume. Il y disoit : *Depuis un an nous nous appercevions d'un notable changement dans la conduite du sieur de Cinq-Mars ; qu'il avoit des liaisons avec des Calvinistes, des libertins ; qu'il prenoit plaisir à ravaler nos bons succès, à exagérer les mauvais, & à publier les nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui une maligne affectation à blâmer les actions de notre cousin le Cardinal Duc de Richelieu, & à louer celles du Comte Duc d'Olivarès. Cette maniere de faire nous a donné des soupçons ; & pour en péné-*

Louis XIII. 1642.

trer le but & la cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-Mars parler & agir avec nous plus librement qu'auparavant. Etrange conduite d'un Monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il auroit fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser accoutumer à des fautes qu'on seroit ensuite forcé de punir! Mais, sous les apparences de cette politique, condamnable, puisqu'elle étoit insidieuse, Louis vouloit déguiser la faute qu'il avoit faite lui-même, d'enhardir son jeune Favori à travailler contre son Ministre, en lui confiant ses mécontentemens, & en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on lui faisoit de le débarrasser de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars, sinon innocent, du moins digne de grace, ne purent influer sur la décision des Juges. Le crime d'avoir trai-

té avec les ennemis de l'Etat étoit prouvé. Ils furent obligés de le condamner, & tout d'une voix, ils opinerent à la mort. Louis XIII. 1642.

De Thou les embarrassa davantage. On ne pouvoit l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avoit pas découvert, il répondit: *Je n'en ai eu connoissance que longtemps après la conclusion, & par une simple confidence du Grand-Ecuyer. Depuis ce temps, je n'ai cessé de l'exhorter à le rompre, & à obtenir sa grace du Roi, en le découvrant. D'ailleurs, étant certain, par une clause expresse du traité, qu'il ne pouvoit avoir lieu que si nos troupes étoient battues en Allemagne, & voyant qu'elles y étoient toujours victorieuses, je n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, pour sauver l'Etat d'un danger qui ne devoit plus être appréhendé. Enfin, ne*

Louis XIII. 1642.

sachant le traité que par une conversation, & n'ayant aucune preuve à administrer de la vérité de ma déposition, je me serois exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les coupables persistoient dans la négative.

Ils sont exécutés. *Montresor, t. 3, p. 228 & 234. Journal de Richelieu, III. Partie, p. 68.*

Ces raisons étoient bonnes; plusieurs Juges vouloient qu'on y eût égard : cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'Etat, ne l'auroient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort. C'étoit le vœu de Richelieu, qui en vouloit, dit-on, à De Thou, parce que son grand-pere, dans sa belle Histoire de nos guerres civiles, avoit inséré une anecdote peu honorable à la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine du Prélat, & son desir de vengeance, venoient plutôt de ce qu'il regardoit De Thou comme ayant

été le conseiller de Cinq-Mars, dans tout ce que le Grand-Ecuyer avoit tenté contre lui, & qu'il vouloit le punir du succès que son habileté avoit pensé procurer à son ami : peut-être aussi le Ministre eut-il dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami, que de la haine & de la politique, De Thou écouta sa sentence sans se plaindre de la fatale confidence qui le perdoit ; & quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscrétion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, & lui dit : *Il ne faut plus songer qu'à bien mourir.* Il s'y étoit, disoit-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne desiroit plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort. Louis XIII. 1642.

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violens contre les

Louis XIII 1642.

répugnances de la nature ; combats dans lesquels la Religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avoit été qu'une espece de tableau mouvant, dont les objets, dans leur rapide passage, n'avoient pas eu le temps de faire une impression profonde sur les sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faîte des grandeurs, il descendit sur l'échafaud comme un Acteur change de rôle ; & il ne montra d'émotion que quand on le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avoit été condamné : alors il demanda grace, & il l'obtint, ou parce qu'on n'avoit dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on vouloit savoir. Des Historiens disent que l'objet de la curiosité de Richelieu fut moins de connoître les complices, que de s'assurer s'il étoit certain que le Roi

eût consenti qu'on le débarrassât de son Ministre. Après la confession du Grand-Ecuyer, le Cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que s'il s'étoit trouvé un homme de résolution, comme le Maréchal de Vitri, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au Maréchal d'Ancre; & cette connoissance détermina Richelieu à écarter du Roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main. Louis XIII. 1642.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 Septembre, &, jusqu'à la fin, ils montrerent chacun leur caractere distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendoit plus capable de remords sur sa vie passée, & de crainte pour la vie future, n'envisageoit qu'avec horreur la séparation de son ame d'avec son corps. Les exhortations de son Confesseur, sa con-

Louis XIII. 1642.

fiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la Religion, qu'il avoit toujours respectée, suffisoient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité, & au service des Grands, des jours que l'application à quelque état utile auroit rendus plus méritoires devant Dieu & devant les hommes. Cinq-Mars remplit aussi avec ferveur les devoirs de la Religion; mais, du reste, il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légereté, & des manieres hautaines jusque sur l'échafaud : mais c'étoit moins affectation d'indifférence & bravade, qu'habitude & défaut de l'âge. Enfin, tous les deux toucherent les Juges; Cinq-Mars, par sa candeur & son ingénuité; De Thou, par la force de son esprit & son humilité, & ils arracherent des larmes aux spectateurs de leur sup-

plice (*a*). Le Duc de Bouillon, certainement plus coupable que De Thou, racheta sa vie & sa liberté par la cession de sa Principauté de Sedan; encore lui donna-t-on en échange de très-belles terres en France; & le Duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut permission de se retirer à Blois, comme un particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions,

Louis XIII. 1642.

(*a*) Louis XIII, se promenant le jour de l'exécution dans les jardins de Saint Germain, tira froidement sa montre, & dit en la regardant : *Dans tant de minutes, M. le Grand passera mal son temps.* Voy. *Mém. de Monglat*, tom. 2, pag. 56, *Le Roi avoit eu dessein de le sauver, & s'en étoit d'abord déclaré, disant que le Duc de Bouillon l'avoit gâté, & méritoit seul la mort. Cependant il n'en fut pas le maître.* Toute la France le regretta. La Princesse Marie l'aimoit, & fut obligée d'employer la Duchesse d'Aiguillon pour retirer ses lettres Voy. *Mém. de Motteville*, tom. 1, pag. 97.

sans honneurs, chargé de la honte d'avoir sacrifié des amis dont les images sanglantes auroient dû être sans cesse présentes à son esprit, & ajouter les remords à son humiliation.

Louis XIII. 1642.

Retour triomphant du Cardinal.

Pendant qu'il parcouroit les Provinces en fugitif, Richelieu partit de Lyon le jour même de l'exécution, se rendit à Paris comme un triomphateur, porté par ses Gardes, dans une chambre où étoient son lit, une table & une chaise pour une personne qui l'entretenoit pendant la route. Les porteurs ne marchoient que nuds tête, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes & des maisons se trouvoient trop étroites, on les abattoit avec des pans entiers de muraille, afin que son Eminence n'éprouvât ni secousse ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au Palais Cardinal, où se trouvoit une foule de gens em-

pressés, les uns de voir, les autres d'être remarqués. Il parla à plusieurs, & congédia la foule d'un coup-d'œil obligeant. Sur son visage jauni par la maladie, on apperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parens & de ses amis, qu'il avoit appréhendé de ne plus revoir, & encore maître de cette Cour, où tant d'envieux se flattoient qu'il ne reparoîtroit plus. Louis XIII. 1642.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'étoit pas diminuée: mais après cette derniere épreuve de sa puissance, il n'avoit plus rien à en craindre. Ils perdoient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands Seigneurs étoient ou bannis ou en prison. Gaston, si humilié, ne pouvoit de long-temps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui auroit voulu s'étayer d'un homme si foible & si décrié ? La Reine-Mere, toujours redoutable, Mort de la Reine-Mere. *Merc.* t. 24.

Louis XIII. 1642.

tant par ſes intrigues ſecretes, que par ſes plaintes publiques, venoit de mourir le 3 Juillet à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ſes domeſtiques, & à ſe borner au pur néceſſaire. On la plaignit, parce qu'on plaint toujours ceux qui ſouffrent : mais on ne peut diſconvenir qu'elle ne ſe ſoit attiré ſes malheurs par ſon caractere impérieux & opiniâtre. De plus, il y a dans ſa vie une tache ineffaçable : c'eſt que, ſelon la remarque du Préſident Hénault, *elle ne fut pas aſſez ſurpriſe, ni aſſez affligée de la mort funeſte d'un de nos plus grands Rois.* Le Cardinal lui fit faire un ſervice magnifique, & il en parla comme s'il avoit eſpéré que, ſous peu de temps, elle lui auroit rendu ſes bonnes graces. Il eſt vrai qu'elle lui pardonna en mourant ; mais le Nonce du Pape qui l'exhortoit, voulant l'engager à envoyer à

Richelieu, en ſigne de réconciliation, ſon portrait dans un bracelet qu'elle portoit au bras, elle ſe retourna de l'autre côté, en diſant : *C'eſt trop* (*a*). Le Miniſtre auroit ſans doute été bien glorieux d'une pareille marque d'eſtime, qu'il auroit fait valoir au Roi comme une juſtification ſans réplique de ſa conduite. LOUIS XIII. 1642.

Cependant on peut croire qu'il étoit alors moins curieux de l'approbation & de l'affection du Monarque, qu'attentif à ſe tenir en garde contre ſon averſion. Il eſt preſque prouvé que Louis XIII n'avoit pas rejeté les attentats propoſés contre la vie ou la liberté du Cardinal. C'en étoit aſſez pour que

(*a*) Ce Nonce étoit Fabio Chigi, devenu Pape enſuite ſous le nom d'Alexandre VII; il avouoit qu'il avoit trop exigé de la Reine. Voy. *Menagiana*, tom. 2, pag. 335.

Louis XIII. 1642.

le Prélat se défiât toujours de quelque trahison subite. En conséquence il redoubla ses soins pour attacher à sa personne les Militaires les plus renommés par leur bravoure, & pour engager le Roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, & dont l'intrépidité lui faisoit appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par son Ministre, se détermina à avoir une seconde fois cette complaisance; mais il avertit ceux qu'il sacrifioit, que leur feinte disgrace ne seroit pas de longue durée (*a*).

Mort du Cardinal.

En effet, pendant que Richelieu s'entouroit ainsi de remparts contre la mort, il la portoit dans son sein.

(*a*) Richelieu, devenu si impérieux, avoit été courtisan bien adroit. On raconte qu'un jour donnant une fête au Roi, il s'apperçut que ce Prince étoit jaloux de ce que les déférences s'adressoient plus au Ministre qu'à lui. Lorsqu'il sortit, le Cardinal prit un flambeau, & se mit à marcher devant le Monarque, qui parut très-content de cette attention.

Il avoit été malade à Narbonne assez sérieusement, pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence, succéderent des rechûtes fréquentes, une fievre qui le mina insensiblement, & des ulceres, signes d'un sang appauvri & corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remedes que par son mal, & enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'appercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnoient sa place. Tout étoit si bien subjugué, que personne ne remua. Le Cardinal disposa souverainement du Ministere, de la faveur du Roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devoit préférer, & le Monarque docile ne s'écarta en rien de ses volontés : de sorte qu'on peut dire que

Louis XIII. 1642

Merc. t. 24. Mercurio, t. 2, liv. 3. Monglat, t. 2, p. 65. Motteville, t. 1, p. 115. Montresor, t. 2, p. 170. Brienne, t. 2, p. 152.

Richelieu régna même après sa mort.

Louis XIII. 1642.

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, & reçut les Sacremens de l'Eglise avec piété & résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistans des fautes qu'il avoit pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particuliere, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'étoit rétracté en quelque chose (*a*). Richelieu montra beaucoup d'attachement pour ses parens, qu'il recommanda au Roi, & une tendresse de préférence pour sa niece la Duchesse d'Aiguillon, qu'il

(*a*) Aussi Troisville, un des Capitaines des Gardes exilés par Richelieu, disoit, après son retour, au Roi qui lui parloit de la mort édifiante du Prélat : *Sire, si le Cardinal est en Paradis, il faut que le Diable se soit laissé escamoter en chemin.*

avoit toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme Surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 Décembre, dans la cinquante-huitieme année de son âge, comblé d'honneurs & de dignités. Pendant son agonie, on vit le Roi sourire; ce qui confirma l'opinion déjà établie, que ce Prince regardoit avec plaisir le terme de la domination exercée sur lui par son Ministre. Quand on lui annonça qu'il venoit d'expirer, il dit simplement: *Voilà un grand politique mort.* Louis XIII. 1642.

Son éloge.

Cette courte Oraison funebre renferme tout ce qu'on peut dire de lui. Quant à l'administration, il est l'auteur de l'équilibre établi entre les Puissances de l'Europe, sur lesquelles la Maison d'Autriche avoit eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les Réformés

François à un état d'impuiſſance, qui
Louis XIII. 1641. ne leur a plus permis de ſe faire redouter. Voilà les deux chef-d'œuvres de ſon Miniſtere : mais ils coûterent bien du ſang à la France. On joint, à ces chef-d'œuvres politiques, l'abaiſſement des Grands qu'il tira de leurs Châteaux, où ils jouiſſoient d'une force & d'une conſidération ſouvent nuiſibles à la tranquillité du Royaume, & qu'il rendit de ſimples courtiſans. Il eſt accuſé aſſez communément d'avoir travaillé à abattre la haute Nobleſſe, plus par intérêt perſonnel que pour le bien des Peuples, & de n'y avoir réuſſi qu'en tendant des piéges à ceux qu'il vouloit perdre : cette imputation n'eſt pas dépourvue de vraiſemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner ſans mélange de blâme, c'eſt que la marine, la diſcipline militaire, le commerce étranger, & pluſieurs branches d'adminiſ-

tration commencerent à fleurir sous son Gouvernement. Il protégea les Lettres, & ne négligea rien de ce qui pouvoit illustrer la Nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si on considere la multitude d'Edits bursaux qui parurent de son temps, & les coups d'autorité qui exciterent souvent les murmures du Clergé, de la Magistrature, & des autres Ordres de l'Etat: ainsi son Ministere fut brillant, mais oppressif. Louis XIII. 1642.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des Souverains, étoit une suite de son caractere décisif, tranchant, & ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité & de la supériorité de ses lumieres, il prétendoit à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse théologique, s'exerça dans la Poésie dramatique, s'érigea en juge des Au-

Louis XIII. 1642.

teurs, dont les plus célebres encoururent sa jalousie & sa disgrace, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talens lui persuadoit non-seulement qu'il faisoit tout bien, mais qu'aucune chose n'étoit bien faite que par lui. En conséquence, il se permettoit les plus étrangeres à son état, comme de commander les Armées en personne (*a*); d'instruire les procès crimi-

(*a*) Plusieurs Evêques en firent autant sous son ministere; ce qui occasionna les vers suivans :

Un Archevêque est Amiral. . . . *de Bordeaux.*
Un gros Evêque est Caporal . . . *de Chartres.*
Un Prélat préside aux frontieres. . *Ev. de Nantes.*
Un autre a des troupes guerrieres . *Ev. de Mende.*
Un Capucin pense aux combats. . *Le P. Joseph.*
Un Cardinal a des soldats . . . *La Valette.*
Un autre est Généralissime. . . . *Richelieu.*
Mais, France! je crois qu'ici-bas,
Ton Eglise si magnanime,
Milite, & ne triomphe pas.

Voy. *Espion Turc*, t. 6, Lettre 8, p. 39 & suiv.

nels, de faire amener les prisonniers en sa présence, & de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues & à la connoissance des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux Ambassadeurs, & sur-tout dans ses lettres au Roi. Le style en est noble, pur & sentencieux; il y regne une adresse singuliere à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir & détruire toutes les objections: de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il étoit sûr de faire adopter ses idées à son Maître. Louis XIII. 1642.

Aussi a-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préjugés que son Ministre lui avoit inspirés; & avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frere par une déclaration flétrissante. Le Roi Déclaration contre Gaston.

y faisoit l'énumération des fautes de Gaston & de ses rechûtes. Les mots d'ingratitude & de trahison y étoient répétés avec affectation, & il finissoit par déclarer le coupable incapable de toute charge dans l'Etat, notamment de la Régence.

Louis XIII. 1642.

1643. Révoquée, & rappel des Disgraciés.

Cependant, comme Richelieu n'y étoit plus pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frere en grace, & donna une déclaration contraire à la premiere : contraire, quant aux dispositions concernant les dignités & la Régence, car, comme ce n'étoit qu'un pardon, les inculpations de trahison & d'ingratitude, & par conséquent les flétrissures, resterent. Il en fut de même de presque tous les disgraciés de son regne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontieres ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiroient après leur liberté. On vit paroître auprès

du Roi ſes Officiers tant militaires que domeſtiques, que le Cardinal avoit éloignés. La Ducheſſe de Guiſe revint de Florence, traînant après elle les corps de ſon mari & de ſes deux fils ainés, morts en exil. Le Duc de Vendôme, frere du Roi, & ſes fils, eurent permiſſion de revenir en France, & quitterent l'Angleterre, qui leur avoit ſervi d'aſyle. Tous ces Seigneurs étoient ſuivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occaſionnoit dans les familles des eſpeces de fêtes publiques; & on peut croire, que, dans les premiers tranſports de joie, la mémoire du Cardinal n'étoit pas ménagée. Les Maréchaux de Vitri & de Baſſompierre, le Duc de Cramail, & pluſieurs perſonnes de qualité moins titrées, ſortirent de la Baſtille, de Vincennes, & des autres Forts & Citadelles où elles étoient retenues; mais beaucoup d'entre

Louis XIII. 1643.

eux, ou ne furent point admis en
Louis XIII. 1643. présence du Roi, ou ne le furent que rarement & fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son Ministre lui avoit inspirée, Louis montra toujours des égards pour les volontés du défunt, en laissant, de quelque maniere, le sceau de la disgrace sur le front de ceux que le Cardinal avoit réprouvés.

Mort de Louis XIII. Au milieu de cette Cour rassemblée, mais que la mélancolie du Chef rendoit toujours également lugubre, Louis-XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparoit à la mort, qui avançoit à grands pas. Ses dernieres années n'avoient été qu'un tissu de chagrins & d'inquiétudes, & ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la Régence. Il paroît que, de tous les griefs qui soutenoient l'indifférence du Roi contre son épouse, celui qui l'affectoit

l'affectoit davantage, étoit la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de Chalais. Si la Reine, à l'occasion de la foible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frère, on ne pourroit l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnoître cette faute en plein Conseil; mais elle a toujours soutenu qu'elle étoit innocente, & qu'elle ne s'étoit soumise à l'humiliation de s'avouer coupable, que parce qu'on l'avoit menacée, si elle ne le faisoit, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours au fond du cœur d'avoir desiré sa mort; &, lorsque voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigni, qui parloit pour elle: *Dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne dois pas la croire.*

Louis XIII. 1643.

Louis XIII. 1643.

Avec ce préjugé fortifié par l'acceſſion de la Reine à beaucoup d'intrigues ſubſéquentes, & par la perſuaſion où étoit le Roi de l'incapacité de ſa femme, & de ſa partialité pour l'Eſpagne ſa patrie, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait voulu l'exclure de la Régence. Il en chercha longtemps les moyens. Mais ne pouvant y appeler ni ſon frere, qu'il n'eſtimoit pas davantage, ni d'autres Princes, qui n'étoient pas aſſez conſidérés pour ſoutenir ſon choix; après bien des combinaiſons politiques, il nomma la Reine Régente, & ſon frere Lieutenant-Général du Royaume: mais il créa un Conſeil ſouverain, & défendit à Anne d'Autriche & à Gaſton de le changer. Il en établit Chef le Prince de Condé, &, le 19 Avril, ayant fait jurer à ſon épouſe & à ſon frere, de ſe conformer à ces diſpoſitions, il ſigna ſa Déclaration, & mit au bas, de ſa

main : *Ce que dessus, est ma très-expresse & derniere volonté que je veux être exécutée.* Le lendemain elle fut enregistrée au Parlement. Le Roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espece d'abandon, autant causé par les cabales dont étoient occupés ceux qui auroient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 14 Mai, à l'âge de 43 ans, peu regretté, comme il avoit vécu peu aimé. Louis XIII. 1643.

On voit à Paris la statue équestre de Louis XIII ; monument auguste, dont les inscriptions ont été composées, sans doute, pour fixer le jugement de la postérité sur le Prince qu'elles célebrent. Il y est dit que le Monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son Royaume, à soumettre les rebelles, à dompter l'hérésie, à faire triompher la Religion, & que si ses travaux n'avoient hâté

sa mort, *Il eût du saint Tombeau vengé le long servage.*

Louis XIV. 1643.

Mais le panégyriste ne dit nulle part qu'il ait eu de l'affabilité, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets; vertus plus précieuses aux peuples, & aussi dignes des Rois, que la bravoure & les talens militaires. Louis XIII avoit un caractere sombre & soupçonneux. On le gagnoit par des démonstrations d'attachement exclusif. L'amitié chez lui n'étoit pas toujours une suite de l'estime. Il aima sans estimer, il estima sans aimer; & comme l'estime est impérieuse, elle donna à Richelieu, sur son Maître, l'ascendant dont il jouit toujours, malgré les efforts de ceux que Louis aimoit.

Oppositions de vues entre les Courtisans. *Brienne*, t. 2. *La Rochef.* p. 14.

Un mois s'étoit écoulé entre les dernieres dispositions de Louis XIII & sa mort: un mois, pendant lequel les alternatives de sa maladie,

laissant toujours lieu à la crainte & à l'espérance, varioient aussi sans cesse le visage & la contenance des Courtisans. Quand le mal du Roi augmentoit, les Disgraciés nouvellement rappelés ne pouvoient s'empêcher de montrer de la satisfaction, à travers le sérieux que la bienséance leur imposoit; quand il diminuoit, les fortunés du regne expirant reprenoient les apparences de la sécurité, qu'ils n'avoient pas, mais qu'ils affectoient, pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignoient point leurs ennemis. Cependant ces derniers s'attendoient à quelques revers, & les premiers à des faveurs qui les dédommageroient des humiliations passées. Cette persuasion inspira de la docilité & de la souplesse à ceux qui avoient été les maîtres, de la roideur au contraire à ceux qui avoient plié; dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout

Louis XIV. 1643.

différent de celui qu'on avoit prévu.

Louis XIV. 1643.

Il étoit naturel qu'Anne d'Autriche comptât par préférence sur les anciens confidens de ses peines; confidens dont quelques-uns pouvoient être regardés comme martyrs de leur attachement pour elle : le principal d'entre eux étoit le Duc de Beaufort, fils du Duc de Vendôme. On prétend qu'il avoit su l'intérêt que la Reine prenoit, dans le commencement, au succès des desseins de Cinq-Mars contre le Cardinal ; que le Prélat voulut acheter l'aveu du Duc par toutes les graces & les faveurs qu'il pouvoit desirer; mais que Beaufort resta toujours inaccessible au offres du Ministre, & qu'il aima mieux quitter le Royaume, que d'y rester exposé à parler. Quand il revint, la Reine le reçut avec la plus grande distinction, & dit publiquement : *Voilà le plus honnête homme de France*. Elle lui donna, la

Confiance de la Reine en Beaufort.

veille de la mort du Roi, une marque non-équivoque de son estime. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé eurent alors quelque différend; & précisément le même jour, le Maréchal de la Meilleraie, Grand-Maître de l'Artillerie, reçut un faux avis, qu'au moment de la mort du Roi, on devoit l'arrêter avec tous les parens & amis de Richelieu. Il manda pour se défendre, les gens dépendans de sa Charge. Anne d'Autriche, avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étoient des troupes appelées par le Duc d'Orléans, ou par le Prince de Condé, dans le dessein d'enlever le Dauphin & le Duc d'Anjou. Elle fit venir le Duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains en présence de toute la Cour, & ordonna aux troupes de la Garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens Disgraciés, marquoit assez de quel

Louis XIV. 1643.

côté alloient désormais pencher la faveur & le crédit.

Louis XIV. 1643.

Cabale des Importans *Monglat*, t. 2 p. 84. *Artagnan*, t. 1, p. 246.

Anne d'Autriche, en effet, parut d'abord ne penser & n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien Ministere, qui se trouverent auprès d'elle à la mort de son mari. Saint-Ibal & Montresor, ces deux hommes sombres qui avoient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu, étoient comme les représentans du parti qui se forma alors. On l'appela *la Cabale des Importans;* parce que, fiers de la confiance de la Reine, ils se donnoient des airs de suffisance & de protection. De ce nombre étoient des Officiers, des Gens de Robe, & des femmes(*a*). Ils

(*a*) Le Duc de Retz, le Marquis de la Châtre, les Comtes de Fiesque & d'Aubijoux, Béthune, Fontrailles, Beaupui, la Marquise de Senecé, Madame de Hautefort, Mademoiselle de Saint-Louis, le Président de Blanc-Mesnil,

avoient pour eux les Maisons de Vendôme, de Guise & d'Epernon, les Maréchaux de Vitri, de Bassompierre, & une foule de gens nouvellement échappés aux fers ou à la proscription : tous fideles à leur haine pour Richelieu, mais se connoissant peu les uns les autres, ou s'étant oubliés dans les exils & les prisons; par conséquent sans lien d'amitié & d'estime, sans idée de la situation des affaires, & portant dans toute leur conduite la circonspection & la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité. Louis XIV. 1643.

La Cabale compta d'abord beaucoup sur Augustin Potier, Evêque de Beauvais, dont la Reine voulut faire un Ministre : mais il n'avoit ni principes de gouvernement, ni ap- Les dispositions de Louis XIII changées. *Talon*, t. 2, p. 12. *Merc.* t. 24

Châteauneuf, &c. Voyez *Mém. de Monglat*, tom. 2, pag. 84.

titude pour les acquérir. C'étoit un homme avantageux & borné, qui croyoit tout facile, qui décidoit, tranchoit, & ne se doutoit seulement pas qu'il y eût une marche pour réussir, & des expédiens à employer pour assurer les succès (*a*). Aussi-tôt que le Roi fut mort, Potier & toute sa troupe s'écrierent que la Régence appartenoit de droit à la Reine; que les restrictions mises à son autorité par la création d'un Conseil, étoient injurieuses à Sa Majesté, & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'en effacer la honte que de les détruire. Anne applaudit à ce transport de zele, & résolut de faire

Louis XIV. 1643.

(*a*) Il déclara à l'Ambassadeur des Hollandois, qu'ils ne devoient plus compter sur le secours de la France, à moins qu'ils ne se fissent Catholiques. Il disoit que le Royaume n'étoit pas plus difficile à gouverner que ses Curés. Voyez *Mém. de Motteville*, tom. 1, pag. 140; *La Rochefoucault*, pag. 15.

casser la Déclaration qu'elle avoit juré à son mari d'observer ; mais quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très-embarrassantes. D'abord il n'étoit pas certain que le Parlement se prêtât à abroger un Reglement prudent en lui-même, & qu'il venoit d'enregistrer. Il y avoit à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme, qu'il seroit appuyé par le Prince de Condé, Chef du Conseil qu'on vouloit supprimer, par le Chancelier Seguier, le Cardinal Mazarin, Chavigni, & les autres Membres de ce Conseil, qui avoient tous des partisans très-échauffés. De plus, on avoit lieu d'appréhender qu'en donnant atteinte à la Déclaration, qui étoit le titre de la puissance de la Reine, le Duc d'Orléans, quand cette Déclaration seroit cassée, ne revendiquât la Régence pour lui-même. Il n'étoit donc pas question de brusquer l'af- Louis XIV. 1643.

faire, comme le prétendoient l'Evêque de Beauvais & ses échos; il fallut négocier, flatter le Prince de Condé, gagner le Chancelier, s'assurer par des promesses du consentement de Mazarin, de Chavigni & des autres Membres du Conseil.

Louis XIV. 1643.

Le Prince de Condé céda aux instances de sa femme, intime amie de la Reine, qui s'engagea de lui assurer en biens & en dignités, des dédommagemens supérieurs aux avantages qu'il pouvoit espérer de sa place. Pour engager Seguier & les autres à abandonner le rang & l'autorité que leur donnoit la Déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du feu Cardinal, pour lesquels la Déclaration étoit un rempart contre la vengeance de la Reine. Ils avoient encore un parti très-puissant, qu'ils pouvoient faire agir dans le Parle-

ment. Anne vit les Chefs en particulier, entr'autres la Ducheſſe d'Aiguillon; elle les aſſura de ſa bienveillance, & leur docilité commença à la diſpoſer plus favorablement pour eux. Quant au Duc d'Orléans, il ne fut pas difficile à la Princeſſe, avec l'aſcendant qu'elle avoit ſur lui, de l'amener à ſes deſirs. On gagna l'Abbé de la Riviere, qui le gouvernoit, & le Prince ſe ſoumit à tout : de ſorte que les choſes ſe paſſerent au gré de la Reine, dans le Lit de Juſtice que le jeune Roi tint le 18 Mai. Anne d'Autriche fut déclarée Régente, tutrice ſans reſtriction, & maîtreſſe de former ſon Conſeil à ſa volonté. Ainſi fut reſpectée *la très-expreſſe & derniere volonté* de Louis XIII. Omer Talon, Avocat Général, donna pour motif de cette diſpoſition, le danger de partager la puiſſance : *Parce que de cette diviſion*, dit-il, *naiſſent les factions & les partis*; premier

Louis XIV. 1643.

exemple, souvent renouvelé pendant cette minorité, de décisions parlementaires, dont le Corps qui les prononçoit se croyoit l'auteur, pendant qu'il n'en étoit que l'organe.

Louis XIV. 1643.

Faveur de Mazarin. *Brienne*, t. 2, p. 169, 179 & 212. *Motteville*, t. 2, p. 153.

La Reine avoit été contente de la conduite du Cardinal Mazarin dans cette conjoncture. Il ne s'étoit pas fait beaucoup prier pour se relâcher des droits que lui donnoit la Déclaration. Il avoit même contribué à déterminer Chavigni, & il s'étoit montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'Anne d'Autriche, que du choix de Louis XIII. Ce procédé obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissoit contre lui, parce qu'elle savoit qu'il avoit, avec Chavigni, rédigé la fatale Déclaration, & qu'elle le soupçonnoit même de l'avoir inspirée à Louis XIII. Les amis de Mazarin firent entendre à

la Régente, que ce qu'elle regardoit comme un mauvais office de sa part, étoit au fond un véritable service, parce que, dans la disposition où étoit son époux, de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, il auroit certainement pris contr'elle des mesures plus difficiles à rompre. Les dévots de la Cour, le Pere Vincent de Paul, instituteur des Missionnaires, le Lord Montaigu, très-zélé Catholique; le Duc & la Duchesse de Liancourt, des Dames pieuses endoctrinées par des Carmelites & d'autres Religieuses, prêcherent à la Reine le pardon des injures, & l'amour des ennemis. Les Politiques, qui craignoient que la cabale des Importans ne prît trop d'empire sur elle, lui représenterent que le Cardinal Mazarin avoit seul la clef des affaires étrangeres; qu'il étoit laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré

Louis XIV. 1643.

quelque inclination pour l'Espagne, où il avoit été employé dans sa jeunesse; inclination qui n'étoit pas un motif de réprobation auprès d'Anne d'Autriche. Tout cela ébranla la Reine. Le ton poli de Mazarin, ses manieres insinuantes, ses déférences aux volontés & au penchant de la Régente, firent le reste.

Louis XIV. 1643.

Ses qualités. *Motteville*, t. 1, p. 150 & 182; & t. 2, p. 82. *Gourville*, t. 2, p. 301. *Némours*, p. 85. *Dupleſſis*, p. 19.

Madame de Motteville rapporte, d'après la Maréchale d'Etrées qui avoit connu Mazarin à Rome, avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que *c'étoit l'homme du monde le plus agréable; qu'il avoit l'art d'enchanter les hommes, & de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettoit.* Sa conversation étoit enjouée & abondante; il paroissoit sans prétentions, *& il faisoit semblant fort habilement de n'être pas habile.* La premiere action qui le fit connoître en France, dut lui donner du relief dans l'esprit des François. Le Pape l'avoit en-

voyé négocier la paix en Italie, entr'eux & les Espagnols. Les efforts *du Gentilhomme Romain*, ainsi l'appelle l'Historien le Vassor, furent long-temps inutiles. Les armées avançoient toujours l'une contre l'autre. Enfin elles se rencontrerent sous les murs de Cazal, que les Espagnols assiégeoient. Déjà le canon tiroit; les deux armées étoient prêtes à se mêler. Mazarin sort des retranchemens Espagnols, & court à bride abattue vers les François, faisant voltiger un papier blanc. En vain les Soldats François s'écrient: *Point de paix, point de Mazarin.* Il essuie une décharge, parvient aux Généraux, les abouche avec les Espagnols entre les deux armées, & arrache à ceux-ci les conditions les plus avantageuses à la France. Quelques jours après, un Général Espagnol reproche au Médiateur ce traité, comme une surprise faite à

Louis XIV. 1643.

la bonne-foi. Mazarin met l'épée à
Louis XIV. la main contre lui, & en obtient une
1643. réparation authentique. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé & galant; & le Lord Montaigu semble l'avoir bien dépeint, lorsqu'aux différentes questions de la Reine sur le caractere de l'Italien, il lui répondit : *C'est tout l'opposé du Cardinal de Richelieu.*

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette Princesse étoit coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable, c'est-à-dire, qu'elle aimoit à être louée, & à s'appercevoir qu'on ne la regardoit pas sans intérêt. Ce penchant fit croire qu'Anne pouvoit être de ces femmes qui, vers le milieu de l'âge, prennent, pour des personnes d'un certain état, un goût qu'elles prétendent déguiser sous le nom d'estime. Si elle crut en imposer

aux Courtisans, elle se trompa, & la majesté du Trône ne la garantit pas des propos malins. Pour Mazarin, il se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'enorgueilir des bonnes graces de sa Souveraine, il flattoit & caressoit tout le monde. Pour détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux Favoris, il disoit qu'il ne resteroit dans le Ministere que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix, & qu'après cela il se retireroit à Rome. Cette espece d'engagement trompa les jaloux. Ils ne prirent pas garde aux progrès que le Cardinal faisoit auprès de la Reine; & l'Evêque de Beauvais, amusé par la confidence que lui faisoit la Régente, qu'elle ne gardoit le Prélat Italien que pour s'instruire des affaires, & qu'elle le renverroit ensuite, vécut avec lui comme avec un homme dont le crédit passager ne méritoit pas de l'inquiéter.

Louis XIV. 1643.

Louis XIV. 1643. Retour de Madame de Chevreuse & de Châteauneuf. *Brienne*, t. 2, p. 229. *Mémoires de la Chastre*, p. 342. *Mémoires de la Rochefouc.* p. 14.

Ce qui devoit décider aux yeux du public de la prépondérance des partis, c'étoit l'accueil que feroit la Reine à la Ducheſſe de Chevreuſe & au Marquis de Châteauneuf; perſonnages tout autrement conſidérables que ceux qui avoient juſqu'alors figuré à la tête des Importans. L'un renfermé dans le Château d'Angoulême, l'autre errante dans les Pays-Bas & en Eſpagne, avoient fait une aſſez longue pénitence de s'être attaqués à Richelieu, & de s'être propoſé de le rendre le jouet de leurs artifices & de leurs intrigues. Soit que Louis XIII fût entré dans la paſſion de ſon Miniſtre, ſoit qu'il eût reconnu par lui-même, dans ces deux perſonnes, des qualités dangereuſes dont il craignoit les influences ſur ſon épouſe, il recommanda expreſſément, dans ſa Déclaration ſur la Régence, de ne les jamais rappeler à la Cour. Cette derniere

volonté du défunt fut respectée comme les autres. A peine avoit-il les yeux fermés, que les deux Exilés demanderent leur rappel. La Reine, qui croyoit qu'ils avoient été persécutés pour elle, l'accorda ; mais, pendant leur voyage, il s'opéra une révolution imprévue dans l'esprit & dans le cœur d'Anne d'Autriche. LOUIS XIV. 1643.

S'il est naturel d'attribuer un conseil à celui qui en tire le profit, on peut croire que c'est de Mazarin que vinrent les premiers avis donnés à la Reine, de se retenir dans le partage des graces qu'elle destinoit à ses anciens amis. Mais si le Cardinal ne fut pas l'auteur du conseil, parce qu'il n'avoit peut-être pas encore assez d'ascendant sur la Régente, du moins vit-il avec plaisir les mouvemens que se donnerent ceux auxquels cette faveur future portoit ombrage. Les hommes qui craignoient la capacité du Marquis, les femmes qui redou-

Louis XIV. 1643.

toient les charmes de la Ducheſſe, ſe réunirent pour les décrier. Châteauneuf trouva dans la Princeſſe de Condé, que la Reine aimoit & eſtimoit, une ennemie puiſſante, qui agit directement contre lui. Elle ne pouvoit lui pardonner d'avoir préſidé à la condamnation du Duc de Montmorency ſon frere, lui qui auroit pu s'en excuſer, puiſqu'il étoit dans les Ordres ſacrés, & qui le devoit, parce qu'il avoit été Page dans ſa Maiſon. On remontra à la Régente que ces perſonnes ſe flattoient de conduire le Royaume; qu'elles promettoient des graces, aſſuroient de leur protection, ſe vantoient de diſtribuer ſeuls les emplois & les dignités, & de la gouverner elle-même; que d'ailleurs Anne ſe trompoit ſur la cauſe de leur ancienne diſgrace; que Châteauneuf & la Ducheſſe de Chevreuſe n'avoient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une

intrigue galante entre eux d'eux. Ces observations parurent plausibles à la Régente, & son amour-propre piqué fit taire l'inclination. Sous prétexte de ne vouloir pas contredire si ouvertement les dernieres volontés de son mari, elle écrivit à Châteauneuf, qui s'en revenoit d'un air triomphant à la Cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Mont-Rouge, près de Paris. Quant à la Duchesse de Chevreuse, Anne d'Autriche la reçut publiquement comme une égale & une amie; mais en particulier, elle lui dit que, pour les mêmes raisons qui l'empêchoient de voir pendant quelque temps Châteauneuf, elle lui conseilloit de se retirer aussi à la campagne. La Duchesse très-étonnée, combattit ces raisons, pria, se rabattit à des conditions, & obtint enfin la permission, sinon de rester toujours à la Cour, du moins d'y paroître

Louis XIV. 1643.

quelquefois. La Régente, en même temps, pour ne pas mécontenter tout-à-fait le parti, donna à l'Evêque de Beauvais la nomination de France au Cardinalat.

[Louis XIV. 1643.]

Leurs prétentions. *La Rochefouc. p. 20.*

On ne sait si ce fut afin de gagner la Ducheſſe de Chevreuſe, ou afin de la mettre dans ſon tort, que Mazarin fit auprès d'elle une démarche, ſans doute concertée avec la Reine. Il alla la voir le lendemain de ſon arrivée, & après les complimens qui peuvent flatter une femme pleine de prétentions à la gloire de l'eſprit & à celle de la beauté, il lui offrit ſon crédit & ſa bourſe : ſa bourſe, ſous le prétexte honnête qu'arrivant d'un long voyage, elle devoit être dénuée d'argent, & que le payement des aſſignations ſur le tréſor royal étant quelquefois lent, elle ſe trouveroit peut-être embarraſſée. La Ducheſſe le remercia abſolument pour l'argent. Quant aux offres de ſervice, elle

elle les reçut d'un air badin, comme une personne extrêmement piquée de ce qu'on lui faisoit entrevoir qu'elle pouvoit avoir besoin d'être protégée auprès de la Reine. Cependant elle promit de mettre la bonne volonté & le pouvoir du Cardinal à l'épreuve ; & cette épreuve, elle ne l'imagina pas médiocre. LOUIS XIV. 1643.

Pleine de dépit contre la Maison de Richelieu, ses alliés & ses amis, elle auroit voulu les ruiner, les anéantir. Elle demanda successivement, mais coup sur coup, qu'on reprît au Maréchal de la Meilleraye le Gouvernement de Bretagne, dont il avoit été pourvu quand Louis XIII, après l'affaire de Chalais, l'ôta au Duc de Vendôme. Elle vouloit qu'on le restituât à celui-ci ; qu'on retirât l'Amirauté à la Maison de Brezé qui la possédoit, & qu'on en gratifiât le Duc de Beaufort ; enfin qu'on dépouillât le jeune Duc

Louis XIV. 1643.

de Richelieu du Gouvernement du Havre, pour le donner au Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucault, nouvelle conquête qu'elle commençoit d'attacher à son char. Ces prétentions, & beaucoup d'autres moins éclatantes, soulevèrent une partie de la Cour contre les *Importans*, dont la Duchesse n'étoit que l'organe. Cependant la Reine ne jugea pas à propos de rompre en visière à la cabale, par un refus direct; elle chercha des tempéramens: & comme, de ces demandes, celle sur laquelle on insistoit davantage, étoit la restitution du Gouvernement de Bretagne à la Maison de Vendôme, qu'on représentoit comme une justice, la Régente en prit le titre pour elle-même, & en laissa l'essentiel au Maréchal de la Meilleraye, qu'elle nomma Lieutenant-Général de la Province. Les autres demandes de moindre conséquence

furent en partie accordées, en partie éludées. Il n'y eut que l'Amirauté & le Gouvernement du Havre, pour lesquels Mazarin satisfit en promesses, dont les événemens qui suivirent le dispenserent. Louis XIV. 1643.

Richelieu, prévoyant qu'après sa mort sa famille & ses amis seroient peut-être inquiétés, leur prépara un appui dans la protection de la Maison de Condé : c'est pour cela qu'il maria sa niece Maillé de Brezé au Duc d'Enguien, & qu'il versa sur cette Maison, les biens, les honneurs, l'autorité, enfin tout ce qui pouvoit la mettre en état de défendre ses Alliés. La Princesse de Condé, joignant à ces avantages la faveur de la Reine, détourna de dessus la tête de la Duchesse d'Aiguillon, qui étoit la plus menacée, les premiers éclats de la disgrace. Elle vint aussi efficacement au secours des jeunes Richelieu & Brezé, qu'on Divers intérêts de la Maison de Condé.

vouloit priver, l'un du Havre, l'autre
Louis XIV. de l'Amirauté ; & elle employa d'au-
1643. tant plus volontiers ses soins dans cette affaire, que l'Amirauté, selon les vues de la cabale, devoit passer entre les mains du Duc de Beaufort, qu'elle haïssoit, parce qu'après avoir recherché en mariage Mademoiselle de Bourbon sa fille, il négligea cette Princesse, qui épousa depuis le Duc de Longueville. Le Prince de Condé ne montroit pas le même zele à servir ses Alliés. Il paroissoit regarder tout avec indifférence, toujours intérieurement piqué de ce que la Reine lui avoit comme extorqué la place de Chef du Conseil de Régence, que la Déclaration de Louis XIII. lui donnoit. Mais le Duc d'Enguien ne s'en tint pas à la neutralité de son père, & il y eut un moment où on le crut absolument livré à la cabale des Importans.

Les Impor- Ce Guerrier, plus fait pour la

franchiſe des camps que pour le manége des Cours ; ce Guerrier, à qui ſes fautes & ſes malheurs n'ont pu ôter le nom de Grand, venoit, à 22 ans, de gagner la bataille de Rocroy, victoire qui auroit illuſtré un vieux Général. Quand il parut tout reſplendiſſant de gloire, environné d'une foule de jeunes Seigneurs compagnons de ſes exploits, les partis qui diviſoient la Cour ſe le diſputerent pour ainſi dire, & firent tous leurs efforts pour s'attacher cette Troupe brillante & ſon Chef. Le choix d'Enguien fut bientôt fait : vain & frivole comme on eſt à ſon âge, il tourna du côté où l'appeloient la flatterie & les plaiſirs.

Louis XIV. 1643.

tans gagnent le Duc d'Enguien.

La Cour d'Anne d'Autriche n'étoit ni ſombre ni triſte. Les Dames admiſes à ſa familiarité, privées des graces de la premiere jeuneſſe, poſſédoient celles de l'âge mûr, la variété des connoiſſances, la juſteſſe

Mémoires de Motteville, t. 1, p. 220.

Louis XIV. 1643.

du raisonnement, le sel de la conversation. On n'étoit pas, dans ce cercle, ennemi des amusemens. La Reine elle-même laissoit souvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Cette société, bonne pour des hommes réfléchis, étoit trop grave, trop imposante pour le vainqueur de Rocroy & son cortége pétulant. Ils se trouvoient moins gênés dans le cercle des Duchesses de Chevreuse & de Montbazon : celle-ci avoit épousé le pere de la premiere, & avoit à peu près le même âge que la fille de son mari. C'étoient deux femmes d'expérience, de ces femmes qui remplacent les graces naïves de la jeunesse, par des complaisances & des agaceries, & qui par-là usurpent souvent sur des cœurs neufs, un empire que la vertu & la décence s'efforcent en vain d'obtenir. Elles attiroient auprès d'elles les agréables des deux sexes ; & la

liberté qui régnoit dans ces assemblées, gagnoit aisément les jeunes Militaires. Le Duc d'Enguien s'attacha à Madame de Montbazon, qui ne le rebuta pas; ainsi il se trouva lié au parti *des Importans :* mais une malice imprudente de la Duchesse le refroidit, & le jeta dans le parti opposé.

Louis XIV. 1643.

Entre les personnes qu'on distinguoit dans cette société, & qui par conséquent excitoient la jalousie, brilloit la jeune Duchesse de Longueville, sœur du Duc d'Enguien. Il arriva un jour qu'on trouva sur ses pas, comme elle se retiroit, des lettres galantes, qui furent rapportées à la compagnie, lues & commentées d'une maniere très-désagréable pour l'absente. On soupçonnoit qu'elle entretenoit un commerce secret avec Coligni, depuis Duc de Châtillon; & Madame de Montbazon prononça, sans hésiter,

Il les quitte. Affaire des lettres. *Mémoires de Motteville*, t. 1, p. 184. *La Châtre*. p. 370. *Mém. de Montpensier*, t. 1, p. 57.

que ces lettres étoient d'elle & de lui. En moins d'un jour cette avanture malicieusement répandue, devint le sujet des conversations de la Cour & de la Ville. La Princesse de Condé, indignée de l'imputation & encore plus de la publicité qu'on lui avoit donnée, en demanda justice à la Reine, comme d'un affront fait à la Famille Royale. Cette tracasserie, qu'on auroit dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le Duc de Beaufort se déclara le champion de Madame de Montbazon, pour laquelle il étoit passionné. Le Duc d'Enguien eut bientôt oublié ses amours, & se mit à défier dédaigneusement les détracteurs de sa sœur. Les Courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leurs épées aux rivaux, & on se vit à la veille d'un combat sanglant. La Régente, après avoir employé inutilement la persuasion,

Louis XIV. 1643.

prit le ton d'autorité, & condamna la Ducheſſe de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial : il y rencontra autant de difficultés, que s'il avoit été queſtion d'un traité qui auroit décidé du ſort de deux Empires. Pour l'exécution, la Princeſſe de Condé convoqua chez elle une grande aſſemblée. La Ducheſſe de Montbazon y comparut. Elle lut, d'un air moqueur, quelques lignes d'excuſes & de complimens, qui avoient été concertées ; la Princeſſe y répondit par quelques mots doux prononcés d'un ton aigre, & elles ſe ſéparerent auſſi brouillées qu'auparavant. Telle fut ce que M. de la Châtre appelle *l'amende honorable* de Madame de Montbazon. La Reine, dans la crainte que les rencontres n'occaſionnaſſent de nouvelles ſcenes, défendit à la Ducheſſe, juſqu'à nouvel ordre, de reſter dans les en-

Louis XIV. 1643.

droits où seroit la Princesse de Condé. Cette injonction, qui mettoit la victoire toute-entiere du côté des Condés, qu'on savoit être soutenus par le Cardinal Mazarin, avertit les *Importans* de l'ascendant qu'il prenoit. Mais, au-lieu de travailler à regagner auprès de la Reine le terrein qu'ils avoient perdu, & à remettre leur crédit au niveau de celui du Ministre, ils firent tout ce qui pouvoit accélérer son élévation & leur chûte.

LOUIS XIV. 1643.

La Régente fatiguée des Importans

Motteville, p. 166 & 208. *Brienne*, t. 2, p. 229. *La Porte*, p. 200.

Anne d'Autriche étoit bonne, familiere dans son domestique, disposée à obliger; mais elle ne vouloit pas que ses amis prétendissent la dominer, & elle se roidissoit contre la contradiction. Madame de Chevreuse, Madame de Hautefort, & les autres personnes attachées à la Reine pendant la vie de son mari, n'avoient pu saisir ce caractere, parce qu'elle ne l'avoient connue alors

que dans l'oppreſſion : devenue maîtreſſe de ſuivre ſes goûts, elle leur inſinua, leur déclara même fermement, ſelon les circonſtances, qu'elle prétendoit n'être pas gênée dans ſa confiance, ni expoſée aux remontrances & aux critiques. Malgré ces avertiſſemens, ces perſonnes s'imaginerent qu'en ne laiſſant pas ignorer à la Reine les bruits qui ſe répandoient, elles l'engageroient à congédier celui qui la rendoit l'objet des obſervations malignes de ſes Domeſtiques & du public. Mais il en arriva tout autrement (a) : loin de

LOUIS XIV. 1643.

(a) Madame de Hautefort lui dit un jour que M. le Cardinal étoit trop jeune, pour qu'il ne ſe fît pas de mauvais diſcours d'elle & de lui ; elle répondit : *Il n'aime pas les femmes ; & il eſt d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature.* Voy. *Mém. de la Porte*, p. 228. Ce ton léger d'Anne d'Autriche, fait croire qu'elle étoit plus curieuſe d'étouffer les ſoupçons que de n'y pas donner lieu.

Louis XIV. 1643.

savoir gré à ceux qui affectoient de prendre un intérêt si vif à sa réputation, elle les regarda eux-mêmes comme les auteurs des censures mortifiantes dont sa Couronne ne la garantissoit pas (*a*). Dans ces circonstances, une femme qui a pris son parti, cherche les occasions d'éloigner les surveillans incommodes, ou du moins voit naître ces occasions avec plaisir. La morgue des

(*a*) La Porte, son Valet-de-Chambre, lui fit, tant en face que par écrit, & lui fit faire par ses autres Domestiques, hommes & femmes, des représentations qu'on trouvera bien vives & bien libres. Anne rougissoit, se fâchoit, & ne se corrigeoit pas. Aussi Cotignon, beau-pere de La Porte, dit-il un jour crûment à la Reine, à l'occasion des remontrances qu'on fait quelquefois aux femmes assez inutilement sur leur conduite : *Vous êtes toutes faites comme cela. Si vous vouliez vous jeter par la fenêtre, il ne seroit pas permis de vous retenir par votre robe : il faut vous laisser noyer.* Voy. La Porte, ibid, pag. 233

Importans fournit à la Reine ce qu'elle desiroit.

Louis XIV. 1643.

Comme ce n'étoit qu'à contre-cœur & au grand regret du parti, que la Duchesse de Montbazon s'étoit soumise à céder par-tout la place à la Princesse de Condé, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourroient faire exception à la regle, & la réintégrer insensiblement dans la compagnie de la Reine, que la Princesse ne quittoit guère. En conséquence, la Duchesse de Chevreuse ayant obtenu la permission de donner à la Régente une fête champêtre, Madame de Montbazon s'y rendit, pour aider, disoit-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La Princesse de Condé qui en fut avertie, offrit à la Reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs : mais la Reine ne le voulut pas souffrir, & envoya dire à Madame de Mont-

Elle s'en débarrasse. *Motteville*, *p.* 201.

bazon de prendre quelque prétexte
Louis XIV pour se retirer. Celle-ci s'excusa
1643. d'obéir, & Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain, elle exila la belle-mere, & fit dire à la belle fille, qui lui avoit attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. Cependant, quelques jours après, elle rappela Madame de Chevreuse. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avoit eue autrefois avec cette femme, elle lui parla en amie, & lui conseilla, pour leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, de ne se mêler d'aucune intrigue. *Je vous promets*, lui dit-elle, *mon amitié à cette condition; mais si vous voulez troubler la Cour, je vous forcerai de vous éloigner, & je ne peux vous promettre de grace plus grande, que d'être au moins chassée la derniere.*

fait arrêter le Le Duc de Beaufort prit l'exil de

Madame de Montbazon en héros de Roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclaroient pas pour sa Belle, il ne se montroit plus qu'avec un air de dépit & d'humeur. Il bruſquoit les uns, bravoit les autres, & en vouloit ſur-tout au Cardinal, qu'il accuſoit d'avoir excité la Reine à éloigner ſa Maîtreſſe. Ce Prince, auſſi dépourvu de jugement que de politeſſe, en agit très-peu reſpectueuſement avec la Régente elle même. Il affectoit de tourner le dos quand elle l'appeloit; ſi elle lui parloit, il ne lui répondoit pas, ou il le faiſoit en termes ironiques & mordans. La Reine ſouffrit quelque temps ſes folies: mais, à la fin, elle appréhenda que la trop grande indulgence ne le portât à des violences; d'autant plus qu'on parloit d'aſſemblées ſecretes, de complots, de gens armés qui guettoient le Cardinal, pour l'en-

Louis XIV. 1643.

Duc de Beaufort. *La Châtre*, p. 378. *Motteville*, t. 1. p. 204. *Brienne*, t. 2, p. 229.

lever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié ; mais Mazarin eut peur, ou en fit semblant. La Régente entra dans ses craintes ; elle en fit part au Duc d'Orléans & au Prince de Condé, s'autorisa de leur consentement, & au moment qu'il se croyoit au-dessus de toute attaque, le Brave de la Cour, le Gardien du Trône, le Protecteur de la Régente, à qui elle avoit confié le soin de ses enfans, cinq mois après cette distinction glorieuse, fut arrêté, le 2 Septembre, & renfermé dans le Château de Vincennes. Sa disgrace s'étendit sur la Ducheſſe de Chevreuse, Château-Neuf, Saint-Ibal, Montresor, & beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la Cour. L'Evêque de Beauvais fut aussi renvoyé dans son Diocese, privé même de l'espérance du Cardinalat. Ainsi expira, sans presque aucune convulsion, la cabale des *Importans*.

Louis XIV. 1643.

Louis XIV. 1644, 1646.

LIVRE VII.

Beaux jours de la Régence.

APRÈS la bourasque causée par les *Importans*, commencerent les beaux jours de la Régence; jours célébrés par les Poëtes, comme l'âge d'or de la France (*a*). Il sembloit que, délivrée d'un ministere soupçonneux sous un Roi taciturne & mélanco-

(*a*) Saint-Evremont nous a assez bien décrit ces temps, dans des stances dédiées à Ninon de l'Enclos, & qui sont peut-être les meilleures qu'il ait faites. En voici la premiere & la derniere :

J'ai vu le temps de la bonne Régence ;
Temps où régnoit une heureuse abondance ;
Temps où la Ville, aussi-bien que la Cour,
Ne respiroient que les jeux & l'amour.

Que ne mourut alors Son Eminence,
Pour son bonheur & pour notre repos !
Elle eût fini ses beaux jours à propos,
Laissant un nom toujours cher à la France.

Voyez *les véritables Œuvres de M. de Saint-Evremont*, tom. 2, pag. 131. Edition de Londres, 1707.

Louis XIV. 1644, 1646.

lique, elle commençoit à jouir d'une existence nouvelle. Le cœur des Courtisans, auparavant serré par la crainte, s'épanouissoit & s'ouvroit à la gaieté, compagne ordinaire de la confiance. Le Peuple se réjouissoit; il couroit en foule aux fêtes qu'on lui donnoit fréquemment à l'occasion des victoires qu'on remportoit sur les ennemis. Il n'y alloit pas admirer en silence des magnificences dont les yeux seuls étoient satisfaits; mais il y faisoit éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. Le Magistrat se livroit avec zele à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetoient le trouble dans les Tribunaux. Le Guerrier s'exposoit volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendît responsable de l'événement; enfin tous les Ordres de l'Etat, guéris de leur langueur, revivoient. Les

impôts étoient cependant considérables ; mais on les payoit sans murmure, parce qu'on gagnoit des batailles, & qu'à chaque succès on espéroit la paix. Louis XIV. 1644, 1646.

Idée de la Fronde.

Aussi vit-on la Nation reprendre tout-à-coup ce caractere vif, léger, badin, qui la distingue ; les troubles mêmes de la Fronde, qui survinrent ensuite, ne l'altérerent pas. On la verra s'amuser des affaires publiques, sans trop s'en occuper ; se passionner pour les partis, sans s'acharner à se détruire ; lire avidement les libelles, & n'en retenir que les plaisanteries, se faire la guerre, sans se haïr ; se battre avec bravoure, & ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs ; passer, sans presque aucun intervalle, de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la Nation, pendant tout ce temps, fut un état de délire, & c'est sous

ce point-de-vue qu'il faut enviſager les événemens qui vont ſuivre. Le Cardinal de Retz, le Duc de la Rochefoucault, & pluſieurs autres perſonnes d'un rang diſtingué, ont laiſſé d'amples Mémoires ſur ce ſujet. Comme ils voyoient les événemens de plus près, & qu'ils y jouoient les principaux rôles, il les jugeoient très-importans, & ſe les grandiſſoient pour ainſi dire à eux-mêmes. Mais l'œil de l'Hiſtoire les voit dans leur juſte proportion; & c'eſt ainſi que nous les repréſenterons, ſans nous appeſantir ſur les détails, & ſans rien retrancher de ce qui peut les rendre inſtructifs.

Louis XIV. 1644, 1646.

Caractere de Mazarin. *Brienne*, t. 2, p. 203. *Motteville*, t. 1, p. 182. *Joly*, t. 1, p. 5. *Buſſi*, t. 1, p. 119. *La Rochefouc.* p. 42.

Ces beaux jours de la Régence durerent à-peu-près trois années, pendant leſquelles le Cardinal s'affermit dans le Miniſtere contre les ſecouſſes qui alloient ébranler ſa fortune. Mazarin fut haï, parce qu'il ne ſut, s'attirer ni l'eſtime ni la con-

fiance, qui sont les pivots du Gouvernement. Il n'avoit pas de grands vices; mais presque toutes ses vertus étoient plus ou moins infectées des défauts contraires. S'il donnoit, c'étoit avec parcimonie & contrainte (*a*); s'il promettoit, c'étoit dans l'intention de ne tenir qu'autant qu'il y seroit forcé. Il parloit beaucoup & avec agrément; mais il abusoit de cette facilité, pour s'envelopper dans de grands raisonnemens qui lui fournissoient ensuite une foule *d'échappatoires*. Un autre expédient qu'il employoit volontiers, étoit la lenteur. *Le temps & moi*, disoit-il quelquefois. Cette marche tardive & tor-

Louis XIV. 1644, 1646. *Nemours*, p. 8. *Mascurat*, p. 191, 445 & 448. *Lenet*, l. 2, p. 416. *Talon*, t. 7, p. 79. *Artagnan*, t. 2, p. 130. *Monglat*, t. 2, p. 298.

(*a*) On voit cependant dans le *Mascurat* de Naudé, une longue liste de gens-de-Lettres qu'il gratifioit. Il n'a jamais fait punir aucun Auteur de libelles, pourvu qu'ils n'attaquassent que lui. Il a même fait des présens à quelques-uns qui méritoient punition. Voyez *Mascurat*, pag. 277.

Louis XIV. 1644, 1646.

tueuse désoloit les François, amis de la promptitude dans le conseil comme dans l'exécution. Leur précipitation les rendoit ridicules au Ministre, qui les regardoit comme une Nation purement frivole. Il résulta de-là un mépris réciproque, très-mal fondé de part & d'autre, mais qui influa beaucoup sur les événemens suivans. Il semble que le Cardinal Mazarin auroit préféré la vie d'un homme riche sans affaires, à celle d'un Ministre : car il aimoit les plaisirs, les spectacles (*a*), la table, le jeu, dont il savoit, dit-on, maîtriser les hasards. Il haïssoit le travail, & laissoit en arriere une multitude de réponses & de dépêches. Cependant, quand il vouloit s'ap-

(*a*) La Comédie en Musique, qui, pour la premiere fois, fut représentée au Palais Royal, coûta plus de cinq cens mille écus. Voy. *Mém. de Joly*, tom. 1, pag. 5.

pliquer, il avançoit beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui déplaisoient; il seroit volontiers resté renfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublemens, de bijoux; jamais on ne l'en tiroit qu'il ne montrât de l'humeur. *Cependant*, dit Lenet, *peu d'hommes sont autant maîtres de leur esprit, qu'il l'étoit du sien:* mais la Duchesse d'Etrées disoit *qu'il n'étoit capable de bien juger des choses, que dans la médiocre fortune.* Enfin, un défaut très-essentiel dans un Ministre, c'est qu'on savoit qu'il ne falloit que lui faire peur, pour obtenir de lui ce qu'on vouloit. *Faites du bruit,* disoit le Cardinal de Sainte-Cécile son propre frere; *il accordera tout.* Dans une Cour où les plaisirs faisoient qu'on se communiquoit beaucoup, ces défauts du Ministre ne tarderent pas à

Louis XIV. 1644, 1646.

être remarqués, & bien des perLouis XIV. sonnes se proposerent de les tourner
1644, 1646. à leur profit. Le Cardinal sentit les inconvéniens de cette familiarité; & les efforts qu'il fit pour la diminuer, occasionnerent le premier soulevement contre lui.

1647, 1648. Anne d'Autriche, pendant la vie
Murmures contre Mazarin. de son mari, n'avoit pas eu de plus grande consolation dans ses peines,
Talon, t. 6, p. 322. que la liberté de s'en plaindre avec ses Domestiques, ses Femmes, & les autres personnes qui l'environnoient. Lorsqu'elle eut pris en main les rênes du Gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectoit; de sorte qu'à son exemple tout le monde s'entretenoit des affaires d'Etat. Mazarin fit sentir à la Régente les inconvéniens de cette habitude, & elle s'en corrigea. Mais les familiers de la Reine, privés de ces confidences qui satisfaisoient leur curiosité, & qui leur donnoient un air

air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre le Ministre. Il s'embarrassa peu de la haine des subalternes, persuadé que, pourvu qu'il eût pour lui les Princes-du-Sang, les grands Officiers de la Couronne, les Chefs les plus éminens des Corps, tous les autres seroient trop heureux de se ranger sous sa protection. Il s'attacha donc à contenter les premiers, à prévenir leurs desirs, & sur-tout à les flatter & à les endormir par de belles paroles. Mazarin ne fit pas réflexion que presque toujours les Grands sont conduits par les petits. Ceux-ci, Gens d'affaires; Courtisans, Domestiques, voyant leurs Maîtres à tout moment, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le Ministre, qui les négligeoit. S'il accordoit des graces, il ne falloit pas, disoient-ils, lui en avoir obligation, parce que c'étoit,

Louis XIV. 1647, 1648.

Louis XIV. 1647, 1648.

de sa part, crainte plutôt qu'inclination ; il falloit, au contraire, profiter de sa foiblesse, & exiger encore davantage. Si, excédé des demandes, il hasardoit un refus, l'essaim des Mécontens se répandoit dans les cercles, dans les ruelles, dans les sociétés bourgeoises, dans les Cours souveraines, où ils avoient leurs amis, leurs parens & leurs alliés. Là, on faisoit sans miséricorde le procès au Ministre. C'étoit, disoit-on, un avare, un ambitieux, un homme qui ne pensoit qu'à lui, se revêtoit de toutes les dignités, se chargeoit de Bénéfices, pilloit le trésor royal, dont il s'étoit rendu maître en y prépofant ses affidés ; qui prolongeoit la guerre exprès, afin d'avoir un prétexte de presſurer les peuples ; enfin une sang-sue publique ; un fourbe, qui déshonoroit le Gouvernement chez les Etrangers, & dont il falloit nécessairement se défaire.

Les murmures contre la Régente n'étoient pas moindres. *Le mépris général & universel s'est répandu*, disoit Talon, Avocat Général, *effusa est contemptio super principes. La personne du Roi a été honorée à cause de l'innocence de son âge ; mais celle de la Reine a reçu toute sorte d'opprobres & d'indignités ; le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence & sans retenue.* On noirciſſoit la Régente par des ſoupçons injurieux à ſon honneur. On ne l'épargnoit pas non plus ſur ſa conduite politique : on la blâmoit ouvertement de donner toute ſa confiance à un Etranger qui ſavoit à peine la Langue, qui ne connoiſſoit ni le génie, ni les loix, ni les uſages de la Nation ; & d'avoir compoſé le Conſeil, moins ſelon les beſoins de l'Etat, que ſelon les deſirs de ſon Miniſtre. A la vérité, elle avoit conſervé à la tête le Chance-

Louis XIV. 1647, 1648. Contre la Régente. *Talon*, t. 2, p. 376 ; t. 5, p. 296. *Pſeaume* 106, v. 40.

Louis XIV. 1647, 1648.

lier Seguier, homme habile, ami des Savans & des Lettres, exercé dans le travail, employé avec succès sous Richelieu, & capable de donner de bons avis; *mais si souple*, dit Talon, *si déférent, si abaissé dans sa conduite à l'égard de la Reine & des Ministres, qu'il en étoit ridicule & sans estime dans le Cabinet.* Il n'étoit pas en meilleure odeur auprès d'un certain public, parce qu'il passoit pour l'homme de la Cour contre le Parlement. D'ailleurs, il lui étoit échappé de dire en pleins Etats, *qu'il y avoit deux sortes de consciences; l'une d'Etat, qu'il falloit accommoder à la nécessité des affaires; l'autre, à nos actions particulieres.* Cette proposition scandalisa à juste titre, & ôta au Chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place (*a*).

(*a*) Il disoit que si on vouloit le séduire, il

Par une conduite contraire, Chavigny se fit un puissant parti dans le Parlement : *Il faisoit profession de dévotion*, dit Talon, *& même de Jansénisme ; & il se trouvoit que tous ceux qui étoient de cette opinion n'aimoient pas le Gouvernement présent de l'Etat.* C'étoit un homme *de haut sens*, très-propre aux affaires. Mazarin lui devoit son élévation : mais il le trouva bientôt de trop dans le Conseil. *Il est difficile & auda-*

Louis XIV. 1647, 1648.

Disgrace de Chavigny. *Talon*, t. 5, p. 311. *Motteville*, t. 1, p. 360.

n'y avoit qu'à lui offrir des livres. Etant jeune, il entra chez les Chartreux, il y prit l'habit. Comme il étoit tourmenté de tentations que la solitude n'amortissoit pas, le Supérieur lui permit, lorsqu'il se sentiroit pressé, de tinter la cloche du chœur, afin d'avertir ses Confreres de se mettre en prieres pour lui obtenir la victoire sur l'esprit immonde. Mais le jeune Moine recourut si souvent à cet expédient, que le voisinage fatigué s'en plaignit ; & on fut obligé de lui interdire cet exercice. *Menagiana*, tom. 4, pag. 96 ; & *Mém. d'Artagnan*, tom. 1, pag. 234.

Louis XIV. 1647, 1648.

cieux, disoit le Cardinal; *il seroit heureux, s'il vouloit se contenter d'avoir part à ma fortune : mais il demande toujours quelque chose qui me contraint infiniment.* Mazarin se débarrassa de son ami, devenu trop importun, en l'éloignant du Conseil : on cria à l'ingratitude. Chavigny se cantonna, pour ainsi dire, dans le Parlement, où il avoit pour partisans déclarés les Présidens Longueil & Viole, auxquels se joignirent ceux de Novion & de Blanc-Menil, piqués contre le Ministre, à cause de la disgrace de Potier, Evêque de Beauvais, leur parent. Châteauneuf, qu'on avoit toujours laissé à Montrouge, se mêla de cette cabale, qui devint très-dangereuse par la jonction de plusieurs Conseillers disposés à brouiller. Mazarin ne trouva pas de meilleur moyen pour l'affoiblir que de disperser les Chefs. Châteauneuf eut ordre de se retirer

en Berry. Chavigny fut réduit au Gouvernement de Vincennes, qui lui avoit été donné par Richelieu ; d'autres furent relégués dans leurs maisons de campagne, d'où le Ministre, peu enclin à la rigueur, les rappela bientôt. Cependant, comme tout cela s'étoit fait sans forme de procès & par des coups d'autorité, le Parlement, dont les exilés étoient presque tous Membres, en marqua beaucoup de mécontentement. Louis XIV. 1647, 1648.

A peu-près dans le même temps arriva une affaire qui mécontenta aussi une partie de la Cour : ce fut un conflit entre les Archers du Grand-Prévôt & les Gardes-du-Roi. Ceux-là s'étoient postés dans le Cloître des Feuillans, pendant que le Roi assistoit à l'Office dans leur Eglise. Les Gardes prétendirent que les Archers devoient rester au-dehors, & qu'à eux seuls appartenoit la garde des dedans. Ils voulurent Affaire des Capitaines des Gardes. *Monglat*, t. 1, p. 309.

chaſſer les Archers; ceux-ci ſe mirent en défenſe. La rumeur & le cliquetis des épées firent peur au Cardinal, qui ſortit de l'Egliſe pâle & tremblant. On ſoupçonna que c'étoit le Miniſtre qui avoit donné l'ordre aux Archers de garnir les dedans, parce qu'il ſe fioit beaucoup plus à eux qu'aux Gardes, qui étoient commandés par le Marquis de Geſvres, alors de quartier, proche parent de Potier, Evêque de Beauvais, ſon ennemi. Le Cardinal prétendit que le Capitaine avoit excédé en ſoutenant ſes droits, & il fut exilé. Un de ſes Collegues, qui refuſa de faire le ſervice à ſa place, fut exilé auſſi; & cette affaire donna beaucoup d'inquiétude à pluſieurs familles illuſtres, qui en furent très-mauvais gré au Prélat. C'étoient autant de tempêtes qui s'amaſſoient ſur ſa tête: avec le temps il auroit pu les diſſiper; mais il les groſſit par

Louis XIV. 1647, 1648.

l'imprudence qu'il eut de provoquer la colere des Parisiens.

Louis XIV. 1647, 1648. Le Toisé. *Talon*, *t.* 2, *p.* 41. *Histoire du temps*, *p.* 10 *& suiv.*

La guerre d'Espagne, très-dispendieuse, quoiqu'accompagnée de succès brillans, duroit toujours. Il falloit de l'argent pour la soutenir; il en falloit pour fournir à la magnificence & aux plaisirs d'une Cour fastueuse, pour acquitter les pensions des Grands, créées dans l'intention de payer leur fidélité, enfin pour remplir les vuides du trésor, causés par une administration peu économe. Les Provinces épuisées n'offroient plus de ressources, malgré l'habileté du Surintendant des Finances à trouver des prétextes & des moyens d'impositions. C'étoit Jean Particelly, sieur d'Emery, exacteur impitoyable, qui se faisoit même honneur de sa dureté (*a*). On raconte qu'un Poëte venant un jour

(*a*) On fit imprimer, en 1649, un Arrêt

Louis XIV. 1647, 1648.

lui offrir l'encens dont les Auteurs indigens ne parfument que trop sou-

---

du Parlement, prononcé & exécuté le 9 Avril 1620, qui confirme une Sentence de la Conservation de Lyon, par laquelle Jean Particelli étoit condamné *à faire amende honorable en l'Auditoire de ladite Conservation, les plaids tenans, pieds & tête nuds, en chemise, la hare au col, portant une torche ardente en mains du poids de trois livres, & un écriteau devant & derriere, auxquels seroient écrits ces mots : Banqueroutier frauduleux*, &c. On trouve à la fin les noms de ceux qui, *du consentement de la Cour, ont entré dans la Chambre de la Tournelle, pour voir l'amende honorable faite en leur présence.* Voyez *Advertissement très-important & très-utile au Public, touchant le retour du sieur d'Emery*, &c.

Si on en croit *le Catalogue des Partisans, ensemble leurs généalogies*, qui fut imprimé dans le même temps, les gens que le Surintendant employoit dans le maniement des finances, n'étoient pas mieux famés que lui. Cependant on voit avec plaisir, que plusieurs des descendans de ces Partisans, admis dans les charges, ont fait un noble usage de leurs richesses, &, par

vent les distributeurs des richesses, D'Emery lui dit naïvement : *Au-lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie ; les Surintendans ne sont faits que pour être maudits.* De la part d'un homme qui se dévouoit si gaiement à l'exécration publique, il étoit permis de tout appréhender. Aussi la crainte fut-elle vive dans la Capitale ; & les esprits commencerent à s'agiter fortement, lorsque les Citoyens virent leurs possessions

Louis XIV. 1647, 1648.

leur probité, ont, pour ainsi dire, réhabilité le nom de leurs ancêtres. On trouve enfin, dans *une Requête présentée aux trois Etats en* 1648, que, sous d'Emery, il y avoit vingt-trois mille hommes prisonniers pour la taille. Voyez *Mém de Talon*, tom. 6, pag. 322. D'Emery, en entrant en fonction, raya les pensions, retrancha les rentes de l'Hôtel-de-Ville, tous les Détenteurs du Domaine & les aisés, mit les tailles en parti, établit la solidité, tourmenta les Laboureurs, fit enlever meubles & bestiaux, &c. &c. Voy. *Monglat*, tom. 2, pag. 304.

menacées, & la violence jointe aux prétentions de la Cour.

Louis XIV. 1647, 1648.

Il parut odieux que, pour faire de l'argent, on tirât des archives de la Finance un Reglement qui avoit cent ans de date. C'étoit un Edit de 1548, qui faisoit défense de prolonger les Fauxbourgs de Paris, & de bâtir au-delà des bornes marquées; défense, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux, & d'amende arbitraire. Plus il s'étoit écoulé de temps depuis ce Reglement, plus les contraventions s'étoient multipliées, & plus le Surintendant espéroit d'argent. Il fit donner un Arrêt du Conseil, qui rappela celui de 1548, & les peines prononcées contre les Délinquans. En conséquence, on commença à toiser le terrein occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amendes proportionnées à l'étendue, & de forcer les

propriétaires à racheter la démolition de leurs maisons, & la confiscation des matériaux. Cette opération du toisé jeta l'alarme dans beaucoup de familles, qui se voyoient menacées d'une multitude de procès entre les cohéritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les prépoſés au toisé, & troubla les ouvriers. Ils demanderent main-forte; on leur donna deux compagnies de Soldats, qui empêcherent les violences, mais non les murmures; les propriétaires réclamerent l'autorité du Parlement, qui intervint dans cette affaire, & fit des remontrances. La Cour mollit insensiblement, & crut avoir obtenu la victoire, parce qu'elle tira quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, & le Parlement à s'assembler. Louis XIV. 1647, 1648.

La fermentation devint plus générale par la publication d'un tarif qui augmentoit considérablement Le Tarif.

les droits d'entrée dans la Capitale. Le toisé n'avoit inquiété que quelques familles : le tarif mécontenta tout Paris. La Cour, effrayée des murmures qui dégénéroient en clameurs, le retira, & y substitua d'autres Edits bursaux, qui parurent si onéreux, que le Parlement préféra encore le tarif, que l'on modifia : mais ces arrangemens ne se firent pas sans des pourparlers avec le Ministre, des assemblées de Chambres, des députations à la Régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours & des écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des Rois & des Peuples, du pouvoir arbitraire & du pouvoir limité, étoient discutées & livrées aux réflexions du public. Les Maîtres des Requêtes, cette Jeunesse l'espérance de la haute Magistrature, ordinairement attachée à la Cour, de laquelle dépend son avancement,

Louis XIV. 1647, 1648.

s'éleverent auſſi contre le Miniſtre, parce qu'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuoit le prix des anciennes, & les rendoit moins honorables. Enfin, les Tréſoriers de France, d'autres poſſeſſeurs de charges & d'offices, firent entre eux des aſſociations, pour borner les projets de la maltôte, & écrivirent en Province des lettres circulaires, afin d'engager ceux qui poſſédoient des charges pareilles, de ſe joindre à eux. On mit en priſon quelques-uns des plus ardens, & ils furent relâchés auſſi promptement & auſſi imprudemment qu'ils avoient été reſſerrés. L'enthouſiaſme devint ſi violent, qu'un des plus emportés, qu'on avoit laiſſé libre par des égards particuliers, alla ſe plaindre au Miniſtre de ce ménagement, comme d'un affront, ne méritant pas, diſoit-il, d'être plus épargné, puiſqu'il n'étoit pas plus innocent

Louis XIV. 1647, 1648.

que les autres ; & cette bravade resta impunie.

Louis XIV. 1648.

La Paulette.

Mais ce qui rendit ces petites attaques plus dangereuses, c'est le soulevement de toute la Magistrature, au sujet de *la Paulette*. Ce droit, ainsi appelé de Charles Paulet son inventeur, est un expédient imaginé pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. Chaque pourvu d'office est obligé de payer tous les ans le soixantieme du prix de l'achat. A cette condition, quand il meurt, sa famille hérite de sa charge ; mais s'il y manque, & meurt dans l'année, la charge est dévolue au Roi, & perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la Paulette, n'est pas perpétuel ; le Roi le renouvelle tous les neuf ans, comme une grace. Cette espece de bail finissant dans l'année, le Ministre, en accordant la continuation, ima-

gina d'exiger de toutes les Cours souveraines, le Parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt. Louis XIV. 1648.

Le Grand-Conseil, la Cour des Aides, la Chambre des Comptes se récrierent contre une pareille exaction; elles remontrerent au Parlement que l'exception n'étoit faite que pour les désunir, & que s'il abandonnoit les autres Corps dans cette occasion, on reviendroit contre lui après les avoir abattus. Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que la Cour prit, pour empêcher ces Compagnies de faire cause commune; & le 13 Mai, fut donné le fameux *Arrêt d'union*, qu'on peut regarder comme l'étendard sous le quel se rangerent par la suite tous ceux qui voulurent molester le Ministere. Il portoit qu'on *choisiroit dans chaque Chambre du Parlement deux Conseillers, qui seroient chargés de conférer avec les Députés des autres* Arrêt d'union. *Journal du Parlement.*

LOUIS XIV. 1648.

Compagnies, & qui feroient leur rapport aux Chambres assemblées, lesquelles ensuite ordonneroient ce qui conviendroit. La Régente sentit que cette démarche des Cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderoit pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. L'Arrêt d'union fut cassé par un Arrêt du Conseil. Le Parlement fut mandé au pied du Trône. La Reine lui fit essuyer des réprimandes générales, & elle menaça les particuliers; elle flatta ensuite le Corps; & gracieusa les Membres qu'elle craignoit, ou dont elle espéroit quelque complaisance. Le Duc d'Orléans, depuis la Régence, vivoit tranquille, sans se mêler des affaires publiques. Anne d'Autriche le pria d'en prendre connoissance, & de traiter avec le Parlement. Il se fit une grande députation à son Palais: on entra en conférence. Gaston

parloit bien, & mettoit dans ses discours & ses manieres autant de dignité que de douceur; il gagna ceux qui le virent & l'entendirent. Mais ses propositions rapportées aux Chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtoit, n'eurent pas le même succès. Louis XIV. 1648.

Mazarin voulut aussi entrer en conférence: mais comme il prononçoit mal le François, son idiôme étranger donna lieu à des plaisanteries de la part de la Jeunesse admise à ces pourparlers, & il devint ridicule; vice qui éclipse en France toutes les bonnes qualités. On crut appercevoir dans le familier de la conversation, qu'il étoit double, artificieux, plus ruse qu'adroit, hardi jusqu'à l'insolence quand il ne craignoit pas, & bas flatteur près des gens dont il avoit besoin. Dans ces conférences, il combloit de caresses les Conseillers. Assemblée de la Chambre de S. Louis. *Talon, t. 5, p. 296. Motteville, t. 2, p. 144. Journ. du Parlem. p. 9. Histoire du temps, p. 158.*

Louis XIV. 1648.

jeunes & vieux ; il les appeloit *les reſtaurateurs de la France, & les peres de la Patrie :* adulation fade dont perſonne n'étoit dupe, & qui ne lui attira que du mépris. Les expédiens qu'il propoſa pour ramener les eſprits à la ſoumiſſion, expédiens qu'il vouloit faire valoir comme un grand relâchement de l'autorité royale, furent rejetés avec dédain. Les Magiſtrats s'opiniâtrerent à ſoutenir l'*Arrêt d'union ;* & le Peuple commençant à s'émouvoir, la Cour fut obligée de ſouffrir les aſſemblées *de la Chambre de S. Louis*, où ſe réunirent les Conſeillers députés par le Parlement, & par les autres Compagnies ſouveraines.

La Reine, en tolérant cette eſpece de Comité, lui fit dire *que ſon intention étoit que les affaires s'y expédiaſſent en peu de temps, pour le bien de l'Etat ; mais ſur-tout qu'il y fût aviſé aux moyens d'avoir de l'ar-*

gent promptement. De ces deux objets, le second, qui affectoit si vivement la Cour, fut préciſément celui qu'on négligea. Les Députés des Compagnies aimerent mieux s'attacher à la diſcuſſion des affaires publiques, comme plus propre, par l'importance des queſtions, à leur faire obtenir de la conſidération. Les matieres étoient préſentées à la Chambre par un des Membres : on les examinoit attentivement, on portoit même une déciſion, mais qui n'avoit de force que par la ſanction des Chambres aſſemblées. Il réſulta de là deux inconvéniens, qui jeterent la Cour dans de grands embarras : le premier, qui s'eſt longtemps perpétué, c'eſt qu'une ſéance des Chambres aſſemblées ne ſuffiſant pas quelquefois aux affaires d'Etat, on continuoit la délibération dans les ſéances ſuivantes, ſans donner aucun temps aux affaires des parti-

Louis XIV. 1648.

culiers. Ainſi, le Peuple ſe trouvoit
Louis XIV. 1648. ſans juſtice, & les ſuppôts du Palais ſans occupation. Ceux-ci, ou par déſœuvrement, ou par curioſité, ſe portoient en foule dans les ſalles du Palais, y paſſoient les journées entieres à recueillir les murmures, les réflexions, les bons-mots, dont ils amuſoient les cercles, & qu'ils écrivoient en Province. Les projets de réforme, & les moyens même violens d'y parvenir, devenoient le ſujet des converſations. On s'en entretenoit dans les boutiques des Marchands, dans les atteliers des Artiſans, & juſque dans les marchés & les places publiques. De la Capitale, cette manie de s'occuper des affaires d'Etat, paſſa dans les Provinces, & diſpoſa les eſprits à prendre part aux troubles de Paris.

Ce qu'on y traite. *Talon*, t. 5, p. 300.

L'autre inconvénient de la Chambre de S. Louis, c'eſt la facilité qu'elle donna aux mal-intentionnés,

de commettre le Parlement avec la Cour. Car le seul frein qui puisse arrêter les caracteres fougueux, dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer, par des propositions hardies, le ressentiment des Ministres. Or, en permettant ce Comité préparatoire, la Régente ôta ce frein de la crainte; parce que les Conseillers qui vouloit mettre sur le tapis des questions désagréables au Ministere, en chargeoient secretement les Députés à la Chambre de S. Louis, qui s'en occupoient, & portoient ensuite les propositions aux Chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restoit caché, eût rien à appréhender. LOUIS XIV. 1648.

On est étonné de la multiplicité des objets que la Chambre de S. Louis fit passer sous ses yeux, en dix séances, qui durerent dix jours, depuis le 30 Juin, jusqu'au 9 Juillet. Justice, finance, police, commerce,

Louis XIV. 1648. La Fronde.

solde des troupes, graces, domaine du Roi, état de sa Maison; en un mot, tout ce qui concerne le Gouvernement, fut porté à la connoissance de ce Comité, & devint, par une suite nécessaire, du ressort du Parlement.

Motifs des Frondeurs. *Retz*, t. 1, p. 110 & 387. *Némours*, p. 8. *La Rochefouc.* p. 56. *Monglat*, t. 2, p. 303.

Les difficultés, sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des Chambres, auroient été décidées aussi-tôt que proposées, s'il n'avoit dépendu que de la Jeunesse du Parlement, qui étoit très-contraire au Ministre. Plusieurs causes contribuoient à échauffer les esprits, tant de cette Jeunesse tumultueuse, que de personnages plus graves & plus mûrs, qui ne se montroient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la plupart dégoûtés de l'étude sombre des loix, & fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvoient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour

pour se livrer à la recherche amusante des faits, se donner en spectacle dans les assemblées des Chambres, & y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi, que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme *les Protecteurs nés du peuple*, titre que leur donnoient leurs flatteurs, & qu'ils se soient crus très-nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une Monarchie. Enfin, il devint à la mode de censurer le Gouvernement, & de décrier les Ministres, sur-tout le Cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la Cour s'appelerent *Mazarins* ; les autres furent nommés *Frondeurs*.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfans, qui, partagés en plusieurs bandes dans les fossés de Paris, se lançoient des pierres avec la fronde. Comme il résultoit

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

quelquefois des accidens de ces amuſemens, la Police les défendit, & envoya des Archers pour ſéparer les Frondeurs. A leur vue, les enfans ſe diſperſoient; mais, après le départ de cette patrouille, ils revenoient ſur le champ de bataille. Quelquefois, lorſqu'ils ſe ſentoient plus forts, ils faiſoient face à la Garde, & la pourſuivoient à coups de fronde. Le flux & reflux de ces troupes d'enfans, qui, tantôt cédoient à l'autorité, & tantôt y réſiſtoient, parut, à un plaiſant du Parlement, dépeindre aſſez naturellement les alternatives de ſa Compagnie. Il compara les adverſaires de la Cour à ces *Frondeurs*. Le mot prit, &, de ce moment, habits, repas, équipages, ajuſtemens, bijoux, tout fut à *la fronde*. Si-tôt qu'elle devint une affaire de mode, les femmes s'en mêlerent de droit; & pour être bien reçu dans les cercles, il fallut tenir à la fronde, au moins

par quelques marques extérieures. Cette néceſſité fit déclarer contre la Cour les jeunes Conſeillers, que d'autres raiſons n'avoient pas encore déterminés.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Quant aux Magiſtrats plus âgés & plus ſérieux, qu'on nomma par dériſion les *Barbons*, on ſait à peu près les motifs des principaux, qui, dans l'aſſemblée des Chambres, tonnoient ordinairement contre les abus vrais ou faux du Gouvernement. On a déjà fait obſerver que le Préſident René Potier de Blanc-Menil, & toute la Maiſon de Gêvres, en vouloit au Cardinal, à cauſe de la diſgrace de l'Evêque de Beauvais, que le Cardinal avoit ſupplanté. René Longueil de Maiſons étoit piqué de ce qu'il ne pouvoit obtenir une place de Préſident pour ſon frere, & pour lui-même la charge de Chancelier de la Reine. Le Préſident Viole épouſoit la querelle de ſon ami

Rets, t. 1, t. 2, p. 145.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

Chavigni, ex-Miniſtre, qui accuſoit Mazarin, non ſeulement de ne l'avoir pas ſoutenu, mais encore d'avoir contribué à ſa chute. Le Préſident Charton étoit un eſprit turbulent & ſéditieux, qui déteſtoit les Miniſtres, par la ſeule raiſon qu'ils jouiſſoient de l'autorité. Enfin, Brouſſel, ſimple Conſeiller, devenu depuis ſi fameux, tenoit du caractere de ces mécontens de profeſſion, dont la bile eſt exaltée par la pauvreté & l'obſcurité où on les laiſſe, pendant que d'autres, qu'ils prétendent bien inférieurs à eux en mérite, ſont élevés aux honneurs. La Cour auroit pu les gagner, en donnant à ſon fils une Compagnie aux Gardes, qu'il déſiroit; & elle le négligea. Soit que cette indifférence ait aigri le vieux Conſeiller, ou qu'il ait été excité par le zele du bien public, il eſt certain qu'il ne s'ouvrit jamais un avis mortifiant pour la Cour, que Brouſſel n'en fût l'auteur

ou l'appui ; & quelque biais que l'on propoſât, il étoit impoſſible de lui faire agréer aucun tempérament, ſur-tout en matiere d'impôts. Auſſi le peuple, témoin de cette fermeté, le béniſſoit tout haut, & l'appeloit *ſon pere*. Ses opinions, toujours extrêmes, & ſuivies par le plus grand nombre, auroient entraîné rapidement le Parlement dans des réſolutions violentes, ſans les barrieres que la ſage circonſpection de Mathieu Molé, Premier Préſident, oppoſa à la manie du moment.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Ce Magiſtrat, fait pour les circonſtances où il ſe trouva, fut alors jugé défavorablement par les deux partis. Les Miniſtres, voyant la vigueur qu'il mettoit dans les démarches que ſa Compagnie lui preſcrivoit contre eux, le taxoient de partialité pour les Frondeurs. Ceux-ci, fâchés d'être toujours repouſſés par le Premier Préſident dans les bornes

Caractere du Premier Préſident Molé. *Moteville, paſſim.*

Louis XIV. 1648. La Fronde.

qu'ils vouloient franchir, l'accusoient d'être secrétement vendu à la Cour : mais, incapable de craindre ni de flatter, Molé n'avoit que la paix en vue; & s'il ne réussit pas à la procurer, on lui doit d'avoir empêché que les troubles n'ébranlassent les fondemens de la Monarchie. Il avoit une sagacité singuliere pour démêler, dans les entretiens particuliers, les intérêts secrets, & pour prévoir les entreprises qu'ils pouvoient occasionner; & il étoit doué sur-tout de l'esprit d'à propos, qui fait qu'on dit toujours à chacun ce qu'exigent le caractere, le lieu & les circonstances. Dans ses discours, à travers quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un stile mâle & nerveux, beaucoup de netteté & de justesse, sans aucune de ces métaphores & de ces digressions scientifiques, familieres à l'éloquence de ce temps.

Mathieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siecle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles, trembleroit peut-être en entendant les cris & les hurlemens d'une populace mutinée, & en voyant mille instrumens meurtriers levés sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions, que s'il eût été sur son Tribunal, Molé, d'un regard, glaçoit d'effroi les séditieux, &, par une seule menace prononcée d'un ton ferme, il les mettoit en fuite. Le courage chez lui n'étoit pas borné à quelques occasions, il le portoit dans toutes ses actions. Sa conduite fut toujours également ferme & soutenue, quoique exposée aux malignes interprétations de ses ennemis, aux railleries des plaisans, à la critique d'un public prévenu, & souvent au blâme de ses parens, de ses confreres & de ses amis. Sa constance fut perpétuelle-

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

ment soumise à ces épreuves, à la Cour, à la Ville, dans le Parlement, & jamais elle ne se démentit.

Demandes du Parlement *Rets*, *t.* 1, *t.* 2. *Hist. du temps*, *p.* 195.

Il connoissoit les boute-feux qui excitoient la fermentation dans sa Compagnie, & il n'ignoroit pas leurs motifs secrets. Les principaux étoient Châteauneuf, Laigues, Fontrailles, Montresor, Saint-Ibal, reste de la cabale des *Importans*; Chavigny, qui s'étoit joint à eux; &, le plus dangereux de tous, Jean-François-Paul de Gondi, Coadjuteur de l'Archevêque de Paris, son oncle, décoré lui-même du titre d'Archevêque de Corinthe, & connu depuis sous le nom du Cardinal de Retz. Le but de ces intrigans étoit de susciter à la Régente des embarras de toute espece, afin de la forcer de changer ses Ministres, dont ils se flattoient d'occuper la place: mais ils se gardoient bien de laisser pénétrer leur intention aux Magistrats qu'ils sédui-

soient ; au contraire, ils n'étaloient devant eux que des principes de désintéressement, de modération, de bienfaisance pour le peuple, la réforme du Gouvernement, la gloire de la nation, qui seroit l'ouvrage du Parlement, s'il vouloit l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchoient de donner d'eux, ils avoient soin que les projets contre la Cour, portés de la Chambre de Saint Louis aux Chambres assemblées, ne paruſſent enfantés que par le pur zele du bien public. Telle étoit la suppression des Intendans de Province, qui fut prononcée d'une voix unanime; l'érection d'une Chambre de Justice, destinée à pressurer les Traitans, chose toujours agréable au peuple; enfin, beaucoup de réglemens de finance, bons en eux-mêmes, mais mauvais pour le moment présent, parce qu'ils jetoient l'alarme parmi les prêteurs, qu'ils

Louis XIV. 1648. La Fronde.

ôtoient la confiance, & qu'ils faisoient fermer les bourses. Il s'ensuivit que, dans quelques Provinces, le peuple voyant le discrédit dans lequel les opérations du Parlement faisoient tomber les Collecteurs des impôts, refusa de payer. Des payſans attroupés pillerent les recettes; & le moins qui en arriva, c'est que chacun se retint, & tout resta en souffrance, en attendant la fin des débats de la Magistrature avec le Ministere.

On les élude.

Le Duc d'Orléans, prié par la Reine, vint aux assemblées des Chambres, & il s'y rendit assidu, pour tâcher de mettre des bornes à l'étendue & à la multiplicité des prétentions. Il représenta que les Intendans étoient nécessaires pour la marche, la distribution, la subsistance des troupes dans les Provinces; qu'ils seroient difficilement suppléés à cet égard; qu'au lieu de les révoquer, il n'y avoit qu'à restreindre leurs fonctions & leurs

pouvoirs, & que la Cour se prêteroit volontiers à des arrangemens. Quant à la Chambre de Justice, on éleva une difficulté ; savoir, si les Membres seroient tirés de toutes les Compagnies Souveraines, ou bien uniquement du Parlement. Il y eut à ce sujet des débats qui empêcherent la formation de la Chambre ; & c'est ce que le Ministere demandoit. Sur d'autres matieres, comme la confection d'un nouveau tarif des entrées de Paris, le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, & d'autres objets de finance, on suscitoit des incidens pour faire perdre de vue l'objet principal, & refroidir le zele des Frondeurs : mais ces stratagêmes n'aboutissoient qu'à retarder la décision, non à changer les opinions.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

Cependant, comme le Premier Président espéroit beaucoup du bénéfice du temps, il secondoit l'expédient des délais, en profitant des

Lit de Justice. *Hist. du temps*, p. 225.

Louis XIV. 1648 La Fronde.

moindres ouvertures pour rompre les assemblées, ou pour les rendre inutiles. A cet effet furent employées les longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le Duc d Orléans, & d'autres moyens par lesquels on amuse les corps plus aisément que les particuliers : mais, à la fin, la diligence vint d'où venoient auparavant les retards. Les coffres du Roi se vuidoient sans se remplir ; tout languissoit. Les armées n'étoient pas payées, & il y avoit à craindre *seditio ventris*, *la pire de toutes*, disoit Gaston (*a*), qui ajoutoit que les ennemis triomphoient de ces désordres, & devenoient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptoient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos mésintelligences. La Régente prit donc le parti de finir toutes les tracasseries,

(*a*) Peut-être *seditio Religionis* est-elle pire encore.

en accordant de bonne grace au Parlement une partie de ce qu'il paroiſſoit diſpoſé à ſe faire donner de force. Le Roi tint pour cela un Lit de Juſtice, le 31 Juillet.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

La Déclaration qui y fut lue, portoit remiſe du quart des tailles pour l'année ſuivante, révocation de l'Edit du toiſé, & de pluſieurs droits pécuniaires établis ſucceſſivement ſur les denrées & marchandiſes; ſuppreſſion de douze charges des Maîtres des Requêtes, dont la création avoit occaſionné les premiers murmures de la Magiſtrature : il fut fait de plus, ſur le maniement des finances, des réglemens qui ſembloient devoir mettre un frein à la cupidité des partiſans. Le Chancelier ajouta, que le Roi établiroit inceſſamment une Chambre de Juſtice pour rechercher les anciennes déprédations; & il finit par une défenſe de continuer les aſſemblées de la Chambre de Saint

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

Les assemblées recommencent. *Retz*, t. 1, p. 116.

Louis, & une injonction de rendre la justice aux sujets du Roi.

Il falloit bien peu connoître les hommes, pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on satisferoit la jeunesse frondeuse du Parlement, & qu'après avoir pris part aux affaires d'Etat, elle reviendroit sans peine aux affaires ennuyeuses du Barreau. Dès le lendemain du Lit de Justice, les assemblées des Chambres recommencerent. En vain le Premier Président représenta que tout étoit fini par la Déclaration de la veille, & qu'il ne falloit plus songer qu'à rendre justice aux parties qui la demandoient à grands cris. Inutilement aussi le Duc d'Orléans vint prendre séance, & déclarer que l'intention du Roi étoit qu'on cessât les assemblées. On répondit que sa Déclaration ne remédioit pas aux maux dont on s'étoit plaint ; qu'il y avoit bien d'autres griefs à redresser ; qu'à la

vérité le Chancelier avoit défendu les assemblées de la Chambre de Saint Louis, mais non celles de toutes les Chambres, & qu'il étoit du devoir des Magistrats de rendre plutôt justice à la nation entiere, qui l'attendoit d'eux, qu'à quelques particuliers. On soumit donc la Déclaration à l'examen, & il fut décidé qu'on feroit des remontrances. Pendant que des Commissaires nommés y travailloient, on remit sur le bureau, dans l'assemblée des Chambres, d'autres articles oubliés ou différés.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

La Régente se doutoit bien que ce feu, qui couvoit toujours, étoit entretenu par des personnes intéressées à ne pas le laisser éteindre. Sur quelques soupçons, elle fit arrêter, le 2 Août, l'Intendant du Duc de Vendôme, pere du Duc de Beaufort, & fit saisir ses papiers : elle répandit aussi des espions autour des gens suspects, pour éclairer leurs démar-

Intrigues & caractere du Coadjuteur. *Retz*, t. 1, p. 117; t. 2, p. 17; t. 3, p. 93, & passim. *Nemours*, p. 25. *Joly*, t. 1, p. 7.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

ches, entre autres, celles du Coadjuteur. Ce Prélat, qui, dans ses Mémoires, s'est, pour ainsi dire, confessé au public, dit que depuis le 28 Mars jusqu'au 25 Août il dépensa trente-six mille écus, qui, selon le cours actuel de nos especes, passent deux cent mille livres, pour se faire des partisans. Il ajoute que, dans l'intention de s'attirer l'estime & la confiance du public, il voyoit souvent les Curés de Paris; qu'il les appeloit à sa table, & les consultoit sur le gouvernement de son Diocese. Il se montroit très-zelé pour la décence du culte, pour la pompe des cérémonies, les Messes d'éclats, les Saluts, les Processions : il assistoit à tout, officioit souvent lui-même, & prêchoit dans la Cathédrale, les Couvens & les Paroisses; ce qui lui donnoit un merveilleux crédit parmi le peuple. Gondi raconte, avec un air de complaisance, que ces occupations

graves ne l'empêchoient pas de fréquenter les cercles, où il faisoit sa cour aux Dames avec succès, & que les voiles de la nuit couvroient quelquefois des rendez-vous, dont les affaires n'étoient pas le principal objet. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvoit avec les jeunes Conseillers; conduite artificieuse & séduisante. Le Coadjuteur les attaquoit par les sentimens d'honneur & de patriotisme. Ils se devoient, disoit-il, au salut des peuples, dont ils étoient l'unique ressource. Le Prélat plaignoit ce peuple gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées & souffrantes, le Clergé opprimé, la Noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la Nation exposée, par l'aveugle prévention de la Régente en faveur de son Ministre.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Gondi reconnoît qu'il avoit de

Louis XIV. 1648. La Fronde.

grandes obligations à la Reine. Elle l'avoit nommé Coadjuteur ; mais elle lui refusa le Bâton de Gouverneur de Paris, qu'il vouloit joindre à la Crosse. Souvent elle lui avoit fait sentir qu'elle désapprouvoit ses prétentions, sa vanité, & que sa régularité extérieure ne lui en imposoit pas, comme au peuple. Enfin, elle donnoit ouvertement la préférence, dans sa faveur, au Cardinal Mazarin. Ces griefs altérerent considérablement la reconnoissance du jeune Prélat, s'ils ne la détruisirent pas entiérement. Cependant il insinue qu'il auroit pu rester sujet soumis, sans les conseils de Laigues, Saint-Ibal, Montresor, ses parens, qui l'irriterent & soufflerent le feu ; mais il convient qu'ils trouverent les matieres bien préparées : de sorte que, de son aveu, & pour appeler les choses par leur nom, Jean-François-Paul de Gondi, Archevêque

de Corinthe & Coadjteur de Paris, étoit un ingrat, un factieux, un brouillon, un homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite, à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une étincelle de fanatisme, pour embraser tout le Royaume.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Tel qu'on vient de le dépeindre, d'après lui-même, le Coadjuteur souffroit impatiemment les délais qui suspendoient les opérations du Parlement, & qui empêchoient de porter les choses à l'extrême. Il crut se voir bien éloigné de son but, lorsqu'il apprit la nouvelle de la victoire remportée à Lens, sur les Espagnols, par le Prince de Condé. Il étoit naturel de penser que cet avantage enfleroit le courage du Cardinal, & lui inspireroit quelque projet hardi contre les Frondeurs. Le Coadjuteur en fut persuadé, & il courut sur le champ au Louvre,

Brousſel & autres arrêtés. *Joly*, *p.* 9. *Talon*, *t.* 5, *p.* 253. *Rets*, *t.* 1, *p.* 119. *Moteville*, *t.* 2, *p.* 239.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

pour juger, par la contenance de la Régente & de ſon Miniſtre, de ce que les Frondeurs avoient à appréhender. Il vit un air de ſatisfaction, mais rien dans les propos, ni dans les manieres, qui dût faire craindre la moindre violence. Gondi s'en retourna, bien perſuadé que Mazarin laiſſeroit échapper cette occaſion d'imprimer, par un coup d'éclat, de la terreur à ſes ennemis. De l'Archevêque, la ſécurité paſſa aux autres, en qui les remords de la conſcience pouvoient exciter quelques frayeurs; & jamais on ne remarqua plus de joie dans le peuple, que le 26 Août, lorſque le jeune Roi, accompagné de ſa mere & d'un brillant cortége, alla à la Cathédrale, où les Cours Souveraines avoient été mandées pour rendre graces à Dieu de la victoire remportée à Lens.

La cérémonie ſe termina par une

catastrophe, à laquelle on ne s'attendoit pas. A peine le Roi étoit sorti de l'Eglise, qu'il s'y répandit un bruit, que les Gardes qui restoient, avoient ordre d'arrêter plusieurs Conseillers. Ceux-ci, troublés, se précipitent de leurs places, sortent en foule de l'Eglise, se disperſent dans les rues voisines, & se cachent partout où ils peuvent. Déjà les menaces du peuple se faisoient entendre; on crioit *aux armes* de tous côtés; & Paris, si calme avant le *Te Deum*, offroit, une heure après, le spectacle d'une ville prête à être bouleversée. Ce changement avoit une cause, mais qui n'auroit pas dû produire des effets si effrayans.

La Régente, choquée des obstacles que le Parlement mettoit perpétuellement à sa volonté, s'étoit déterminée à faire, sur les plus opiniâtres, un exemple capable de contenir les autres. Elle crut donner à

Louis XIV. 1648. La Fronde.

la puiſſance royale plus d'éclat, & l'exercer ſans riſque, en profitant d'un jour de réjouiſſance publique; parce qu'alors les Gardes Françoiſe & Suiſſe, & le reſte de la Maiſon Militaire du Roi, étant ſur pied, pouvoient réprimer le peuple en cas de ſoulévement. D'après ces conſidérations, elle donna ordre d'arrêter Charton & Blanc-Menil, Préſidens, & Brouſſel, Conſeiller. Le premier fit prendre adroitement le change aux Gardes, & ſe ſauva. Le ſecond fut ſaiſi ſans peine, & conduit à Vincennes. Le troiſieme demeuroit dans la Cité, près du port Saint-Landry, quartier habité par des Mariniers, & d'autres gens *méchaniques*, dont il étoit l'idole. La vue d'un carroſſe à ſa porte, & d'un Capitaine des Gardes qui entra chez lui, excita leur attention. Pendant qu'ils regardoient, la fenêtre s'ouvre, la fille de Brouſſel & une vieille

servante, son unique domestique, s'y montrent, crient, pleurent, demandent du secours. En même temps paroît le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle & défait. Les Gardes lui aidoient à marcher; ils le soulevent, le placent dans le carrosse, & partent. Une foule de peuple suit la voiture. Ses clameurs avertissent le peuple des rues voisines. On sort des maisons, on court; la foule s'épaissit, on embarrasse le passage avec des meubles: les chevaux franchissent cet obstacle; mais le carrosse se rompt: un second qui lui est substitué, se brise encore; enfin, Comminges, Capitaine des Gardes, se jette, avec son prisonnier, dans un troisieme, & le mene au Château de Madrid.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Pendant ce temps, le peuple débouche, de toutes les rues, sur les Gardes Françoise & Suisse, qui, n'ayant pas d'ordres, se replient

Tumulte dans la Ville.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

vers le Palais-Royal. Le Maréchal de la Meilleraye fait sortir les Gardes à cheval, travaille à dégager les Fantassins, & y réussit, non sans peine. Dans ce moment, il est joint par le Coadjuteur, qui traînoit après lui une foule de femmes & d'enfans, & toutes les Harangeres du Marché-Neuf, criant, *Brouſſel & liberté.* Cette troupe s'étoit attachée sur ses pas malgré lui, lorsqu'au premier bruit de l'émeute il alloit se ranger auprès de la Reine. Le Grand-Maître & le Prélat réunis, s'acheminent au Palais-Royal, & entrent ensemble chez la Régente, qu'ils trouvent environnée de toute la Cour. Les femmes trembloient : les hommes, voyant Anne d'Autriche peu intimidée, faisoient les assurés & les plaisans. *Il faut que Votre Majesté soit bien malade*, lui disoit Bautru à demi-voix, *puisque le Coadjuteur vous apporte l'Extréme-Onction.* D'autres tournoient

tournoient en ridicule les transes de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosoient en nourrice de ce vieillard de 80 ans, & qu'ils représentoient comme demandant à grands cris, qu'on lui rendît son nourrisson. Ces plaisanteries étoient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraye se mit en devoir de persuader que la révolte étoit sérieuse. *Il y a de la révolte*, répondit séchement la Reine, en regardant Gondi, *il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter.*

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

Cependant le bruit continuoit, le peuple menaçoit de forcer les Gardes. Il entra successivement plusieurs personnes, qui dirent que la sédition alloit en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, & à délibérer sur ce qu'il conviendroit de faire. Chacun se

Incertitude de la Cour.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

donnoit la liberté de parler. *Pour moi*, dit Guitaut, *mon avis eſt de rendre le vieux coquin de Brouſſel mort ou vif. Je pris la parole*, dit le Coadjuteur, & *répondis : le premier parti ne ſeroit ni de la piété ni de la juſtice de la Reine ; le ſecond pourroit faire ceſſer le trouble.* La Régente rougit, & s'écria : *Je vous entends, M. le Coadjuteur, vous voudriez que je donnaſſe la liberté à Brouſſel ; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains, & ceux qui... ajouta-t-elle, en me les portant preſque au viſage.* Mazarin s'approcha, lui parla à l'oreille, & la fit revenir à elle-même. Pour lui, ſans trop donner dans les plaiſanteries, ſans pencher non plus vers l'aſſurance, il avoit une phyſionomie équivoque, que l'arrivée du Lieutenant-Criminel & du Chancelier décida bientôt.

Ces deux Magiſtrats venoient de parcourir la ville : quoiqu'ils n'adreſ-

faſſent au peuple que des paroles de paix, ils avoient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapporterent, étoit ſi naïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, & celui du Cardinal ſur-tout. Il balbutia d'un air déconcerté quelques phraſes ſans ſuite, & conclut qu'il falloit promettre la liberté de Brouſſel, à condition que chacun rentreroit dans ſa maiſon. Tout le monde trouve l'expédient admirable. On ſe regarde, comme pour ſe demander qui portera la parole ; Mazarin nomme le Coadjuteur. Il ſe défend, on le preſſe ; il demande du moins un billet de la Reine, qui s'engage de rendre la liberté aux priſonniers : elle dit que ſa parole ſuffit. Les Courtiſans environnent Gondi ; ils le conjurent de rendre ce ſervice à la France. Gaſton le ſollicite avec amitié ; les Gardes du Roi l'entraînent, le portent pour ainſi dire ſur

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

leurs bras. En un clin d'œil il se trouve à la porte du Palais ; les Chevau-Légers l'escortent, & le pétulant la Meilleraye se met à son côté.

Violences du peuple.

Cet homme, *tout pétri de bile & de contre-temps*, dit le Coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, & crie : *Vive le Roi, liberté à Broussel* ! Comme son action étoit beaucoup mieux vue que ses paroles n'étoient entendues, la populace, loin de se calmer, s'échauffe : on attaque le Maréchal à coups de pierres & de bâtons ; il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelque temps patienté, il tire, & blesse mortellement, vers la Croix du Trahoir, un *Crocheteur* chargé, qui passoit, & qui tombe à ses pieds. Le Coadjuteur, qui répandoit à grands flots ses bénédictions, arrive & confesse ce malheureux sur la place où il étoit étendu.

Cet acte de charité suspend, pour un moment, la fougue de la populace ; mais pendant qu'elle paroît hésiter entre l'attaque & la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent, de la rue des Prouvers, dans la rue S. Honoré, & font une brusque décharge sur la troupe de la Meilleraye ; plusieurs sont blessés autour de lui. L'Archevêque est jeté à terre d'un coup de pierre : comme il se relevoit, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer. *Ah, malheureux* ! s'écrie Gondi, *si ton pere te voyoit.* Ces paroles prononcées au hasard, sauvent le Prélat ; on reconnut son habit, & tout le peuple crie : *Vive le Coadjuteur* ! Il profite de ce retour de tendresse, tourne vers les halles, & entraîne avec lui une grande multitude : ainsi la Meilleraye se trouve

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

dégagé sans efforts, & regagne librement le Palais.

Le Coadjuteur l'appaise.

L'Archevêque trouve dans ce quartier beaucoup de gens sous les armes; il les engage à les quitter, & dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira avec eux demander à la Reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent; & Gondi revient au Palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non, comme auparavant, furieux & menaçans, mais tranquilles & désarmés. *Venez*, lui dit la Meilleraye en l'embrassant, *parlons à la Reine en vrais François, en bons Citoyens, & prenons des dates pour faire pendre, sur notre témoignage, à la majorité du Roi, ces pestes d'Etat, ces flatteurs infâmes, qui font croire à la Reine que cette affaire n'est rien.* Le Maréchal parle à la Régente avec effusion de zele pour l'Etat, & de reconnoissance pour l'Archevêque : elle l'écoute froidement. La Meilleraye

s'échauffe, & lui dit que, dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans Paris, pierre sur pierre, si elle ne met Broussel en liberté. Le Prélat veut appuyer le Maréchal. Anne d'Autriche l'interrompt, & lui dit d'un ton ironique : *Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.* Il se retire très-confus, & ne trouve plus dans les appartemens cette foule caressante, qui, deux heures auparavant, l'exaltoit comme la ressource de l'Etat, & le sauveur du Royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, & composa son visage, pour rendre compte au peuple, qui attendoit réponse. Comme on avoit peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enleverent, & le placerent sur l'impérial de son carrosse. Du haut de cette tribune singuliere, le Prélat les assura que leur docilité avoit fait impression sur la

Louis XIV. 1648. La Fronde.

Reine; que la soumission étoit le seul moyen de l'adoucir, & d'obtenir ce qu'ils demandoient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer; & *je n'eus pas*, dit-il, *beaucoup de peine à les y engager, parce que l'heure de souper approchoit : & j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.* Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée ; & Rets se retira à l'Archevêché, où il demeuroit, d'autant plus outré de dépit, qu'il s'étoit plus retenu.

En est mal récompensé. *Rets, t. 1, p. 131.*

Pour expliquer la conduite de la Reine à l'égard du Coadjuteur, il faut supposer cette Princesse parfaitement instruite des menées secretes du Prélat, & convaincue que, s'il n'étoit pas directement auteur de cette derniere émotion, il étoit coupable d'avoir, de longue main, échauffé les esprits, & de les avoir

disposés à l'éclat qui venoit de se faire. D'ailleurs, Anne d'Autriche croyoit très-fermement que cette émeute n'étoit qu'un *feu de paille*, qui s'éteindroit de lui-même ; & elle se trouvoit moins disposée à témoigner de la reconnoissance au Prélat, pour les peines qu'il s'étoit données, qu'à abaisser, par un dedain marqué, les fumées d'orgueil que ce service pouvoit élever dans son esprit, & les prétentions qu'il pouvoit faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matiere au souper de la Reine : les démarches du Coadjuteur, ses mouvemens, ses conseils, ses frayeurs y furent bafouées, & toute sa personne tournée en ridicule. On se permit même des mots, qui faisoient entendre qu'on avoit à son égard des desseins qui s'exécuteroient, quand on se seroit mis en sûreté contre le Parlement & le peuple. Ces desseins ne furent que

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

conjecturés : mais moins Gondi les fut au juſte, plus il ſe crut autoriſé à les amplifier. Forcé de s'avouer à lui-même, *que les vertus d'un Chef de parti, ſont des vices dans un Archevêque*, il adopta cependant ces vices & les *purifia* à ſes yeux, par l'idée qu'ils étoient néceſſaires à ſa conſervation & à celle de ſon troupeau. Ces réflexions firent prendre au Coadjuteur la réſolution de ſe faire craindre à la Cour, puiſqu'il ne pouvoit s'y faire aimer, & il ne trouva pas de meilleur expédient pour réuſſir, que de renouveler les barricades de la Ligue.

Barricades. *Rets*, t. 1, p. 136. *Joly*, t. 1, p. 17. *Moteville*, t. 2, p. 254. *Talon*, t. 5, p. 253.

Il faut faire, à l'égard des habitans de Paris, la même diſtinction que nous avons faite à l'égard des Membres du Parlement. Il y avoit entre eux des hommes à prévention, de ces perſonnes qui ſe pénétrent des ſentimens d'autrui, & qui aiment, comme par inſtinct, le changement

& le bruit. On ne comptoit dans cette classe que quelques bons Bourgeois, mais beaucoup d'Artisans, une grande partie de la populace, & presque toutes les femmes. C'étoient-là les gens du Coadjuteur. Les autres voyoient les défauts du Gouvernement. Ils auroient bien désiré une réforme ; en cela ils pensoient comme les plus raisonnables du Parlement, & même de la Cour : mais quoiqu'ils ne goûtassent pas les sentimens du Ministère, ils s'attachoient cependant à l'autorité, dans la crainte que l'anarchie ne causât de plus grands maux. Ce furent ces hommes modérés, qui sauverent la ville de la fureur des boute-feux, que Gondi ameutoit. Il fit courir, pendant la nuit, des émissaires, porteurs de nouvelles appropriées à l'esprit des personnes qu'il vouloit séduire. Aux unes ils disoient que la Cour devoit emprisonner tout

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

le Parlement, décimer les Conseillers & les Bourgeois, pour les faire pendre avec Brousſel & les autres, priſonniers. Ils aſſuroient aux autres que la Régente étoit déterminée à tirer le Roi de Paris, & à faire enſuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui ſeroit pillée & ſaccagée ſans miſéricorde; & le refrein de ces diſcours étoit toujours, qu'à la premiere alarme, il falloit ſe mettre ſur la défenſive & faire des barricades.

Comme ſi elle eût voulu ſeconder les mauvais deſſeins du Coadjuteur, la Régente, au lieu de laiſſer appaiſer la fureur du peuple, l'irrita par de nouvelles entrepriſes. On n'a jamais ſu préciſément ce qu'elle avoit réſolu : les uns diſent qu'elle vouloit caſſer tout ce qu'avoit fait le Parlement, depuis l'établiſſement de la Chambre de S. Louis; les autres, qu'elle prétendoit caſſer le Parlement

lui-même, ou l'interdire & l'exiler. Mais, quels que fussent ses desseins, il est certain qu'ils étoient violens; & de toutes les mesures à prendre pour en assurer l'exécution, Anne choisit les pires : car, sachant que les mutins ne désarmoient pas, elle fit dire aux bons Bourgeois, dont elle connoissoit la fidélité, de s'armer aussi. La vue de cette milice autorisée, engagea ceux que le Coadjuteur faisoit agir, à établir des corps-de-garde, & à se fortifier pendant la nuit. Ils remarquerent qu'il y avoit de fréquens messages entre les Ministres & Seguier, Chancelier : nouveaux sujets d'alarmes pour les factieux, & motifs pressans de se tenir sur leurs gardes. Par-tout où la Cour paroissoit vouloir se mettre en force, les Frondeurs opposerent une troupe prête à lui disputer le terrein. Mais on se contenta de s'observer, & tout resta tranquille jus-

Louis XIV. 1648. La Fronde.

qu'au moment où le Chancelier se mit en marche pour aller au Palais.

Il n'étoit que six heures du matin, le 27 Août, & le Parlement étoit déjà assemblé. Presqu'en sortant de chez lui, le Chancelier trouva une barricade qui le força de quitter son carrosse, & de se mettre dans sa chaise, qu'il avoit fait suivre. Quelques pas plus loin, une autre barricade arrêta sa chaise : comme il étoit résolu de continuer son chemin à pied, trois ou quatre gens apostés l'approchent, le reconnoissent & le chargent d'injures. Un Plaideur qui lui en vouloit, pour la perte récente d'un procès, se joint à eux. En un moment, ce Magistrat se voit environné de furieux, criant, hurlant, prêts à le frapper. Il fend la foule comme il peut, accompagné de l'Evêque de Meaux, son frere, & de la jeune Ducheſſe de Sulli, sa fille, qui, sentant le danger de sa

mission, n'avoient pas voulu l'abandonner. Arrivés sur le Quay des Augustins, ils se jettent tous dans l'Hôtel d'O, occupé par le Duc de Luynes, qu'ils trouvent ouvert, & ferment la porte sur eux. Avant que les mutins l'aient enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asyle, défendu par une simple cloison, Seguier entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pieces. Les plus modérés se promettent de le garder en otage, pour l'échanger avec leur cher Brousſel. Ils frappent contre les ais de ce cabinet, ils écoutent s'ils n'entendent personne; enfin, ils jugent que c'est un galetas abandonné, & portent leur rage dans les autres appartemens, dont ils pillent la plus grande partie.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

Le bruit du péril où se trouve le Chancelier, est porté jusqu'au Palais

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Royal. Le Duc de la Meilleraye en part, à la tête d'une compagnie des Gardes, & vient à son secours. Il le tire de l'Hôtel d'O. Le Lieutenant-Civil lui amene un carrosse pour hâter sa retraite : il y monte avec sa famille. Les séditieux, irrités de se voir enlever leur proie, les poursuivent avec des huées. La Meilleraye, toujours aussi imprudent que zélé, fait volte-face avec ses Gardes, tire, & tue une vieille femme qui passoit. Aussi-tôt une grêle de pierres & de mousquetades fond sur les Gardes & le carrosse ; plusieurs sont tués ; la Duchesse de Sulli est blessée légérement, & ce n'est qu'à grande peine que cette troupe effrayée parvient au Palais Royal, où elle se réfugie.

Il étoit temps ; car pendant que ceux-ci retardoient La Meilleraye, il leur venoit des renforts, qui auroient rendu sa fuite impossible. Les premiers arriverent de la porte de Nêle.

La Cour y avoit placé des Suiſſes, pour tenir cette ſortie libre en cas de beſoin. Un Officier déguiſé en Maçon, émiſſaire de Gondi, leur chercha querelle, avec des Soldats déguiſés comme lui, les chargea, en tua trente ou quarante, leur prit un drapeau, & les diſperſa. Le bruit des mouſquetades tira de leur travail les Jardiniers du fauxbourg S. Germain. Ils ſe ramaſſerent par pelotons, & remonterent en foule le long de la riviere, vers le Pont-Neuf, pendant que les vainqueurs de la porte de Nèle prenoient le même chemin. A la même heure, du haut du fauxbourg S. Jacques, ſe précipitoit une troupe formée par la femme de Martineau, Conſeiller des Requêtes & Colonel de ce quartier, fort attachée au Coadjuteur. Ce fut elle qui fit donner le premier coup de tambour. A ce bruit, l'alarme ſe répandit avec la ra-

Louis XIV. 1649. La Fronde.

pidité d'un incendie, dans le pays Latin, les fauxbourgs S. Marceau, S. Victor, & la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'imprimerie, de suppôts de Colléges, des Tanneurs, des Bouchers, des Bateliers, qui passerent le Petit-Pont & le Pont S. Michel, & se répandirent dans la Cité & autour du Palais, où tout étoit déjà en armes, par les soins de Gondi. Ils se firent un drapeau d'un mouchoir blanc au bout d'une perche, & se mirent à courir les rues, en criant : *Liberté*, *Broussel*, *Vive le Roi*, *Vive le Parlement* ! Quelques-uns ajoutoient : *Vive le Coadjuteur* ! Ils voulurent pénétrer par les Ponts au Change & Notre-Dame, dans les rues S. Denis & S. Martin. Mais les Marchands, joints à la bonne Bourgeoisie, arrêterent cette populace effrénée. Ils tendirent les chaînes, qu'ils soutenoient avec des bar-

riques pleines de terres, derriere lesquelles ils se tenoient en sentinelles, armés de piques, de mousquetons, & de toutes les armes qui leur tomboient sous la main. Ainsi se formoient les *Barricades*. A dix heures du matin, on en comptoit, dit Talon, douze cent soixante dans la Ville, dont quelques-unes furent plantées presqu'à la porte du Palais Royal.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Le Parlement, pendant ce tumulte, qui ne déplaisoit pas à tous ses Membres, prononçoit assez tranquillement des Arrêts contre Comminges & les autres Officiers, qui avoient arrêté Blanc-Menil & Broussel. Le vacarme que le peuple faisoit dans les salles, où il s'étoit porté en foule, n'étoit pas désagréable aux oreilles de ceux qui songeoient que tout ce bruit étoit pour leur querelle. Cependant, comme on ignoroit où cela pourroit aboutir, on se mit à délibé-

Députation du Parlement. *Moteville*, t. 2, p. 260. *Rets*, t. 1, p. 141. *Hist. du temps* p. 309. *Journal du Parlement*, p. 66.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

rer sur ce qu'il conviendroit de faire dans ces circonstances. Toutes les voix se réunirent à aller supplier la Reine de rendre sur le champ la liberté aux prisonniers. C'étoit peut-être légitimer, en quelque maniere, les violences du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeoit par la force. Mais il y a des momens où on n'a que le choix des fautes. Le Corps entier du Parlement se mit en marche, au nombre de cent soixante personnes : *il fut reçu, & accompagné dans toutes les rues, avec des acclamations & des applaudissemens incroyables*, dit le Coadjuteur ; *toutes les barrieres tomberent devant lui.*

Il n'en fut pas de même à la Cour. La Régente les reçut d'un air sévere ; elle leur imputa la sédition, leur dit qu'ils en étoient originairement les auteurs, par l'esprit d'indépendance, que leurs désobéissances multipliées

depuis quelque temps avoient répandu. *La postérité*, ajouta-t-elle, *regardera avec horreur la cause de tant de désordres, & le Roi mon fils vous en punira un jour.* Elle marqua son étonnement, de ce que n'ayant témoigné aucun ressentiment, lorsque la Reine, sa belle-mere, avoit fait mettre le Prince de Condé à la Bastille, ils faisoient tant de bruit pour un de leurs Membres. Après ce reproche, Anne d'Autriche les quitta brusquement. Etourdis de cette réception, les Conseillers se regardoient en silence, & quelques-uns gagnoient déjà la porte: le Premier Président les arrêta, & proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, & employa pour l'obtenir, la priere des Princes & des Grands, qui avoient les entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la Reine: mais, toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle ne répon-

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

doit pas, & fuyoit du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. Molé la poursuivoit ; le Cardinal Mazarin vint à son secours. On s'aboucha enfin, & elle consentit de rendre les prisonniers, à condition que le Parlement ne se mêleroit plus des affaires d'Etat. Le Premier Président ne pouvoit prendre seul un pareil engagement : il en parla à sa Compagnie, qui répondit qu'il falloit mettre la matiere en délibération. Le Cardinal désiroit qu'elle se fît sur le champ ; mais les Gens du Roi représenterent que cette précipitation auroit un air de violence. La Compagnie promit de s'assembler l'après-midi, & d'apporter le lendemain la réponse. C'étoit beaucoup pour la Cour, que de gagner ce temps ; beaucoup aussi, pour le Parlement, de n'être pas refusé tout-à-fait : par conséquent cet expédient accommodoit tout le monde, & on se retira assez satisfait, les uns des autres.

Le peuple s'imaginoit que Brouſſel & Blanc-Menil étoient détenus dans le Palais Royal ; il les chercha des yeux, quand il vit ſortir le Parlement. Ne les voyant pas, il les demanda ; on répondit que la liberté n'étoit pas encore accordée, mais qu'il y avoit de bonnes eſpérances. Les Bourgeois de la premiere barricade ſe contenterent de cette raiſon, & laiſſerént paſſer ; ceux de la deuxieme murmurerent ; mais, à la troiſieme, qui étoit vis-à-vis la Croix du Trahoir, il s'éleva un cri de ſédition univerſelle. Un Marchand de fer, nommé Raguenet, Capitaine de ce quartier, ſaiſit le Premier Préſident par le bras, & appuyant le piſtolet ſur ſon viſage, lui dit : *Tourne, traître, ſi tu ne veux être maſſacré, toi & les tiens ; ramene-nous Brouſſel, ou le Mazarin & le Chancelier en otages.*

Louis XIV. 1648. LA FRONDE, *Rets, t. 1, p. 145.*

Effrayés de cette violence inattendue, cinq Préſidens à Mortier & une

Louis XIV. 1648. La Fronde.

vingtaine de Conseillers quittent leur rang & se confondent dans la foule; les autres hésitent s'ils s'échapperont ou s'ils resteront auprès de leur Chef, que les mutins harcelent & menacent (*a*). Pour lui, *conservant toujours la dignité de la Magistrature dans ses paroles & dans ses démarches, il rallie ce qu'il peut de sa Compagnie, & revient au Palais Royal au petit pas, dans le feu des injures, des exécrations & des blasphêmes.*

En voyant rentrer le Parlement, la patience pensa échapper à la Reine, qui s'étoit crue quitte de cette aventure. Dans son dépit, elle sembloit ne méditer que des desseins violens : tantôt d'envoyer couper la tête à Broussel, & de la jeter au peuple; tantôt de faire pendre, pour l'exemple, quelques Conseillers aux

(*a*) *Il fut tiraillé & pris par sa barbe, qu'il portoit fort longue.* Voy. Joly, t. 1, p. 21.

fenêtres

fenêtres du Palais, ou du moins de retenir les plus modérés, & de livrer les autres à la rage de la populace : projets auſſi dangereux qu'odieux, qu'appuyoient néanmoins quelques Courtiſans encore imbus des principes ſanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la Régente, à lui faire ſentir les redoutables conſéquences de la moindre violence. Le Premier Préſident, *qui ne parloit jamais ſi bien que dans le péril*, y employa toute ſon éloquence. Le Duc d'Orléans la ſupplia de céder aux circonſtances ; les Princeſſes ſe jeterent à ſes pieds, & enfin on lui arracha ces paroles : *Eh bien ! Meſſieurs du Parlement, voyez donc ce qu'il eſt à propos de faire.* Ce fut de délibérer ſur-le-champ & ſans déplacer.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

On dreſſa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le Parlement y prit ſéance, & arrêta que la Reine ſeroit remerciée de la liberté qu'elle

Louis XIV. 1648. La Fronde.

accordoit aux prisonniers, & que, jusqu'aux vacances, la Compagnie ne s'occuperoit plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville & du tarif. La Reine signa les ordres pour le retour de Broussel & de Blanc-Menil. On fit sortir publiquement du Palais deux carrosses du Roi, dans lesquels étoient des parens & amis des prisonniers, porteurs de ces ordres. Le Parlement suivit d'un air satisfait. La populace applaudit, par des acclamations, à son succès, & les Présidens & Conseillers allerent chacun chez eux, laissant à la vérité les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardoit, fort adoucie, & la populace disposée à se retirer.

Le lendemain matin, 28 Août, le Parlement se rassembla. Le Premier-Président auroit voulu que les Conseillers fussent restés chacun dans leurs Chambres pour vaquer aux

affaires ordinaires : mais les Enquêtes & les Requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'Arrêté de la veille, comme fait sans liberté & dans un lieu incompétent. Pendant que la Compagnie s'en occupoit, elle entendit des mousquetades, dont le bruit, qui s'approchoit, causa de l'alarme : mais elle fut bientôt rassurée, parce qu'on sut que c'étoit la Bourgeoisie, qui célébroit par des salves le retour de Broussel. Du moment qu'il entra dans la Ville, les principaux Citoyens l'accompagnerent jusqu'au Palais, suivi d'une populace nombreuse, qui crioit : *Vive Broussel ! Vive notre libérateur ! Vive notre pere !* Quand il fut entré dans la Grand'Chambre, le Premier-Président, qui ne s'étoit prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. Broussel remercia. Le retour de Blanc-Menil fit recommencer le même cérémonial :

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

enfin, la séance finit par un Arrêt qui enjoignoit à tous les Bourgeois de mettre bas les armes & d'ôter les barricades ; & à midi toutes les rues de Paris étoient nettoyées & libres. Néanmoins il se conserva encore pendant quelques jours une fermentation assez forte, qui donna beaucoup d'inquiétude à la Reine & au Cardinal. Celui-ci resta déguisé, botté, prêt à partir, parce qu'on disoit que le peuple vouloit le prendre pour ôtage, & le faire servir de représailles, si la Cour usoit de violence. En effet, sur les bruits qui se répandoient qu'il y avoit des troupes autour de Paris, il s'élevoit tout-à-coup, tantôt dans un quartier, tantôt dans l'autre, des cris, des hurlemens ; on entendoit un cliquetis d'armes, des salves de mousqueteries qui faisoient trembler. La Régente ne vint à bout d'appaiser entierement le peuple, qu'en lui marquant la plus grande con-

fiance, en renvoyant les troupes qui lui portoient ombrage, & en se réduisant à une très-petite garde: condescendance qui coûta beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche. Louis XIV. 1648. La Fronde.

Telles sont les barricades que la proximité des temps & l'élégance des Ecrivains, presque tous acteurs dans cette affaire, ont rendues fameuses. Il faut cependant avouer que le Coadjuteur en fait, dans ses Mémoires, plutôt un objet de risée que d'épouvante. Il vit, dit-il, un enfant de huit ans traînant une lance pesante du temps de la guerre des Anglois; il vit des meres armer elles-mêmes leurs enfans de poignards, & leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades étoient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la Ligue; en récompense, les Bourgeois qui les gardoient, étoient plus occupés, derriere leurs retranchemens, du jeu & de la bonne- Suite des barricades. *Retz*, t. 1, p. 139.

chere, que des factions militaires. On
Louis XIV. 1648. La Fronde. fit remarquer à Gondi un hausse-col de vermeil, sur lequel étoit gravée la figure de l'assassin d'Henri III, avec cette inscription : *Saint Jacques Clément.* Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'Officier qui portoit cet ornement, & de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un Maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la revolte, voyant une action qui marquoit du respect pour son Souverain, y applaudit en criant : *Vive le Roi! Mais*, dit le Coadjuteur, *l'écho répondoit : Point de Mazarin.*

Embarras du Coadjuteur. Ce vœu étoit celui du Prélat, qui avoit su l'inspirer au peuple. Gondi n'étoit ennemi de l'autorité royale, que parce qu'elle passoit par les mains de Mazarin. Il vouloit punir la Reine de la préférence qu'elle continuoit de donner à son Ministre. Pendant le tumulte, elle l'envoya prier plusieurs

fois d'arrêter la sédition : il répondit avec une feinte modestie, qu'il ne se croyoit pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'étoit pas si dissimulé avec ses amis ; & il savouroit volontiers, dans la société des Frondeurs, les louanges qu'on lui donnoit pour avoir si bien concerté sa vengeance.

Cependant, après avoir rassasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, Gondi, réfléchissant sur ce qui venoit de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La Régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avoit donnés dans cette occasion, & lui dit que si elle l'avoit cru, elle ne se seroit pas trouvée dans ces embarras. Le Cardinal renchérit encore : il dit à Gondi en face, *qu'il n'y avoit que lui d'homme de bien en France ;*

Louis XIV. 1648. La Fronde.

que tous les autres étoient des flatteurs infâmes, & qu'il vouloit désormais ne se conduire que par ses conseils (a). C'étoit, en style de Cour, l'avertir qu'on connoissoit ses menées; qu'on prendroit son temps pour l'en faire repentir; & qu'en attendant, on cherchoit à l'endormir. Mais il n'étoit pas homme à se laisser surprendre, & il n'avoit d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentoit qu'il ne pouvoit guere se soutenir que par le concours du Parlement. Or, de son aveu, cette Compagnie étoit un appui fort incertain dans une intrigue : car il pouvoit arriver que, mené trop loin, le Parlement, revenant sur ses pas, fît le procès à ceux mêmes qui l'auroient excité

(a) *Broussel éclata de rire à ce discours ; &, quoiqu'il fût simple jusqu'à l'innocence, en sortant il me coula ces paroles dans l'oreille : Ce n'est là qu'un Pantalon.* Voy. *Mém. de Retz*, t. 1, p. 148.

à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'Etat, des Espagnols qui offroient leur secours à Paris, si on vouloit le faire révolter, c'étoit un parti extrême, dont Gondi croyoit n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un Prince-du-Sang dont le nom donneroit du poids & du crédit à son parti. Aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet, que le vainqueur de Rocroi & de Lens. Condé étoit jeune; le commandement des armées l'avoit accoutumé à la domination; deux motifs d'espérer qu'il seroit aisé à séduire, quand on lui présenteroit les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce Prince devoit venir à la fin de la campagne se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le Coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avoit allumé dans le Parle-

Louis XIV. 1648. La Fronde.

ment, de maniere qu'il continuât à brûler, sans trop éclater; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

Mesures qu'il prend.

On doit se rappeler que le lendemain des barricades, la Jeunesse du Parlement fit passer par l'examen l'Arrêté prononcé la veille au Palais-Royal. A la vérité, la pluralité le confirma: mais plusieurs d'entr'eux résolurent intérieurement de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivoit aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matieres permises; savoir, le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, & le Reglement du tarif; mais on ne tarda pas à glisser dans les opinions, comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le Coadjuteur s'étoit introduit dans les assemblees secrettes que tenoient quelques Membres du

Parlement (a) Il y faiſoit ſtatuer les matieres qui ſeroient préſentées aux Chambres aſſemblées, & de quelle maniere on les propoſeroit, afin de tenir toujours la Compagnie en haleine. Pour le Peuple, il avoit d'autres inventions. Ses émiſſaires répandoient des nouvelles alarmantes; ſavoir, que la Reine avoit toujours deſſein d'aſſiéger Paris; que les troupes deſtinées à cette expédition étoient déjà dans les environs: l'un avoit vu des cavaliers à figures effrayantes; un autre, des Flamands & des Suiſſes, gens ſans pitié, dont la Régente devoit ſe ſervir pour renouveler les horreurs de la Saint-Barthélemi. Il n'étoit pas permis de révoquer ces projets en doute, puiſqu'ils étoient annoncés par des prophéties qu'on ſe communiquoit à la

Louis XIV. 1648. La Fronde.

(a) On peut voir le nom des principaux dans les *Mémoires* de Joly, t. 1, p. 31.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

dérobée, & qui marquoient clairement le jour & le moment du désastre. Elles menaçoient aussi de cherté, de maladies, d'inondations, d'incendies, de fléaux de toute espece, dont on ne pouvoit manquer d'être affligé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des Colporteurs clandestins distribuoient des libelles, des vers, des chansons, qui frappoient malignement sur la prévention d'Anne d'Autriche en faveur de son Ministre; de sorte qu'il y avoit comme une crainte inquiete répandue dans tous les esprits, & les têtes s'échaufferent même beaucoup plus tôt que Gondi n'auroit voulu.

Le Roi quitte Paris. *Journal du Parlement, p. 83.*

La Reine comptoit beaucoup sur les vacances, qui approchoient: mais le Parlement demanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes & qui ne permettoient pas de délais. La Régente re-

fusa; le Parlement insista; & enfin, comme il laissa appercevoir qu'il se continueroit de lui-même, la Reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs enhardit le Peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de respect à la Régente, dans les promenades. En passant par les rues, elle eut la mortification d'entendre des chansons faites contre elle, & de se voir poursuivie avec des huées. Persévérance du Parlement dans ses entreprises, insolence de la populace: ces deux motifs déterminerent Anne d'Autriche à quitter Paris. Elle en sortit le 13 Septembre, & emmena le Roi à Ruel. Il fut suivi du Duc d'Orléans, des autres Princes-du-Sang, des Ministres, du Chancelier, & de toute la Cour. En partant, la Reine fit savoir au Prévôt des Marchands, qu'elle ne quittoit le Palais-Royal que pour le faire nettoyer, & qu'elle

ramèneroit le Roi dans huit jours.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE. Chavigny & autres arrêtés.

Peut être, en effet, n'avoit-elle dessein que d'éprouver ce que produiroit ce coup d'éclat, & si la crainte des suites ne ramèneroit pas les Frondeurs à la modération. En effet, les choses auroient pu tourner de cette maniere, si le Coadjuteur avoit réussi à faire prévaloir son sentiment, qui étoit de ne pas forcer la Cour à des résolutions extrêmes, pendant qu'il n'avoit pas encore pris ses dernieres mesures. Mazarin & lui se faisoient une espece de guerre d'observation : mais le Ministre y avoit un grand avantage, parce que, quand la ruse ne suffisoit pas, il étoit maître d'employer la force. Il s'en servit à-l'égard de trois personnes qu'il ne se flattoit pas de vaincre par finesse ; Chavigny & Château-Neuf, trop liés avec les Frondeurs du Parlement ; & Goulas, Secrétaire de Gaston, soupçonné

de travailler, avec le Coadjuteur, à aigrir son Maître contre le Ministre. Le premier fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il étoit Gouverneur; les deux autres furent exilés.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

Cet acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux Frondeurs, qui se virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brusquer le Ministre, & à travailler sur le champ à sa perte. De peur qu'il ne les prévînt, ils furent exciter, dans l'assemblée des Chambres du 22 Septembre, la chaleur dont ils étoient animés, en représentant ce qui venoit de se passer à l'égard de Chavigny & des autres, comme une action de tyran de la part du Ministre, & un attentat à la sûreté publique. Pour la premiere fois, Mazarin fut nommé dans les opinions, & traité d'homme ignorant, incapable, mal-intentionné, & on

Convocation des Pairs. *Journal du Parlement*, p. 84. *Histoire du temps*, p. 346.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

proposa de renouveler à son occasion l'Arrêt porté en 1617 contre le Maréchal d'Ancre : Arrêt par lequel le Ministere étoit interdit aux étrangers, sous peine de la vie. La pluralité n'adopta pas cette opinion : mais il fut statué que les Princes & Pairs seroient convoqués, & il y eut Arrêt en conséquence. La Reine le cassa par un Arrêt du Conseil, & se fit amener furtivement le Duc d'Anjou, son fils, qu'elle avoit été obligée de laisser à Paris, parce qu'il étoit malade.

Rumeur dans Paris. *Histoire du temps, p. 375.*

Cette espece d'enlevement fut comme un tocsin qui sonna l'alarme dans la Capitale ; on y prit les mesures ordinaires dans une Ville qui va être assiégée. Le Parlement ordonna au Prévôt des Marchands & aux Echevins, de pourvoir à l'approvisionnement & à la sûreté de la Ville. Les Bourgeois préparerent leurs armes. Il paroît même qu'ils n'étoient effrayés ni de la fatigue, ni de la

dépense, ni des dangers (*a*), & qu'ils se seroient volontiers exposés aux hasards d'une guerre civile : mais le Coadjuteur avoit encore intérêt de la suspendre ; &, par ce principe, moins que par amour de la paix, il

Louis XIV. 1648. La Fronde.

(*a*) Le Médecin Guenault, *plus redouté que la peste*, dit Boileau, interrogé, quelque temps après, par le Prince de Condé, sur les dispositions du peuple de Paris, lui dit : *Personne n'a appréhendé le siege. Vous êtes un grand Prince ; mais je n'estime pas que vous en eussiez pu venir à bout. Tout le monde étoit muni de toutes les choses nécessaires ; chacun avoit fait mettre ses armes en état ; la dépense n'effrayoit personne. Pour moi, j'emploierois volontiers tout mon bien & tout mon crédit pour conserver ma liberté ; & il y en a encore trente mille dans Paris qui sont plus en puissance, & qui ont plus de zele que moi.* Le Prince, loin de se fâcher de cette franchise de son Médecin, l'embrassa, & lui dit ces paroles remarquables : *C'est ainsi qu'il faut parler aux Princes, & non pas comme ces flatteurs qui leur déguisent toutes choses, & qui les engagent dans des desseins périlleux pour leur honneur & pour leur gloire.* Voy. *Hist. du Temps*, p. 376.

adopta des moyens de conciliation, qui se présenterent au moment qu'il croyoit la rupture inévitable.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

Il étoit prêt à faire partir pour Bruxelles un Négociateur chargé d'engager le Comte de Fuensaldagne, d'amener une Armée Espagnole au secours de Paris, lorsque le Duc de Châtillon, Confident de Condé, vint lui annoncer l'arrivée du Prince, à laquelle le Prélat ne s'attendoit pas si-tôt. Il renonça sur le champ à son projet du côté de l'Espagne, & dressa son plan pour séduire le Prince, & procurer sa protection au Parti. Il arriva pour lors à Con dé ce qui lui étoit arrivé du temps des *Importans* : la Cour & la Fronde se le disputerent. Le Coadjuteur eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il s'efforça de lui prouver que la Reine avoit eu tort dans tout ce qui s'étoit passé; que c'étoit son mauvais gouvernement qui avoit

Bonne conduite du Prince de Condé. *Retz*, t. 1, p. 154. *Joly*, p. 33.

provoqué la réſiſtance du Parlement, & les éclats qui s'en étoient ſuivis; que tout le mal prenoit ſa ſource dans l'entêtement de la Régente pour ſon Miniſtre, & qu'il falloit la forcer de l'abandonner. Le Prince convenoit aſſez avec Gondi ſur le dernier point, parce qu'il avoit à ſe plaindre lui-même du Cardinal, qui s'étoit mal comporté à ſon égard en quelques occaſions: mais il ne pouvoit accorder au Coadjuteur, que les prétentions du Parlement n'euſſent été quelquefois outrées, & qu'il n'eût pas ſouvent excédé dans la maniere de les ſignifier. *Appuyer ces prétentions*, diſoit-il, *c'eſt donner au Parlement une puiſſance dont il ſera bientôt tenté d'abuſer au détriment de celle du Roi: or, je m'appelle Louis de Bourbon, & je ne veux pas ébranler la Couronne. La Reine me preſſe de ſeconder ſa vengeance; je ſens que ſi je lui*

Louis XIV. 1648. La Fronde.

prête mon bras, je vais exposer ma réputation & ma vie, pour soutenir un étranger que je mépriſe. Encore, ſi le Parlement pouvoit ſe modérer pour quelque temps! Mais, ajouta-t-il dans un tranſport d'impatience, *mais ces .... de bonnets quarrés, ſont-ils enragés, de m'engager à faire demain la guerre civile, & à les étrangler eux-mêmes?*

Enfin, après avoir bien conſidéré l'affaire ſous toutes ſes faces, Condé décida qu'il falloit prendre un parti mitoyen: ſavoir, aſſoupir la querelle actuelle, & travailler enſuite à deſſiller les yeux de la Reine, de maniere qu'elle ſe dégoûtât inſenſiblement de Mazarin; &, ſi elle ne vouloit pas le précipiter du rang où elle l'avoit élevé, qu'elle le laiſſât du moins *gliſſer*, afin qu'on pût, après cela, l'éloigner tout-à-fait. Le Coadjuteur goûta ce plan, non, comme le Prince, par zele pour le bien pu-

blic, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'étoit pas encore prêt, &, cependant, de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le Ministre, ou de renouveler les troubles.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Pendant que le Parlement, en conséquence de son Arrêt, ordonnoit une députation aux Princes & Pairs, pour les engager à venir prendre séance, il reçut des lettres de Gaston & de Condé, qui l'exhortoient de consentir à une conférence où on pût régler les différends à l'amiable. Elle fut acceptée, & commença à Saint-Germain le 25 Septembre, & dura, à plusieurs reprises, jusqu'au 22 Octobre. Le Cardinal Mazarin eut la mortification de n'y être pas admis, & de n'en pouvoir exclure ses plus mortels ennemis, comme il le desiroit; mais il prit la chose en homme de Cour,

Conférences de Saint-Germain. *Journal du Parlement*, p. 87 & suiv. *Histoire du temps*, p. 381. *Talon*, t. 3, p. 398.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

& il se trouva sur le passage des Députés, qu'il salua profondément. Cette affectation apprêta à rire aux Membres du Parlement, peu accoutumés aux manieres des Courtisans.

Article de la sûreté. *Histoire du temps, p. 373.*

L'article qui éprouva les plus grandes difficultés, fut celui qu'on appeloit de la *surêté*, parce qu'il y étoit question de borner l'exercice du pouvoir absolu sur la liberté des Citoyens. Cette question fut agitée à l'occasion de l'emprisonnement de Chavigny & d'autres, détenus depuis long-temps par des ordres particuliers, sans forme de procès. Le Parlement demandoit qu'il ne fût pas permis de garder personne en prison plus de ving-quatre heures, sans l'interroger. Les Princes s'opposoient à ce reglement, prétendant qu'en matiere d'affaires d'Etat, un interrogatoire trop prompt pourroit faire évanouir ou énerver des preuves qui se

seroient fortifiées dans le silence. La Régente offrit de s'engager à ne retenir que six mois, sans interrogatoire, ceux dont on seroit forcé de s'assurer : elle se réduisit ensuite à trois. Le Parlement étoit tenté d'accepter cette espece de composition ; mais le Président de Blanc-Menil s'y opposa, pour des raisons qu'un homme récemment échappé des fers, devoit trouver & faire valoir mieux qu'un autre. Il posa pour principe, que les Rois, par privilége de leur Couronne, ni par aucune Loi de l'Etat, n'ont point de titres pour retenir leurs sujets prisonniers, sans leur faire faire leur procès. *Accorder trois mois de délais*, ajouta-t-il, *ce seroit leur accorder ce titre, au préjudice de l'Ordonnance & de la sûreté publique : ce seroit hasarder le repos & la vie des Princes & des Officiers, de consentir à une si étrange Loi ; car les Ministres ayant trois mois pour*

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

excercer la violence sur les prisonniers qui seroient entre leurs mains, ils trouveroient beaucoup de moyens de les faire mourir, plutôt que de les rendre dans cet intervalle; & cela auroit été exécuté en la personne de M. de Bassompierre, & de plusieurs autres, pendant le gouvernement du Cardinal de Richelieu: mais comme il avoit, par son injustice ordinaire, le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui sembleroit, rien n'a pu l'obliger à se défaire de tant de personnes de condition & de naissance, qui s'étoient voulu opposer à la violence de son Ministere. Tellement qu'il faut laisser la liberté de retenir les prisonniers, sans connoissance de cause, tant que l'on voudra, ou bien garder ponctuellement l'Ordonnance des 24 heures; parce que, dans si peu de temps, les Ministres, qui veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils peuvent, ne pourront

pourront pas trouver l'invention de faire mourir les prisonniers ; outre que leur mort étant ainsi précipitée, ce seroit un soupçon, ou plutôt une conviction toute entiere de leur tyrannie. Ces réflexions ramenerent tout le monde à la loi des vingt-quatre heures. La Reine demanda qu'elle fût de trois jours ; & après bien des difficultés, on les accorda : mais elle ne voulut pas que cette restriction, mise au pouvoir absolu, fût insérée dans la Déclaration qui devoit régler les autres objets contestés ; elle dit qu'on devoit se contenter de la parole qu'elle donnoit, de ne faire arrêter personne pendant son regne, sans le faire interroger dans les trois premiers jours de la détention. Le Prince de Condé, qui ne prévoyoit pas qu'il se repentiroit un jour de n'avoir pas pris contre la Reine d'autres précautions qu'une pro-

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

Louis XIV. 1648. La Fronde.

messe verbale, engagea le Parlement à n'en pas exiger davantage.

Déclaration du 24 Octobre. *Histoire du temps, p. 386.*

Comme on n'insista pas, dans les conférences, sur la nécessité de remettre en vigueur l'Arrêt de 1617 contre le Ministere des Etrangers, la Reine, qui voyoit son Ministre sauvé, accorda volontiers tout le reste, c'est-à-dire, presque tous les objets présentés par la Chambre de S. Louis; elle s'en rapporta même au Parlement, pour la confection de la Déclaration & des Edits & Arrêts, qui furent publiés le 24 Octobre. Ils portoient une diminution de tailles, suppression d'une partie des droits de tarif, des reglemens de finance, une assurance pour les Officiers des Cours Souveraines, de n'être point troublés dans leurs fonctions par lettres-de-cachet ou autrement. Ainsi finit cette grande affaire, & le Roi rentra dans Paris, le dernier jour d'Octobre, aux acclamations de tout le Peuple.

Il ne reſte plus après cela, divine Compagnie ! s'écrie l'Auteur de l'Hiſtoire du Temps, *qu'à vous conſacrer nos vies & ces beaux jours, que vous avez tirés de tant d'obſcurité & de ténebres, où nous étions enſevelis. Il ne reſte plus qu'à vous faire des ſacrifices, & à vous élever des autels pour tant d'actions glorieuſes & de victoires ſignalées. Vous avez, Seigneurs, abattu tous ces monſtres qui faiſoient tant de maux & de ravages ſur la terre, & qui avoient mis la France dans un ſi déplorable état. Partant, généreuſe bande, glorieux héros, nous n'avons plus de voix que pour publier vos éloges, & célébrer votre gloire. Vous êtes à préſent les maîtres du champ de bataille : vous ſaurez bien ménager le gain de la victoire & l'honneur du triomphe.*

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

Les Frondeurs du Parlement n'avoient pas beſoin de cet encoura-

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

gement, pour rentrer dans la carriere où ils avoient si heureusement combattu. Quand le Parlement fut rentré, le 13 Novembre, les assemblées des Chambres recommencerent, sur l'inexécution de quelques articles de la Déclaration. Le Premier Président représenta que ces infractions ne méritoient pas d'occuper la Compagnie entiere, & que des Commissaires suffiroient; mais la Jeunesse étoit trop flattée de jouer un rôle dans les affaires d'Etat, pour écouter la voix du Chef. Les assemblées continuerent; & non-seulement on y traitoit les points clairement énoncés dans la Déclaration, mais encore toutes les matieres relatives à l'administration, pour peu qu'on trouvât jour à les faire entrer dans les délibérations. Les ennemis du Cardinal Mazarin, qui étoient en grand nombre, le représentoient ouvertement, en opinant, comme l'auteur des atteintes portées aux ar-

Nouveaux débats à la rentrée du Parlement. *Journal du Parlement*, p. 105. *Retz*, t. 1, p. 169. *Talon*, t. 1, p. 225; t. 6, p. 1.

ticles de la Déclaration faite en faveur du Peuple, & ils le rendoient, par leurs déclamations, l'objet de la haine publique.

Mais, outre que les Frondeurs avoient l'avantage de plaider dans le Parlement la cause du Peuple au sujet des impôts, ce qui leur donnoit beaucoup de hardiesse; ils se trouvoient encore encouragés à tenir tête à la Cour, parce qu'il s'y fomentoit des brouilleries dont ils espéroient tirer parti. Pendant les débats Parlementaires que produisoit la Déclaration d'Octobre, le Ministre, pour gagner le Duc d'Orléans, qui ne voyoit jamais que par les yeux d'autrui, avoit été obligé d'intéresser Louis Barbier, Abbé de La Riviere, son Favori. Cet homme s'éleva, des derniers emplois de la Maison de Gaston, jusqu'à être son confident & son conseil. Peu d'intrigans ont été peints avec des

Brouilleries de Cour. La Riviere. *Mémoires de la Rochefoucaut. n. 54. Mémoires de Retz, de Mont-velle, de Montpensier & autres. Pesselin. Menagiana. t. 1, p. 320.*

Louis XIV. 1648. La Fronde.

couleurs plus noires. Ce n'eſt pas qu'on l'ait accuſé d'actions cruelles & atroces; mais on lui a reproché tous les défauts mépriſables, l'adulation, le menſonge, la ſordide avarice, l'abus de confiance, la trahiſon, la baſſeſſe de vendre les intérêts de ſon Maître & de trafiquer de ſon honneur (*a*). Il faut vivre à la Cour, pour n'être pas ſurpris qu'il exiſte des hommes ſi vils, & que les Princes en ſoient toujours dupes. Dans la criſe des affaires, Mazarin avoit promis à la Riviere le Chapeau de Cardinal, s'il lui rendoit le Duc d'Orléans favorable : mais, le danger paſſé, le Miniſtre ne ſongea plus qu'à éluder l'accompliſſement de ſa promeſſe,

(*a*) Il diſoit un jour à Mademoiſelle, que Gaſton ſon pere étoit *un Prince très-ſage, très-pieux, & qu'il valoit beaucoup. Vous devez le ſavoir*, lui répondit elle; *car vous l'avez vendu aſſez de fois.* Voy. Menagiana, t. 3, p. 188.

& il imagina de faire demander ce Chapeau par le Prince de Conti. Condé voyant de l'avantage à faire entrer son Frere dans l'Etat Ecclésiastique, appuya la prétention de Conti. Alors La Riviere, incapable de soutenir la concurrence, n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer; mais, aussi rusé que l'Italien, il échauffa l'esprit de son Maître, & lui persuada que le déshonneur de l'affront fait à un homme qu'il considéroit, retomboit sur lui-même. Gaston éclata en plaintes; il menaça de reprendre son titre de Lieutenant-Général du Royaume, & d'en faire valoir les droits: mais en même-temps qu'il parloit si haut, sur quelques mouvemens qu'il vit faire à la Régente, il craignit d'être arrêté. La peur le disposa à écouter des propositions; & La Riviere, voyant que son Maître molliſſoit, se contenta, en échange du Cha-

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

peau, d'obtenir l'entrée au Conseil.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

La hauteur & la fermeté de Condé, en cette occasion, piquerent au vif le Duc d'Orléans, déjà travaillé d'une forte jalousie contre le vainqueur de Lens & de Rocroy. Cependant, malgré les efforts de ceux qui vouloient les brouiller, ils agirent avec assez de concert dans les affaires publiques. Quand les assemblées du Parlement recommencerent, la Régente les pria l'un & l'autre de s'y trouver, pour modérer la chaleur des esprits. Gaston y porta des manieres complaisantes, un air d'estime & de confiance, & sur-tout une éloquence insinuante qui le rendoit très-propre à représenter sur cette espece de théâtre. Condé, jeune & bouillant, n'avoit pas la patience nécessaire dans ces assemblées, où tous ceux qui les composent, sages & fous, savans & ignorans, expérimentés & sans expé-

Condé se détermine pour la Cour. *Ram*, t. 1, p. 172. *La Rochefoucaut*. p. 69. *Aragnan*, t. 1, p. 547.

rience, se croient, pour ainsi dire, en droit de penser tout haut. La longueur des délibérations l'ennuyoit; il écoutoit avec dédain, & ne pouvoit souffrir d'être contredit. Il lui arriva même, dans une séance un peu tumultueuse, de laisser échapper un geste menacant. Il fut relevé, & le Duc d'Orléans se chargea de faire, en son nom, une espece de réparation, qui humilia le Prince, sans satisfaire les personnes offensées (*a*). Dès ce moment, Condé perdit beaucoup de son crédit dans le Parlement, & lui-même se dégoûta d'un parti dans lequel il fal-

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

(*a*) Ce fut à un Conseiller nommé *Quatre-Sols* que le Prince fit un geste menaçant. Les amis de Condé, voulant appaiser le Conseiller, lui dirent que ce n'étoit pas un geste de menace, mais un geste qui lui étoit naturel. *Si c'est son geste*, répondit Quatre-Sols, *il doit s'en corriger comme d'un fort vilain geste.* Voy. *Mém. de Nemours*, pag. 13.

loit perpétuellement jouer un rôle si peu analogue à son caractere. La Cour, qui s'en apperçut, lui prodigua les caresses, &, à force de flatteries, le Ministre le disposa à entrer dans ses intérêts.

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

Le Coadjuteur tâcha de le retenir. Il lui répétoit ce qu'il lui avoit déjà dit, que ce n'étoit pas à l'autorité Royale que le Parlement en vouloit, mais à Mazarin seul, dont les défauts & l'incapacité lui étoient connus; qu'il savoit lui-même combien le gouvernement de cet homme étoit pernicieux à l'Etat, & qu'il ne tenoit qu'à lui d'en débarrasser le Royaume, par le moyen du Parlement. *Si vous n'avez pas un crédit sans bornes dans la Compagnie*, lui disoit-il, *c'est que vous ne voulez pas vous plier à quelques égards. Ayez plus de popularité, plus de condescendance; marquez de la considération aux vieux Conseillers,*

de l'amitié aux jeunes, & vous verrez que vous les menerez comme vous voudrez. Non, répondit Condé, *il n'y a aucunes mesures sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart-d'heure à l'autre, puisqu'ils ne peuvent jamais se répondre un instant de leurs Compagnies ; je ne peux me résoudre à devenir le Général d'une Armée de Foux, & il n'y a pas un homme sage qui voulût s'engager dans une cohue de cette nature. Je suis Prince-du-Sang, & je ne veux pas ébranler l'Etat.* Après cette ferme réponse, Condé offrit au Coadjuteur de le réconcilier avec la Cour, & lui conseilla amicalement d'abandonner le Parlement, qui se perdoit.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

En effet, ce Corps, dont la partie saine n'avoit en vue que le bien public, donnoit tête baissée dans tout ce qu'on lui présentoit sous un

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

jour avantageux au Peuple. Il demandoit de groſſes diminutions ſur les impôts, publioit des Reglemens ſéveres pour arrêter la cupidité des Traitans, & les empêcher de faire au Tréſor-Royal des avances qui chargeoient les finances d'intérêts ruïneux. Emporté par ſon zele, le gros de la Compagnie ne prenoit pas garde que cette gêne, avantageuſe dans un ſens, ôtoit au Roi tout crédit, & l'empêchoit de trouver de l'argent dans la criſe urgente de la guerre où le Royaume étoit engagé; que cette conduite réduiſoit la Cour au déſeſpoir, & la rendoit capable de tout tenter contre les auteurs de ſa détreſſe. Auſſi les Pariſiens auroient-ils été bientôt affamés & forcés, comme diſoit le Prince de Condé, de venir, la corde au col, ſe jeter aux pieds de la Régente; ſi le Coadjuteur n'eût pourvu à leur défenſe, ſans qu'ils le ſuſſent.

Quand il vit qu'il ne devoit plus compter sur Condé, il chercha quelqu'un propre à le remplacer, & il le trouva, du moins quant au titre, dans la famille même du Prince. Celui-ci avoit un frere & une sœur, dont le Prélat sut faire servir les passions à ses fins. Conti, âgé de dix-huit ans, d'une complexion délicate, doux, poli, aimant les sciences & les arts, montroit presque toutes les qualités qui font le bon Prince, peu de celles qui font le grand homme. Né pour la vie tranquille, il n'avoit ni la vivacité d'esprit, ni la force de santé nécessaire à un Chef de parti; & jamais il ne seroit entré dans la faction, si la Ducheſſe de Longueville sa sœur ne l'y eût entraîné. On prétend que cette Princesse n'étoit pas non plus d'elle-même portée au mouvement & à l'intrigue; qu'elle ne s'y livroit que par com-

Louis XIV. 1648. La Fronde. Le Coadjuteur lui oppose sa famille. *Retz, t. 1, p. 182. La Rochefouc. p. 58. Nemours, p. 19. Talon, t. 6, p. 1 & suiv. Brienne, t. 3, p. 33.*

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

plaisance pour ceux qui avoient acquis quelqu'empire sur son cœur. Naturellement nonchalante, elle adoptoit, dit on, leurs goûts, plutôt qu'elle ne leur inspiroit les siens. Mais la langueur, qui faisoit un de ses principaux charmes, n'est pas toujours incompatible avec la vivacité; & il est difficile de se persuader que des hommes qui ne cherchoient qu'à lui plaire, eussent hasardé de demander à leur Princesse des actions répugnantes à son caractere. Elle étoit alors fort irritée contre le Prince de Condé, qui avoit eu autrefois pour elle une tendresse qu'on disoit passer les bornes de l'amitié fraternelle (*a*).

(*a*) Le Coadjuteur, tout porté qu'il étoit à mal juger, justifie le Prince & la Princesse sur cet article. Il ajoute que l'attachement du Prince de Conti pour sa sœur, *donna à cette Maison un certain air d'inceste, mais très-injustement.* Voy. *Mém. de Retz*, t. 1, p. 183.

On remarqua le même excès dans l'attachement du Prince de Conti pour sa sœur ; & c'est sur cette connoissance que le Coadjuteur forma son plan.

Louis XIV. 1648. LA FRONDE.

En gagnant la Ducheſſe, il étoit sûr d'avoir le Prince. La vanité du Prélat lui persuada qu'en l'absence du Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucault, Amant déclaré de Madame de Longueville, il pourroit toucher son cœur. *Le bénéfice n'étoit pas vacant*, dit plaisamment Gondi, *mais il n'étoit pas deſſervi ;* car il comptoit pour rien le Duc de Longueville son mari, qui n'étoit pas, ajoute-t-il *l'homme de France le mieux avec elle.* Cependant, quoique époux indulgent, il trouvoit quelquefois mauvais qu'on fît la cour à sa femme. C'est pourquoi le Coadjuteur, qui le ménageoit, parce qu'étant Gouverneur de Normandie, il pou-

Louis XIV. 1648. La Fronde.

voit être d'une grande utilité au parti, renonça à ses projets galans, & ne tenta la Princesse que par l'appât de faire dépit au Prince de Condé, son frere; moyen qui lui réussit. Il présenta d'autres amorces aux grands Seigneurs, dont il connoissoit les mécontentemens ou les desirs. Vues d'intérêt, ambition, jalousies d'honneurs, liaisons ou picoteries de famille, grands & petits ressorts, il employa tout pour susciter des partisans à la Fronde: de sorte qu'au moment où la Cour se prépara à attaquer, la cabale se trouva prête à une résistance beaucoup plus vigoureuse que la Régente ne l'avoit imaginé.

Anne d'Autriche & son Ministre, bien convaincus que le Parlement ne cesseroit jamais de lui-même ses assemblées, résolurent de l'y contraindre. A force de prieres, ils firent consentir le Duc d'Orléans à per-

mettre que Paris fût investi, & ils déterminerent le Prince de Condé à se charger du blocus. Ils se figuroient qu'en plaçant des soldats sur toutes les avenues, & en occupant les postes qui commandoient les rivieres & les grands chemins de la Capitale, les provisions de toute espece cesseroient bientôt d'y arriver; que la famine & d'autres besoins ne tardant pas à s'y faire sentir, le Peuple ne manqueroit pas de s'en prendre au Parlement; qu'il le chasseroit de la Ville, ou le mettroit dans une situation à desirer de s'accommoder avec la Cour, & qu'alors elle feroit la loi. Les Courtisans n'imaginoient pas que les choses pussent aller autrement, parce que, pour déboucher les chemins, il auroit fallu aux Parisiens des troupes & des Généraux, & on ne leur voyoit ni l'un ni l'autre: mais il y avoit beaucoup d'argent, & une

LOUIS XIV. 1648. LA FRONDE.

grande animosité contre le Cardinal. Avec ces deux moyens, bien ménagés, que ne fait-on pas faire à un peuple nombreux ?

1649. Le Roi quitte Paris. *Motteville, t. 2, p. 445. Journal du Parlement, p. 110. Retz, t. 1, p. 188.*

Le Parlement continuoit de molester la Régente, par les obstacles qu'il ne cessoit de mettre à ses projets de finance. Le Coadjuteur, de son côté, harceloit le Ministre par des libelles qui le rendoient l'objet du mépris public (*a*). A l'aide d'une

(*a*) Pour prouver à Bouqueval, Député du Grand-Conseil, la nécessité & l'étendue de l'obéissance que les Compagnies souveraines devoient au Roi, il lui demanda s'il ne se croiroit pas obligé d'obéir, *en cas que le Roi lui commandât de ne pas porter des glands à son collet. Sotte comparaison !* dit Gondi qui la fit paraphraser en prose & en vers par Marigny, le meilleur Satyrique du temps. Voy. *Mém. de Retz*, tom. 1, pag. 188.

Ce Marigny étoit fils d'un Marchand de fer de Nevers, & se trouva ensuite Gentilhomme. Il étoit convive plaisant & friand, savoit les Langues étrangeres, écrivoit bien en prose & en vers,

assemblée de Curés, de Docteurs, de Chanoines, de Religieux, auxquels il donna à examiner les conditions d'un emprunt que le Cardinal proposoit, *Je mis*, dit-il, *l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux & le plus irremédiable de tous les composés; & en huit jours je le fis passer pour le Juif le plus convaincu de l'Europe :* de sorte que l'impatience de la Reine étant montée à son comble, elle prit la résolution d'éclater; &, le 6 Janvier, jour des Rois, vers les trois heures

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

& réussissoit en in-promptu. Contre le proverbe qui dit : *Grosses gens, bonnes gens*, quoique fort *corpulent*, il étoit très-caustique & très-malin. Aussi se fit-il par-tout des ennemis puissans; à Rome, des Cardinaux; en Suede, le Chancelier; en Hollande, le Prince d'Orange; à Francfort, M. Serven; en France, Mazarin; &, chose étonnante! aucun ne se vengea de ses bons-mots. Voy. Menagiana, t. 2, p. 2.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

du matin, elle enleva le Roi & son frere, & sortit de Paris. Le Duc D'Orleans, le Prince de Condé & toute la Famille Royale, à l'exception de la Ducheſſe de Longueville, l'accompagnerent; les Miniſtres ſuivirent; & ceux qu'on n'avoit pu prévenir, dans la crainte d'ébruiter le ſecret, furent avertis, par des billets, de ſe rendre à Saint-Germain. Les plus diligens s'échapperent à la ſuite des Princes. Quoique l'obſcurité de la nuit & le froid retinſſent encore tout le monde dans les maiſons, le bruit des gens à cheval, envoyés dans tous les quartiers pour avertir ceux qu'on vouloit emmener, apprit aux Bourgeois l'évaſion de la Cour. Ils prirent les armes, s'emparerent des portes, y mirent des corps-de-gardes; & dès la pointe du jour, il ne fut plus poſſible de ſortir ſans paſſe-ports.

Le Parlement s'assembla malgré la solemnité de la fête, & il continua tous les jours suivans, soir & matin. Il n'y eut que trouble & confusion dans les premieres délibérations. On envoya chercher une lettre que la Régente avoit fait porter à l'Hôtel-de-Ville, pour le Prévôt-des-Marchands & les Echevins. Elle y disoit au nom du Roi, qu'il étoit sorti de Paris *pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns Officiers de sa Cour de Parlement, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de l'Etat, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, & abusé longuement de sa bonté; se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne.* Elle leur ordonnoit ensuite de veiller à la sûreté & à la tranquillité de la Ville. Cette lettre, & deux autres du Duc d'Orléans & du Prince de Condé, qui assuroient qu'ils

Louis XIV. 1649. LA FRONDE. Embarras du Parlement. *Journal du Parlement, p.* 111.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

avoient conseillé eux-mêmes à la Reine d'emmener le Roi hors de Paris, occasionnerent un Arrêt assez bizarre, par lequel il étoit enjoint au Lieutenant-Civil, *de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres en sûreté à Paris*; *& au Prévôt-des-Marchands & autres Officiers de Ville, d'aller à la conduite d'iceux, & de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les villes & villages à vingt lieues de Paris*: comme si de pareilles choses pouvoient s'exécuter sur le vu d'un simple Arrêt du Parlement!

Arrêt contre le Cardinal Mazarin. *Journal du Parlement, p. 111. Talon, t. 6, p. 12.*

Le lendemain, nouvel embarras. La Régente ordonna au Gens du Roi de se retirer à Montargis. Elle vouloit aussi y transférer le Parlement. Les Lettres qui contenoient cet ordre furent présentées cachetées à l'assemblée des Chambres: après bien des discussions, on conclut de ne pas les ouvrir, mais de

faire à la Régente des Remontrances & prieres de nommer les personnes qui avoient calomnié le Parlement, afin de procéder contre elles selon la rigueur des loix. Quelques-uns, dès ce jour 7 Janvier, opinerent à demander l'expulsion du Ministre. Cette opinion fut peu accueillie, parce qu'on vouloit attendre l'effet des Remontrances : mais quand on vit que la Reine avoit même refusé de voir les Gens du Roi, toutes les Chambres assemblées, le matin du 8 Janvier, porterent unanimement contre le Cardinal Mazarin (*a*), le fameux Arrêt qui prononce :

L'Arrêt passa tout d'une voix, hormis M. de Bernay, qui alloit à renvoyer à la Reine. Voy. *Journal du Parlement*, p. 113.

Guy Patin dit que ce Conseiller jouissoit de trente mille livres de rente en bénéfices qu'il devoit au Cardinal Mazarin. Mais du moins étoit-il reconnoissant.

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

Qu'attendu que le Cardinal Mazarin eſt notoirement auteur des déſordres de l'Etat, la Cour le déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de ſon Etat, lui enjoint de ſe retirer de la Cour dans le jour, & du Royaume dans huitaine; &, ledit terme expiré, enjoint à tous les Sujets du Roi de lui courre ſus, & défend à toutes perſonnes de le recevoir.

Haine contre lui. *Retz, t. 1, p. 191.*

Cet Arrêt perça, pour ainſi dire, la digue qui arrêtoit le débordement de la haine générale contre Mazarin. On parla, on dit des bons-mots, on écrivit en vers & en proſe, on fit des chanſons; les eſprits s'échaufferent, & paſſerent de l'abattement à l'audace. Le Parlement tint la grande Police, & il y fit des Reglemens pour la ſubſiſtance & la défenſe de la Ville. Il ordonna au Prévôt des Marchands, aux Echevins & au Duc de Montbazon, Gouverneur, de lever des troupes. Au contraire, la Régente,

Régente, par de nouvelles Lettres, leur commanda de signifier au Parlement de se rendre à Montargis, & de le contraindre d'obéir. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la Reine, le Président Le Feron, Prévôt-des-Marchands, pensa être massacré par le peuple, sur le simple soupçon de n'être pas sincerement attaché au Parlement (*a*). A cette Compagnie se joignirent la Chambre-des-Comptes & la Cour-des-Aides, qui eurent aussi ordre de quitter Paris. Elles bornerent leur obéissance à des Remontrances très-

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

(*a*) Plusieurs personnes de la Cour, qui étoient restées à Paris, furent maltraitées par la populace. Madame de Motteville décrit très-naïvement les frayeurs que lui firent des troupes d'hommes & de femmes, qui la poursuivirent jusque dans l'Eglise de Saint-Roch, où des filoux, profitant du vacarme, lui demanderent la *bourse* en plein jour. Voy. *Mém. de Motteville*, tom. 2, p. 472.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

fortes en faveur du Parlement (*a*). Le seul Grand-Conseil voulut se rendre à Mantes, où il étoit transféré ; mais il ne put obtenir de passe-port. Ses efforts pour obéir furent plus sinceres que ceux du Coadjuteur. Il avoit été mandé à Saint-Germain,

(*a*) M. Amelot, Premier-Président de la Cour des Aides, ayant dit à la Reine que le Parlement étoit disposé à donner les marques les plus soumises de son obéissance, tant qu'on ne les exigeroit que dans *les formes prescrites par les Ordonnances*, le Chancelier releva ces mots d'un air mécontent. Le Président Amelot reprit devant toute la Cour : *Oui, Monsieur, suivant les formes prescrites par les Ordonnances. Vous avez assez vieilli dans le Parlement, pour ne pas ignorer que les Compagnies souveraines n'ont point d'obéissance aveugle. Ceux qui les composent se sont obligés, par serment, d'exécuter celles qui sont vérifiées par liberté de suffrage, & non d'autorité absolue. Mais parce que vous avez cessé de les pratiquer depuis que vous êtes sorti du Parlement, vous les avez oubliées, & il vous en faut ressouvenir.* Voyez. *Journal du Parlement*, p. 117.

& il sortit de l'Archevêché, comme pour s'y rendre ; mais il avoit aposté des gens qui arrêterent ses chevaux & briserent son carosse. La populace l'entoura, le serra, le reporta dans son Palais ; il crioit & conjuroit, les larmes aux yeux, qu'on lui laissât exécuter les ordres du Roi. Enfin, il parut céder à la force, & écrivit une lettre d'excuse : mais la Cour n'y fut pas trompée.

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

Pendant qu'il triomphoit de voir l'incendie se répandre, il n'étoit pas sans inquiétudes sur les suites. A la vérité, le Clergé, la Robe, la Bourgeoisie, jusqu'aux Artisans & au plus bas peuple, tous paroissoient brûler du même zele pour la cause commune. Mais il étoit à craindre qu'au premier embarras, au moindre revers, ce feu ne se ralentît, faute d'un Chef accrédité, qui l'alimentât & l'entretînt : événement d'autant plus possible, que le concert, entre tant

Inquiétudes du Coadjuteur. *Retz*, t. 1, p. 197.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

de personnes, n'étoit pas si parfait qu'il paroissoit. On savoit que le Prévôt-des-Marchands, plusieurs Officiers du Corps-de-Ville, les plus riches Bourgeois penchoient pour la Cour. Les Curés de Paris, qui ont ordinairement un si grand ascendant sur l'esprit de leur peuple, n'étoient pas bien persuadés de la rectitude des intentions du Coadjuteur, ni livrés exclusivement à ses volontés. Enfin, bien des gens croyoient que le Premier-Président ne restoit à la tête de son Corps, & ne résistoit en apparence à la Cour, que pour la mieux servir. A la vérité, il disoit d'une maniere très-ferme les choses dont il étoit chargé par sa Compagnie: mais on s'appercevoit qu'il ne manquoit aucune occasion de gagner du temps, & de faire valoir les opinions modérées. Gondi se défioit donc du présent, & craignoit pour l'avenir, d'autant plus que trois jours

s'étoient déjà écoulés depuis la sortie de la Cour, sans que, de tous ceux qui avoient promis de seconder le Parlement, aucun eût encore paru.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Enfin, le 9 Janvier, arriva le Duc d'Elbœuf, de la Maison de Lorraine, avec ses enfans. *Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain*, disoit le Duc de Brissac, *& il vient voir s'il trouvera à souper à Paris :* c'étoit assez désigner le motif qui l'amenoit; c'est-à-dire l'envie de faire fortune. Sa présence, loin de tranquilliser le Coadjuteur, ne fit que le troubler. D'abord, il craignoit tout de la part d'un homme avec lequel il avoit eu des querelles mal-assoupies, & qui, aisé à gagner à cause de sa pauvreté, pouvoit être un émissaire de la Cour. En second lieu, il attendoit d'heure à autre le Prince de Conti, dont le nom & la qualité de Prince-du-Sang étoient bien plus propres à figurer à la tête d'un parti. On

Arrivée du Prince de Conti à Paris. *Retz*, *t.* I, p. 198. *Journal du Parlement*, p. 122.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

ignoroit cette ressource du Coadjuteur; aussi, quand le Duc d'Elbœuf se présenta, les Parisiens, dans la disette où ils se trouvoient de gens de distinction, le reçurent comme leur Sauveur, & le désignerent leur Général. La nuit même du 9 au 10, arriva le Prince de Conti, qui, soupçonné par la Cour, étoit gardé à vue à Saint-Germain, & n'avoit échappé qu'avec peine à la vigilance du Prince de Condé son frere. Il vint accompagné du Duc de Longueville, du Duc de Bouillon, du Maréchal de la Mothe, & de beaucoup d'autres gens de qualité. Cette troupe donna l'alarme à la Bourgeoisie, qui gardoit la porte: elle refusa de l'ouvrir. Il fallut aller chercher le Coadjuteur. Gondi courut à la porte avec une nombreuse escorte & des flambeaux, qui donnerent à l'entrée du Prince un air de triomphe. Mais dès le matin de ce même

jour, la gloire du Triomphateur reçut un échec. Elbœuf fut nommé par le Parlement Général des troupes qu'on alloit lever, & il obtint cet avantage, en insinuant que Conti étoit d'intelligence avec la Cour. Le même soupçon de trahison fut rétorqué le lendemain avec succès contre le Duc d'Elbœuf par le Coadjuteur. Ces deux rivaux se choquerent le 11, dans l'assemblée des Chambres. Le Premier-Président & quelques Magistrats, espérant que cette querelle pourroit éloigner la guerre civile, fomentoient la désunion. Mais lorsque les Prétendans étoient le plus animés, des amis communs les accommoderent. Il fut convenu que le Prince de Conti seroit Généralissime, à condition qu'il ne sortiroit pas de Paris, & qu'il viendroit prendre sa place en toute occasion au Parlement; que le Duc de Longueville l'aideroit de ses con-

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

seils ; que les Ducs d'Elbœuf, de Bouillon, & le Maréchal de la Mothe seroient tous trois ses Lieutenans-Généraux, chacun leur jour ; que M. d'Elbœuf commenceroit ; qu'il auroit la premiere place au Conseil-de-Guerre, & que ses enfans auroient les premiers emplois. Après le Prince, il arriva à la file beaucoup de Seigneurs, qu'on chargea des levées, des fortifications, de l'exercice des Soldats, & auxquels on donna différens départemens dans les Conseils qu'on créa. Cette troupe de mécontens fut renforcée par le Duc de Beaufort, qui s'étoit depuis quelque temps sauvé de Vincennes. Il devint bientôt l'idole de la populace, & on l'appela *le Roi des Halles*. Enfin, il y eut peu de familles considérables qui ne fournissent des défenseurs à Paris, pendant que leurs plus proches parens l'attaquoient.

Comme les intérêts qui divisoient

la Cour & la Ville n'étoient pas de la premiere importance, qu'il y avoit dans les Chefs plus de piqûe que de véritable haine, dans le peuple plus de prévention que d'animosité; il arriva que les troubles n'enfanterent que rarement les atrocités qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Au contraire, excepté quelques momens lugubres, après de petits combats, dans lesquels périrent des gens dignes de regrets, on ne vit régner le reste du temps que de la gaieté; les revues devenoient des spectacles, les expéditions militaires des espèces de fêtes publiques. Les femmes animoient, par leur présence, les Bourgeois devenus soldats; l'artisan regardoit comme un jour de plaisir celui où il devoit paroître sous les armes. En revenant d'un combat malheureux, les fuyards se consoloient de leur défaite par de bons mots, ou des chansons sur leurs Gé-

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE. *Retz, Montglat, La Rochefouc. Nemours. Passim.*

néraux. On n'entendoit ni plainte ni murmures, parce qu'il y avoit abondance de toute espece de denrées; & cette abondance venoit de celle de l'argent, qui attire tout a lui, malgré les plus forts obstacles.

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

Etat de la Cour. *Motteville*, t. 2, p. 481. *La Rochef.* p. 66.

A Saint-Germain-en-Laye, les choses étoient bien différentes. La Cour avoit pris la fuite si précipitamment, qu'elle se trouvoit, au milieu de l'hiver, sans meubles, sans habits, sans provisions, exposée, dans les appartemens délabrés, à toutes les injures de l'air, privée des choses les plus nécessaires, & réduite à éprouver les besoins les plus pressans; de sorte que ceux qui n'étoient pas soutenus, comme la Reine & son Ministre, par le dépit & l'espoir de la vengeance, desiroient la paix, avant même que la guerre fût commencée. Condé l'entreprit avec six ou sept mille hommes, dont il plaça les principaux corps dans Lagny

Corbeil, Saint-Cloud, Saint-Denis, d'où on faisoit des détachemens pour battre l'estrade sur les routes voisines, & pour intercepter la communication de la Capitale avec les Provinces. Les Soldats & les Officiers royaux, obligés à des factions pénibles sur les grandes routes & sur les bords des rivieres, la nuit, sans feu, sans maisons, sans abris, envioient le sort des Parlementaires, qui, étant plus nombreux, étoient moins chargés de gardes & les faisoient à leur aise, bien couverts, bien payés & bien nourris. Cette différence découragea les Soldats de Condé; & le peu d'intérêt qu'ils prenoient à cette guerre, qu'ils ne faisoient qu'à contre-cœur, les rendoit faciles à laisser passer les vivres, dont tiroient leur part & de l'argent.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

La Régente avoit si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris, elle ne songea pas seulement à s'assurer

Prise de la Bastille. *Journal du Parlement*, p. 124.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

de la Bastille, qui auroit pu tenir la Ville en bride : elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux Soldats, sous le commandement du sieur du Tremblay, frere du fameux Pere Joseph ; garnison plus propre à garder des prisonniers qu'à défendre une Place. Elle fut sommée le 11, & on tira deux coups de canon, qui *firent breche*, dit le Journal du Parlement ; c'est-à-dire, apparemment, que les boulets emporterent quelques éclats de pierres. Le Gouverneur promit de se rendre, s'il n'étoit pas secouru dans vingt-quatre heures, & il sortit en effet le 13 à midi : ainsi il abrégea les plaisirs des Dames de Paris, qui, pendant le siége, eurent le courage de se promener dans le jardin de l'Arsenal. Plusieurs d'entr'elles pousserent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie ; mais il fallut borner là leur curiosité, & se passer du spectacle agréable d'un

assaut, dont quelques jeunes Officiers Parisiens les avoient peut-être flattées. Le Parlement fit entendre qu'il souhaitoit qu'un de ses Membres fût pourvu du Gouvernement; & les Généraux, par complaisance, y nommerent le *bon homme* Broussel, qui eut liberté de se faire suppléer par Lalouviere, son fils.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Pendant que les Frondeurs mettoient à fin cette périlleuse entreprise, un de leur parti, fort de 500 chevaux, poussoit fierement quelques escarmoucheurs, qui venoient faire le coup de pistolet jusque dans les Fauxbourgs. Les Troupes Parisiennes étoient composées d'Artisans & Gens de boutique, qui, au premier coup de tambour, sortoient mal armés des maisons, les uns à pied, les autres à cheval, & suivoient le drapeau, ou le quittoient à volonté. A leur tête cependant marchoient des Soldats mieux disciplinés, mais

Exploits des Parisiens. *Retz*, t. 1, p. 213. *La Rochefouc* p. 71. *Journal du Parlement*, p. 128. *Talon*, t. 6, p. 18.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

en petit nombre, que les Généraux avoient fait venir des Garnisons dépendantes d'eux. C'étoit à l'Hôtel-de-Ville que les jeunes Officiers alloient prendre les marques de leurs dignités, des mains des Duchesses de Longueville & de Bouillon, & c'étoit aux pieds de ces Héroïnes qu'ils venoient déposer les trophées de leurs victoires. *Le mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons dans les salles, le bruit des tambours, & le son des trompettes dans la place, donnoient*, dit Gondi, *un spectacle qui se voit plus dans les Romans qu'ailleurs.* Le Coadjuteur connoissoit mieux qu'un autre le pouvoir de ces actions d'éclat; il s'en étoit déjà servi utilement, pour concilier la faveur du Peuple au Prince de Conti, contre le Duc d'Elbœuf, dans le temps que celui-ci jetoit sur le Prince des soupçons de connivence avec la Cour.

Alors Gondi alla prendre la Ducheſſe de Longueville, qu'il fit accompagner par la Ducheſſe de Bouillon; il mena ces deux Dames en grande pompe à l'Hôtel-de-Ville, les y depoſa comme des gages de la fidélité, l'une de ſon frere, l'autre de ſon mari. *Elles parurent*, dit-il, *ſur le péron de l'Hôtel-de-Ville, plus belles, en ce qu'elles paroiſſoient négligées, quoiqu'elles ne le fuſſent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfans entre leurs bras, qui étoient beaux comme les meres. La Grêve étoit pleine de Peuple juſqu'au deſſus des toits; tous les hommes jetoient des cris de joie; toutes les femmes pleuroient de tendreſſe.*

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Le Coadjuteur, ſi fertile en comparaiſons, auroit pu ajouter dans ſon ſtyle familier, qu'il faiſoit dans cette occaſion le rôle de ces Charlatans qui amuſent le Peuple pour attraper ſon argent. C'étoit en effet

Leurs forces.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

le but de ces scènes populaires. Elles jeterent un grand enthousiasme dans les esprits, & il en résulta une offre volontaire de près de deux millions, dont le Parlement seul paya au moins cinq cent mille livres. Les autres Cours souveraines se taxerent selon leurs moyens (*a*). On saisit les recettes Royales; on arrêta chez les Banquiers les deniers qu'on crut appartenir au Cardinal Mazarin. On nomma des Commissaires, qui alloient chez les particuliers soupçonnés de *Mazarinisme*, discuter leur fortune & les imposer à proportion. Avec ces secours, on leva des Troupes plus régulieres (*b*); les

(*a*) L'Université donna dix mille livres, auxquelles la Faculté de Médecine contribua de trois mille, à condition qu'on ne lui en demanderoit pas davantage tant que la guerre dureroit.

(*b*) Les Fantassins avoient dix sous par jour, & les Cavaliers quarante.

Cavaliers se monterent, partie avec les Chevaux qu'on trouva dans les Auberges, partie avec ceux que chacun détacha de ses équipages. Le Coadjuteur, qui étoit Archevêque titulaire de Corinthe, forma à ses dépens un Régiment de Cavalerie, dont le début ne fut pas heureux; il essuya un échec considérable, la premiere fois qu'il sortit; & cette déroute fut appelée, *la premiere aux Corinthiens.* Louis XIV. 1649. La Fronde.

C'est avec ses forces & ses ressources, que la Capitale séduite se disposoit à soutenir tout le poids de la puissance Royale. Peu de ses habitans auroient pu dire clairement pourquoi on se battoit. Les Harangueurs eux-mêmes étoient souvent embarrassés à donner un air spécieux aux motifs de la querelle (*a*). La Leurs motifs, *Mémoires de Nemours*, p. 14, 16. *Monglat*, t. 3, p. 17. *Retz*, t. 2, p. 266.

(*a*) Le Coadjuteur ayant osé louer en chaire la guerre civile, & insinuer qu'il falloit se lier comme du temps de la Ligue, ses Auditeurs en murmurerent hautement, & il fit semblant

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Régente se réduisoit à un point : *Chassez*, disoit-elle au Prévôt des Marchands & aux Echevins, *chassez le Parlement ; & en même-temps qu'il sortira par une porte, je rentrerai par l'autre.* En effet, si le Parlement avoit été forcé de fuir, ou de se raccommoder avec la Cour, le Coadjuteur, les Généraux & leurs adhérens se seroient trouvés contraints de s'abandonner à la Régente, qui leur auroit fait d'autant moins de grace, que la plupart s'étoient brouillés ou sans motifs, ou pour des raisons très-foibles. On connoît celles du Duc de la Rochefoucault, par les vers écrits de sa main, derriere un portrait de la Duchesse de Longueville.

Pour captiver son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre au Roi ; je l'aurois fait aux Dieux.

---

de se trouver mal pour finir. Voy. *Mémoires de Némours*, p. 36.

Le Coadjuteur, qui ne l'aimoit pas, lui prête auſſi un goût très-décidé pour l'intrigue, mais en même-temps beaucoup d'irréſolution. *Tous les matins*, diſoit Matha le Plaiſant de la Cour, *il fait une brouillerie, & tous les ſoirs il travaille à un rhabillement.* La Rochefoucault étoit l'homme à projets du parti; le Duc de Bouillon en étoit le diſcoureur: il s'y livra, parce qu'il eſpéroit, ou ſe faire rendre par la guerre ſa Principauté de Sedan, ou obtenir un ſort équivalent, que la Cour lui promettoit, ſans effets, depuis long-temps. Sa femme, d'ailleurs très-attachée aux Eſpagnols, aimoit tout ce qui pouvoit la mettre en liaiſon avec eux. Pluſieurs étoient contre la Cour, parce que Condé étoit pour elle (*a*); d'autres

Louis XIV. 1649. La Fronde.

(*a*) Louis de la Trimouille, Duc de Noirmoutiers, le Marquis de Laigue & Clanleu en

Louis XIV. 1649. La Fronde.

vouloient se venger (*a*), d'autres s'avancer (*b*); quelques-uns se rangerent d'un côté plutôt que de l'autre, uniquement parce qu'ils y voyoient des parens ou des amis (*c*). Enfin, il y en avoit dont les motifs étoient absolument disparates à leur

---

vouloient au Prince, parce qu'il leur avoit fait quelques plaisanteries très-mal fondées sur leur bravoure.

(*a*) Le Maréchal de La Mothe vouloit se venger d'une prison de quatre ans assez injuste; François-Marie de l'Hôpital, Marquis de Vitry, de ce qu'on ne lui donnoit pas le brevet de Duc, de son pere; Maximilien Béchalat, Marquis de la Boulaye, de ce que le Ministre lui avoit refusé la charge de Colonel des Cent-Suisses, possédée par son beau-pere.

(*b*) Le Duc d'Elbœuf, chargé d'enfans, comptoit leur faire des états brillans & lucratifs par la guerre civile.

(*c*) Louis de Cossé, Duc de Brissac, s'attacha au Coadjuteur, parce qu'il étoit son parent; & Henri-Charles de la Trimouille prit le parti du Parlement à la sollicitation de sa mere qui avoit beaucoup de procès.

objet. Tel eſt celui qu'on prête au Duc de Luynes. Il étoit fort dévôt ; & l'auſtérité de la morale, qu'il remarquoit dans ceux qu'on appeloit *Janſéniſtes*, l'attachoit à eux. Comme le Coadjuteur les favoriſoit, il ſe déclara pour le Prélat, dont les vues n'étoient certainement pas ſi pures que celles du Duc : car il avoue lui-même qu'il n'avoit pour les Janſéniſtes des complaiſances, que parce qu'il les trouvoit diſpoſés à parler & à écrire contre le luxe & les plaiſirs de la Cour, contre le faſte du Cardinal Mazarin, & ſes ſyſtêmes de finances : de ſorte que, ſans être obligé de ſe réformer lui-même, il jouiſſoit de l'avantage de faire paſſer ſon ennemi pour débauché & uſurier.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

A la ſuite des perſonnes qualifiées qui prirent le parti de la Fronde, il entra dans Paris beaucoup d'Officiers d'expérience & de valeur, qui

Activité de Condé.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

rendirent l'entrepriſe du blocus plus difficile que le Prince de Condé ne l'avoit cru. Il étoit jour & nuit à cheval, ſans ceſſe occupé à parcourir ſes poſtes, ne donnant aucun relâche à ſes Troupes, & n'en prenant aucun lui-même. Mais ſa vigilance & ſon activité ne pouvoient empêcher qu'il n'entrât des convois dans la Place. Il n'avoit que ſept à huit mille hommes, à la vérité tous bons Soldats; mais, quoique bien diſtribués, ils ne ſuffiſoient pas pour garnir tous les endroits qui devoient être gardés. Pendant que quelques troupeaux & quelques charrettes ſe montrant d'un côté, attiroient l'attention des Garniſons, des convois plus conſidérables paſſoient de l'autre; & non-ſeulement Condé avoit à ſe garantir des ſurpriſes, mais auſſi des coups de vigueur, que ces Troupes, qu'il mépriſoit, haſardoient quelquefois.

L'action la plus considérable de cette guerre, est l'attaque & la prise de Charenton, poste important qui commandoit les Rivieres de Seine & de Marne. Les Parisiens y avoient mis une forte Garnison, sous les ordres du Marquis de Clanleu. Le matin du 8 Février, les Royalistes se présenterent devant la Place, ayant à leur tête le Duc de Châtillon. Ils allerent droit à l'assaut, qui fut soutenu avec la plus grande intrépidité. Condé, placé sur les hauteurs de Saint-Mandé, couvroit les assaillans contre la diversion qu'il craignoit du côté de Paris. En effet, toute la nuit le tambour se fit entendre dans la Ville, & au point du jour il se trouva trente mille hommes sous les armes. L'avant-Garde de cette Armée s'avança jusqu'à Vincennes, pendant que l'arriere-garde étoit encore dans la Place-Royale. Les Généraux sortirent de la Ville, en publiant qu'il alloient

Louis XIV. 1649. LA FRONDE. Prise de Charenton. *Journal du Parlement*, p. 180. *Motteville*, t. 3, p. 521. *La Rochefouc.* p. 71.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

livrer bataille. Le Coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de la selle, opinoit pour le combat. On tint Conseil à Picpus. Ces Guerriers entendoient de là le bruit du canon & des mousquetades de Charenton. Pendant qu'ils déliberoient, les Royalistes forcerent les barricades. Clanleu s'ensevelit sous la derniere, sans vouloir recevoir quartier, qu'on lui offroit; & le silence qui succéda, avertit l'Armée Parisienne que Charenton étoit pris.

Il lui restoit la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de Condé, & de reprendre la Place. Les Généraux délibererent de nouveau, admirerent la bonne contenance de leurs Troupes, & les firent rentrer dans la Ville: prudence dont ils se surent très-bon gré, & qui est applaudie dans le Journal du Parlement. *Car il y a beaucoup d'apparence,*

y

y dit-on, *que le Prince de Condé n'avoit fait cette attaque, que pour attirer les Parisiens à une bataille, & promettant de les défaire sans la prévoyance des Généraux.* Il n'y a pas en effet de meilleur moyen de prévenir une défaite, que de se retirer. Le lendemain de ce trait de prudence, le Prince de Conti en apprit aux Chambres assemblées les motifs obligeans, en ces termes : *Ayant tenu Conseil de guerre pour savoir si nous donnerions bataille ou non, il a été resolu, tout d'une voix, de ne le pas faire, & de ne pas hasarder la vie du grand nombre d'Infanterie des Bourgeois de Paris, qui étoient sortis sous les armes, dont nous ne pouvons assez louer le cœur & le courage; de crainte, s'il arrivoit perte de quelques-uns d'entre eux, ce qui auroit été inévitable, de faire crier*

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

leurs femmes & leurs enfans (*a*).

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Mouvemens dans les Provinces.

Retz, t. 1, p. 218.

Saint-Evremont.

Ces ménagemens n'empêchoient pas que les Parisiens ne trouvassent la guerre onéreuse. Ils se lassoient de payer les contributions, & il leur tardoit de voir leurs maisons de campagne délivrées des soldats, amis & ennemis, qui les ravageoient. Dans ces circonstances, il n'y a pas de moyens que le Coadjuteur ne tentât, pour ranimer l'ardeur près de s'éteindre. Il étoit parvenu à se procurer séance au Parlement, comme Substitut de l'Archevêque de Paris, son oncle, qui étoit absent. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint ce privilége. Le Premier-Président s'y opposa ouvertement; il disputa ce droit au Coadjuteur, incidenta en-

(*a*) *Condé disoit que cette guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en vers burlesques, parce qu'on y passoit des jours entiers à se moquer les uns des autres.* Voyez *Mém. de Némours*, page 32.

suite sur le temps que dureroit ce privilége, sur la maniere dont il seroit permis au Prélat de l'exercer, sur le serment qu'on lui feroit prêter. Gondi, content d'emporter le fond de l'affaire, ne chicana pas sur les formes, & se soumit à tout. On conçoit les avantages qu'il tira de ce droit d'assister aux assemblées. Il s'y familiarisa avec les Conseillers; il les étudioit, approfondissoit leur caractere, pénétroit leurs dispositions secretes, & en adaptant à cette connoissance ses discours, ses reparties, ses gestes, il étoit sûr de faire passer ce qu'il proposoit.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Voici la marche qu'il s'étoit tracée dans l'assemblée des Chambres, & dont il s'écarta peu. Quand il s'agissoit de quelque nouveauté, soit projet, soit maniere de l'exécuter, jamais il ne se chargeoit des premieres ouvertures; il en laissoit l'honneur à de jeunes Conseillers,

Louis XIV. 1649. La Fronde.

que cette déférence flattoit, & il se réservoit l'emploi de dire & d'appuyer les raisons qui pouvoient procurer la réussite. C'étoit aussi lui qui se chargeoit de commenter & de paraphraser les nouvelles annoncées par d'autres, mais qu'il avoit souvent forgées lui-même. On ne manquoit pas alors d'événemens susceptibles d'embellissemens, parce que le feu de la rebellion éclatoit dans quelques provinces, & couvoit dans d'autres. Mais les avantages du parti n'étoient pas si grands dans tous ces lieux, que les Frondeurs de Paris les faisoient pour leurer le Peuple.

C'est sous ce point-de-vue qu'il faut considérer ce qui se publioit du Duc de Longueville. Il étoit sorti de Paris, en se vantant qu'il alloit faire soulever son Gouvernement de Normandie; &, quelques jours après, il écrivit qu'il amenoit, au secours de la Capitale, mille Gentilshommes & trois mille Soldats.

Ce nombre lui-même étoit enflé, & on l'exagéra encore dans des écrits qu'on répandit, qui portoient que le Duc de Longueville venoit, à la tête de dix mille hommes, au secours de la Capitale; qu'en passant à Saint-Germain, il tenteroit d'enlever la Cour, si elle ne se faisoit garder par les Troupes qui investissoient Paris, & qu'ainsi le blocus alloit être levé. Le vrai de ce récit, c'est que le Parlement de Rouen avoit répondu favorablement à la lettre du Parlement de Paris, écrite tant à lui qu'aux autres Parlemens du Royaume, pour les engager de se joindre à celui de la Capitale; qu'en conséquence le Duc de Longueville pouvoit être sensé puissant dans Rouen, que cependant il n'y étoit pas le maître, qu'il ne s'y soutenoit que par adresse, & que personne ne remuoit dans le reste de la Normandie. Il en étoit de même en

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

Provence : le Parlement d'Aix s'étoit uni à celui de Paris, en haine de Louis d'Angoulême, Comte d'Alais, Commandant de la Province. La populace voulant le chaſſer de la Ville, ainſi que le Duc de Richelieu qui étoit venu à ſon ſecours, leur fit courir à tous les deux riſque de la vie ; mais la Bourgeoiſie les ſauva des mains de ces furieux. Pareille choſe arriva à Rheims, où le Marquis de la Vieuville, Lieutenant de Roi, courut le plus grand danger de la part du Peuple, & fut de même garanti par les premiers de la Ville. Il y eut auſſi des émeutes à Caen, à Rennes, à Bordeaux, & des courſes dans le Plat-Pays, ſous les ordres des Gentilshommes, amis ou alliés des Généraux de Paris. Les relations de ces différens exploits, qu'on répandoit dans Paris, étoient tellement circonſtanciées & amplifiées, qu'elles faiſoient croire aux Pariſiens, que la Normandie, la

Champagne, la Provence, la Guienne, en un mot, les trois quarts du Royaume, combattoient pour eux. Enfin, ceux qui étoient capables de secret, on les flatta de l'espérance que le Vicomte de Turenne, frere du Duc de Bouillon, qui commandoit une Armée contre les Espagnols, alloit l'amener au secours de Paris : agréable illusion qui ne se réalisa pas.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Cependant, quoique les feux allumés de tous côtés par les Frondeurs, se dissipassent en fumée, il étoit à craindre qu'ils ne trouvassent à la fin des alimens plus solides, & que l'incendie ne devînt plus difficile à éteindre. C'étoit de même par des mécontentemens, des murmures, des plaintes, qu'avoit commencé l'embrasement affreux qui consumoit l'Angleterre. Charles I venoit de périr sur l'échafaud, victime d'un parti fanatique, qui sub-

Dispositions à la paix.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

jugua la nation, & qui commit le plus étonnant des crimes. Sa veuve, refugiée en France, vivoit à Paris dans le Palais de ſes peres, &, par un fatal concours de circonſtances, y étoit expoſée aux plus grands beſoins (*a*). La vue de cette Reine déſolée rappela aux plus raiſonnables des Pariſiens ſéduits, l'enchaînement des moyens par leſquels un Peuple eſt quelquefois excité à des atrocités, qu'il déteſteroit enſuite inutilement. Il ne ſe pouvoit auſſi que la Régente ſongeât à cette effrayante cataſtrophe, & aux gradations qui l'avoient amenée, ſans s'alarmer ſur les effets à craindre des

(*a*) M. de Moteville, allant voir la Reine d'Angleterre, la trouva auprès du lit de ſa fille, par un temps très-froid. Cette Princeſſe lui dit : *Vous voyez la pauvre Henriette ; elle n'a pas pu ſe lever, faute de bois pour ſe chauffer.* Le Parlement lui envoya vingt mille livres. Voyez *Mém. de Moteville*, t. 2, p. 542.

troubles actuels. Ces réflexions, jointes aux insinuations des personnes bien intentionnées, disposerent les deux partis à la paix, sans qu'ils s'en apperçussent.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Le Ministere fit les premieres démarches, mais de maniere qu'on ne put en inférer qu'il recherchoit l'accommodement. Il envoya un Héraut qui parut le matin du 12 Février, à la Porte S. Honoré, revêtu de sa cotte d'armes. Il fit battre la chamade, & demanda à être introduit pour remettre des paquets de la Régente au Prince de Conti, au Parlement, aux Prévôt des Marchands & Echevins. Le Coadjuteur n'étoit prévenu, ni sur ces lettres, ni sur leur contenu. S'il avoit cru qu'elles renfermassent des ordres ou des menaces capables de révolter les esprits, il n'auroit pas hésité d'opiner à recevoir le Héraut. Mais, si ces lettres contenoient des choses obli-

Héraut de la Cour renvoyé. *Retz*, t. 1, p. 233. *Journ. du Parl.* p 184.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

geantes, il craignit que le Parlement ne se laissât toucher, ne votât pour la paix, & n'abandonnât ses défenseurs. C'étoit donc un fâcheux contre-temps, que l'arrivée inopinée de ce Héraut, & Gondi fut longtemps à chercher quelque biais pour le renvoyer, sans paroître manquer de respect au Roi. A force de rêver, il en trouva un qu'il fit proposer par Broussel. Ce Conseiller représenta que l'envoi du Héraut étoit un piége que Mazarin tendoit à la Compagnie; parce que ces sortes de formalités ne s'observent qu'à l'égard d'ennemis. Si le Parlement le reçoit, ce sera, disoit-il, se déclarer ennemi du Roi; il n'y a donc d'autre parti à prendre que de le renvoyer. Mais il faut le faire suivre par une députation chargée d'aller prendre les ordres de la Régente, & de l'assurer de la fidélité de la Compagnie. Cet avis passa

avec acclamation. Gondi crut remporter une victoire, en empêchant que le Héraut ne fût reçu; mais tout l'avantage fut pour la Cour, qui gagna un acte de soumission de la part du Parlement, & eut l'espérance d'entamer une négociation; le seul but qu'elle se proposoit.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Il fallut quelques jours pour convenir de la forme des passe-ports, & fixer les objets des remontrances. Pendant cet intervalle, le Coadjuteur imagina de partager l'attention qu'avoit excitée la venue du Héraut, par une apparition aussi inattendue. Il savoit que toute la France souhaitoit la paix avec l'Espagne, que le Parlement seroit certainement flattée d'en être l'instrument. D'ailleurs, les Frondeurs de la Compagnie, dans laquelle le desir d'un accommodement commençoit à dominer, avoient besoin d'être soutenus par l'espérance de quelque

Envoyé de l'Archiduc admis. *Journal du Parlement*, p. 100. *Retz*, t. 1, p. 237 & 249. *Joly*, t. 1, p. 49.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

puissant secours. Certain que, quand la passion s'est une fois emparée d'un Corps, il n'y a pas de ruse, si grossiere qu'elle soit, qu'on ne puisse hasarder pour le tromper, Gondi en employa une qui auroit à peine réussi auprès d'un homme médiocrement éclairé.

Le Prélat avoit à Bruxelles, pour Agens, la Duchesse de Chevreuse, Noirmoutiers & Laigues. Il entretenoit, par eux, une négociation sourde, assez échauffée du côté des Espagnols, qui ne demandoient pas mieux que de se mêler des affaires de la France: mais le Coadjuteur alloit bride en main, & n'osoit pas s'engager trop ouvertement avec eux, *dans la crainte*, disoit-il lui-même, *d'être réduit à devenir d'Archevêque de Paris, Aumônier de l'Archiduc.* Cependant les choses commençoient à tourner de maniere qu'il falloit, ou céder la victoire à la Cour,

& recevoir les conditions qu'elle voudroit imposer, ou appeler des secours étrangers. Pour enhardir la partie frondeuse du Parlement, & l'aider à subjuguer l'autre, il fut proposé, dans le Conseil secret de la cabale, de renouveler la scène de Bussi Le Clerc, qui traîna pendant la Ligue le Parlement à la Bastille; & il faut avouer que cette violence auroit pu réussir par le moyen de la populace, qui étoit toute dévouée à la Fronde. Mais Gondi & Bouillon, qui dirigeoient les mouvemens du parti, aimerent mieux se couvrir du manteau du Parlement que de le détruire. Ils écrivirent donc à l'Archiduc qu'on étoit disposé à accepter son secours.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Aussi-tôt le Comte de Fuensaldagne, son Ministre, dépêche un homme chargé d'examiner le fond des affaires, & propre à tous les rôles qu'on voudroit lui faire jouer.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

C'étoit un Moine Bernardin, nommé Arnolfini. Gondi lui fait quitter robe & capuchon, le revêt d'un habit de cavalier, & lui donne le nom pompeux de Dom Joseph de Illescas. On lui fabrique des instructions, des harangues, des lettres pleines de projets & de promesses, appropriées à l'état des choses & au caractere des personnes. Muni de ces pieces, & d'une lettre de créance courte & vague, après trois jours de leçons données en secret par Gondi & Bouillon, le Moine Arnolfini, devenu Don Joseph de Illescas, arrive avec grand fracas, au milieu de la nuit, chez le Duc d'Elbœuf, qu'on vouloit tromper le premier, afin qu'il aidât à tromper les autres.

Elbœuf, flatté de la confiance des Espagnols ses anciens amis, chez lesquels il avoit demeuré 12 ans, sous le dernier regne, reçoit l'Envoyé avec

effusion de joie. Il questionne Don Joseph, prend communication de ses ordres, y joint ses avis, & après avoir long-temps rêvé & raisonné sur la maniere d'entamer la négociation proposée, il invite à dîner le Prince de Conti, les Généraux & les Frondeurs du Parlement les plus zélés, sans oublier le Duc de Bouillon & le Coadjuteur. Pendant le repas, la conversation roula naturellement sur l'état des affaires. Quelques-uns firent observer le danger de la position critique où on alloit se trouver sans défense contre la Cour; & cette remarque fournit au Duc d'Elbœuf l'occasion d'insinuer qu'il avoit sous la main le moyen de les mettre tous en sûreté. Cette insinuation, Elbœuf la fit avec des circonlocutions, un air de mystere, qui réjouirent fort Gondi & Bouillon, & qui inspiroient beaucoup de curiosité aux autres : à la fin, il nomma l'Archiduc, & pré-

Louis XIV. 1649. La Fronde.

senta la lettre de créance de son Envoyé. Cette vue effaroucha la plupart des Parlementaires, sur-tout le Président de Nemond, quoique déterminé Frondeur; le Président Le Coigneux n'en fut pas si effrayé; les autres, à la fin, s'apprivoiserent, &, le premier moment de surprise passé, on se mit à examiner les avantages que le Parti pouvoit tirer de l'intervention des Espagnols. On fit paroître le Député. On convint des faits; & le Prince de Conti fut chargé de le présenter le lendemain aux Chambres assemblées.

C'étoit le 19 Février, jour auquel les Gens du Roi devoient rendre compte de leur voyage à la Cour, entrepris pour faire goûter les raisons sur lesquelles le Parlement s'étoit déterminé à ne pas recevoir le Héraut. La Régente, les Princes, les Ministres, leur avoient fait l'accueil le plus favorable. A

peine en finissoient-ils le récit, qu'afin de croiser les idées pacifiques qu'il pouvoit produire, le Prince de Conti annonce qu'il y avoit à la porte un Envoyé de l'Archiduc, & demande qu'il soit entendu. Le Président de Mesme se leve tout ému, & dit au Prince : *Est-il possible, Monsieur, qu'un Prince du Sang de France propose de donner séance sur les Fleurs-de-Lis au plus cruel ennemi des Fleurs-de-Lis !* L'apostrophe étoit violente, & elle auroit peut-être réussi, si le Président, emporté par son zele, n'eût ajouté : *Quoi ! Monsieur, vous refusez l'entrée au Héraut de votre Roi, sous le prétexte le plus frivole, &...* C'étoit-là où le Coadjuteur l'attendoit ; il lui coupe la parole, & lui dit gravement : *Vous me permettrez, Monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un Arrêt.* A ces mots, *la cohue du Parlement*,

Louis XIV. 1649. La Fronde.

ainſi Gondi appelle-t-il les Chambres des Requêtes, la cohue jette un cri d'approbation. Le Premier-Préſident & les anciens veulent ſoutenir le Préſident de Meſme. La querelle s'anime, & on vient aux reproches perſonnels : l'un affirme ; l'autre nie ; le temps s'écoule : il faut conclure ; & la crainte de pire, force enfin les plus ſages de céder. Jamais ſuccès ne vérifia mieux cette maxime du Coadjuteur : *Que le moyen le plus ſûr & le plus propre pour faire paſſer une affaire extraordinaire dans les Compagnies, c'eſt d'échauffer la jeuneſſe contre les vieux.* Le faux Don Joſeph entra donc, prit place au bout du bureau, & prononça un diſcours, dont la ſubſtance ſe réduiſoit à ceci : « Que Mazarin avoit » offert à l'Eſpagne une paix très- » avantageuſe ; mais que le Roi » ſon Maître, ſachant ce qui ſe » paſſoit en France, n'avoit pas

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

» voulu traiter avec un homme dé-
» testé de la Nation ; qu'il croyoit
» plus convenable à sa dignité, de
» s'adresser au Parlement, le regar-
» dant comme le conseil & le tuteur
» de ses Rois, & qu'il avoit si grande
» confiance dans la sagesse de cette
» illustre Compagnie, qu'il la lais-
» soit maîtresse des conditions ». Le faux de cet exposé sautoit aux yeux. Car, comment se persuader que le Roi d'Espagne, dans la détresse où il se trouvoit, auroit rejeté des offres avantageuses faites par un Ministre qui pouvoit les réaliser sur-le-champ, pour recourir à un Corps hors d'état de rien céder ni garantir ? Mais il y a des momens où tout passe. L'Envoyé fut remercié, & on décida qu'il seroit fait registre de son discours, pour en être référé à la Régente. C'est tout ce que gagna le Coadjuteur. On croiroit qu'il dût être honteux & fâché d'avoir pris

Louis XIV. 1649. La Fronde.

tant de peine pour obtenir si peu : mais c'est tout ce qu'il demandoit, & plus même qu'il n'avoit osé espérer. L'espece d'engagement que venoit de prendre le Parlement, en écoutant les Espagnols actuellement en guerre ouverte avec la France, étoit comme une autorisation & une sauve-garde pour Gondi, & tous ceux qui voudroient désormais prendre des liaisons avec l'ennemi. Le Prélat sentit si bien l'importance de cette démarche, & les avantages que son parti pouvoit en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès. Mais il n'étoit pas seul à en connoître le danger. Molé, De Mesme, l'Avocat-Général Talon, & les plus éclairés du Parlement, s'effrayerent de l'ascendant que les brouillons prenoient dans leur Compagnie. Ils en craignoient les suites, & résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues & ramener la paix.

Malgré les efforts des Frondeurs, ils soutinrent la négociation qu'ils avoient entamée à la Cour. Les dégoûts qu'on leur donnoit quelquefois, ne les rebutoient pas. Lorsqu'il arrivoit aux Princes & aux Ministres de hasarder des propositions, des expressions, des manieres capables de choquer, ces prudens Magistrats les passoient sous silence, ou les adoucissoient dans leur rapport. Enfin, ils dévoroient les désagrémens & ne s'attachoient qu'à l'essentiel. Par ces ménagemens dignes des éloges de tous les bons François, ils amenerent les affaires à un point de conciliation qui effraya les Frondeurs. Ceux-ci leur suscitérent toutes sortes d'obstacles. Ils firent arriver un nouvel Envoyé de l'Archiduc, & signerent avec lui un traité qui devoit introduire les Espagnols en France, & mettre la Capitale & le Parlement dans la dépendance des ennemis. Ils

Louis XIV. 1649. LA FRONDE. Conférences de Ruel. *Retz, t. 1, p. 271 & 289; t. 4, p. 93. La Rochefouc. p. 79. Motteville, t. 3, p. 1. Joly. t. 1, p. 51. Journal du Parlement, p. 203, 338, 380. Et Procès-verbal des Conférencees, p. 3 & 92.*

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

ameuterent la populace, & les Députés ne revenoient jamais de Ruel, où se tenoit la conférence, sans être assaillis à leur arrivée par une troupe de gens qui crioient : *Point de paix! point de Mazarin!* Ces violences n'ébranloient pas Molé & ses Collegues; ils marchoient d'un pas égal, entre l'opiniâtreté qui refuse tout, & la basse complaisance qui accorde tout. Et quand la Cour, instruite de leur embarras, vouloit en profiter pour mettre à la paix des conditions trop dures, elle les trouvoit armés de fermeté contre ses insinuations & ses menaces. Il leur arriva même un jour de vouloir rompre la conférence, parce que le Prince de Condé prétendoit ne se relâcher en rien. Déjà ils partoient; toute voie à la conciliation alloit être fermée, sans le Duc d'Orléans, qui dit au Prince : *Mon Cousin, si ces gens-ci gagnent le printemps, ils se joindront à l'Archi-*

duc ; ils feront un parti si dangereux à l'Etat, que ce sera à notre tour à nous humilier. Présentement que nous les tenons, profitons de l'occasion, faisons la paix : c'est ce que les gens de bien doivent souhaiter. On rappela les Députés, qui reprirent volontiers la négociation.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Mais il leur étoit difficile de faire goûter cette conduite modérée au plus grand nombre de leurs Confreres : les uns disoient qu'ils étoient trop mous & trop timides ; les autres décidoient nettement qu'ils étoient vendus à la Cour. Les Frondeurs, qui suggéroient & appuyoient cette calomnie, n'en croyoient rien ; mais il leur importoit de rendre ces Magistrats suspects, afin de retarder leur ouvrage. Dans cette intention, on les faisoit charger par le Parlement de demandes outrées. Lorsqu'ils étoient prêts à user de leurs pouvoirs pour signer la paix, on les suspen-

Louis XIV. 1649 La Fronde.

doit, ou on y mettoit des restrictions qui les arrêtoient tout court. Cependant, par patience, par adresse ils surmontoient les difficultés, & ils avançoient toujours. Comme, dans la crainte de laisser appercevoir au peuple qu'ils avoient des intérêts personnels, Conti, Bouillon, Elbœuf, le Coadjuteur, & les autres principaux de la faction, avoient déclaré qu'ils seroient contens & poseroient les armes quand le Parlement seroit satisfait, les Députés ne parloient pas d'eux dans les conférences; & ce silence malin de la part de Molé & de ses Collegues, commença à inquiéter les Généraux, qui n'étoient pas si désintéressés qu'ils vouloient le paroître. Ils résolurent de se faire considérer par eux-mêmes, si le Parlement les abandonnoit. A force d'augmenter la solde, & en recevant tous les gens de service qui se présentoient, ils étoient venus à bout de

de former une armée d'à-peu-près dix mille hommes, compoſée d'aſſez bons Soldats. Ils la tirerent de Paris, & la placerent ſur la pointe que forme le confluent des rivieres de Seine & de Marne, dans un camp que Condé lui-même jugeoit inexpugnable. S'étant bien retranchés, ils firent entendre qu'ils alloient y attendre les ſecours de l'Archiduc & l'Armée de Turenne. Cette contenance embarraſſa Mazarin; il apprit en même-temps, que, pendant qu'il retenoit les Députés pour conférer, les Frondeurs profitant de l'abſence de ces Magiſtrats, prenoient le deſſus dans l'Aſſemblée des Chambres, & qu'ils étoient même à la veille de faire révoquer la députation. Le Miniſtre appréhenda, à ſon tour, que les Généraux ne le forçaſſent de leur accorder des conditions préjudiciables à l'autorité

Louis XIV. 1649. La Fronde.

royale, & il s'ouvrit de ſes craintes au Préſident De Meſme.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

De Meſme lui fit alors cette réponſe, digne d'être conſignée toute entiere dans l'Hiſtoire: *puiſque les choſes ſont en cet état, il faut que nous payions de nos perſonnes pour ſauver l'Etat, il faut que nous ſignions la paix. Car, après la reſtriction que le Parlement a miſe aujourd'hui à nos pouvoirs, il n'y a plus de meſures, & peut-être il nous révoquera demain: nous haſardons tout; ſi nous ſommes déſavoués, on nous fermera les portes de Paris, on nous fera notre procès, on nous traitera de prévaricateurs & de traîtres. C'eſt à vous de nous donner des conditions qui nous donnent lieu de juſtifier notre procédé. Il y va de votre intérêt: puiſque ſi elles ſont raiſonnables, nous les ſaurons bien faire valoir contre les factieux: mais faites-les telles qu'il vous plaira; je*

les signerai toutes, & je vais, de ce pas, dire au Premier-Président que c'est mon sentiment, & l'unique expédient pour sauver le Royaume. S'il nous réussit, nous avons la paix; si nous sommes désavoués, nous affoiblissons toujours la faction, & le mal n'en tombera que sur nous. Ces généreux sentimens trouverent un accès facile dans l'ame courageuse de Molé. On se remit à conférer avec plus d'ardeur, & un desir égal de réussir.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Enfin l'accommodement fut conclu à Ruel le 11 Mars, & signé par les Princes, les Ministres & tous les Députés. Le Cardinal Mazarin lui même y souscrivit, quoique les Députés s'y opposassent, sur cette raison, qu'ils n'oseroient présenter au Parlement un acte taché du nom d'un homme flétri par Arrêt. Cet accommodement contient vingt-un articles, dont les principaux sont

Accommodement de Ruel. *Procès verbal, p. 1.*

Louis XIV. 1649. La Fronde.

un engagement du Parlement, d'aller à Saint-Germain, où le Roi tiendra son Lit-de-Justice, & de ne point faire d'assemblée de Chambres pendant toute l'année 1649 ; une amnistie pour tous ceux qui ont pris les armes, tant dans la Capitale que dans les Provinces, & une espérance que donna la Régente de ramener incessamment le Roi à Paris. C'est à ces conditions, à quelques reglemens de finance, & une promesse assez vague de diminuer les tailles & de travailler à la paix générale, que se réduisit un traité, qui, vu la chaleur des esprits & les matieres agitées en public & en particulier, sembloit devoir embrasser toute l'administration, & donner une nouvelle forme à la Monarchie.

Les Frondeurs en furent outrés. Ceux d'entre eux qui étoient de bonne foi, furent fâchés, parce qu'ils croyoient qu'on avoit abandonné les intérêts du

Peuple ; les autres, & sur-tout les Chefs, parce qu'ils se voyoient déchus des espérances qui leur avoient mis les armes à la main. Quand le Premier-Président & ses Collegues vinrent, le 13, rendre compte de leur opération, il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des Chambres. La séance fut très-tumultueuse ; elle se passa en plaintes & en justifications. Celles qui suivirent cette premiere, ne furent pas plus tranquilles. Aux reproches piquans des Conseillers-Frondeurs, se joignirent les fureurs du Peuple. Répandu en foule dans les Salles, il demandoit à grands cris qu'on leur abandonnât la signature de Mazarin pour la brûler, & qu'on leur livrât les traîtres qui avoient fait cet infâme traité. Molé soutint cet assaut avec son intrépidité ordinaire ; il brava également, & le ressentiment de ses confreres, & l'emportement

Louis XIV. 1649. La Fronde.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

brutal de la populace. Les Chefs des factieux eux-mêmes, qui, le haïſſant, ne pouvoient s'empêcher de l'eſtimer, craignirent pour ſa vie lorſqu'il ſortiroit de l'aſſemblée, & voulurent le faire ſauver par des détours. Il répondit gravement: *La Cour ne ſe cache jamais. Si j'étois aſſuré de périr, je ne commettrois pas cette lâcheté, qui de plus ne ſerviroit qu'à donner de la hardieſſe aux ſéditieux; ils me trouveroient bien dans ma maiſon, s'ils croyoient que je les euſſe appréhendés ici.* Au milieu des factieux déchaînés, ſous le poignard, pour ainſi dire, des mutins, il railloit le Coadjuteur, qu'il croyoit auteur de la révolte, & qui paroiſſoit ſe donner beaucoup de mouvement pour le mettre en ſûreté. *Eh! mon bon Seigneur*, lui diſoit-il ironiquement, *dites le bon mot.* Un forcené lui appuya le piſtolet ſur le viſage. Sans pencher la tête, Molé ſe con-

tenta de lui dire: *Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre*, & il n'en alla pas un pas plus vîte. Enfin, dans le plus fort même du péril, il n'oublia pas ce qu'il devoit à son Roi; jamais il ne manqua d'en faire souvenir les autres. Pendant la plus grande puissance que les Frondeurs ayent eue dans le Parlement, un des Chefs ayant dit qu'il seroit bien fâcheux d'être abandonné au moment que plusieurs d'entre eux venoient de faire un traité avec les Espagnols, sous la sauve-garde de la Compagnie: *Nommez-les*, dit impétueusement Molé, *& nous leur ferons leur procès, comme à des criminels de leze-Majesté.* Ainsi se vérifioit l'observation qu'avoit faite le Coadjuteur dans une autre occasion: *Qu'il ne faut pas badiner avec ces Compagnies, qui vous approuveront aujourd'hui, & qui vous feront demain votre procès.*

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Accommodement de St-Germain. *Procès-verbal*, p. 93 & 170; & *Journal du Parlement*, p. 420. *Retz*, t. 1, p. 367. *Talon*, t. 6, p. 107. *Monglat*, t. 3, p. 38.

C'étoit cette difficulté de pouvoir compter sur l'appui constant du Parlement, qui embarrassoit le plus les Frondeurs. Entre eux, ils n'hésitoient pas à se permettre des maximes d'indépendance : mais dans les assemblées, il falloit bien peser toutes ses expressions ; il falloit que les protestations de fidélité au Roi, & de soumission à ses ordres, précédassent toujours les propositions de résistance ; & encore n'obtenoient-ils rien, qu'ils n'eussent persuadé qu'ils n'avoient en vue que le bien public. Cette espece d'imposture devint, après la signature de l'accommodement de Ruel, plus nécessaire que jamais, & cependant plus difficile : nécessaire, parce qu'il ne leur restoit que ce moyen d'empêcher l'enregistrement de l'accommodement ; & difficile, parce qu'on commençoit à n'être plus dupe de leur faux désintéressement. Néanmoins

ils réuſſirent à ſoutenir encore quelques jours l'illuſion, en paroiſſant s'oublier, & n'attaquant l'accommodement que par les articles qui pouvoient toucher le Parlement : comme étoit, la honte d'aller aſſiſter à un Lit-de-Juſtice à Saint-Germain ; l'affront de recevoir un pardon, qui, n'étant pas accompagné de graces, devenoit humiliant, & pouvoit, par la ſuite, ne pas mettre à l'abri de la punition ; le déshoneur de traiter d'égal à égal avec Mazarin, qu'ils avoient flétri par Arrêt. Les Frondeurs ſurent ſi bien faire valoir leurs obſervations ſur ces articles & d'autres moins importans, qu'ils firent réſoudre que les Députés ſeroient renvoyés à la Cour, pour réformer les uns & éclaircir les autres. Cet arrêté occaſionna de nouvelles conférences, qui commencerent à Saint-Germain-en-Laye le 16 Mars, & dans leſ-

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

LOUIS XIV 1649. LA FRONDE.

quelles les Généraux, levant enfin le masque, firent connoître toutes leurs prétentions. Elles étoient exorbitantes (*a*), & ils les signifierent avec hauteur, quoiqu'ils vinssent d'éprouver un cruel revers, par la défection de l'Armée de Turenne.

(*a*) Voici celles du Duc de la Trimouille, par lesquelles on pourra juger des autres : *Que, conformément au contrat de mariage de sa trisaïeule, passé en 1481, le Roi lui rendît la jouissance du Comté de Bouillon, ou du moins vingt cinq, tant Villes, Places, que Châteaux, Châtellenies, Bailliages, Terres & Seigneuries comprises dans ce Comté; plus, les Seigneuries d'Amboise, Montrichard, Bleri, le Comté de Guînes, & la Baronnie de l'Isle-Bouchard.* Voyez Procès-Verbal de la Conférence tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1649, p. 112.

Ceux qui veulent connoître les ruses qui s'emploient dans les négociations, & apprendre comment on mene les Compagnies & les particuliers, doivent lire attentivement ces Procès-Verbaux des Conférences, le Journal du Parlement, & les Mémoires du Cardinal de Retz, qui en sont la clef.

Elle étoit composée de bandes Veïmariennes, troupes vaillantes, mais mercenaires. Turenne, qui les commandoit pour la France contre l'Espagne, promit une forte récompense aux Colonels, s'ils vouloient se laisser mener au secours de Paris. Ils se mirent en chemin; mais Bouillon ne put obtenir d'argent du Parlement, ni par conséquent en envoyer à son frere; & faute d'une somme assez modique, cette armée, la plus claire espérance de la Fronde, lui échappa. Elle fut regagnée au service du Roi, par les insinuations pécuniaires des Négociateurs que Mazarin y dépêcha, & le Général, délaissé, s'estima heureux de pouvoir se sauver en Allemagne. Un autre malheur qu'essuya encore le Parti, fut la retraite de l'Archiduc, qui, sur l'invitation des Frondeurs, s'étoit avancé jusqu'au-delà de Rheims, avec une forte armée. Averti que le

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Parlement avoit fait sa paix, & que les Généraux traitoient aussi, il les abandonna à eux-mêmes, & retira ses troupes.

Mais ils payerent de hardiesse vis-à-vis du Ministre, qu'ils connoissoient timide. D'ailleurs, comme il arrive toujours dans les guerres civiles, ils avoient à la Cour beaucoup d'amis & de parens, qui, les voyant abattus, n'auroient pas voulu souffrir qu'on les écrasât; & il auroit peut-être, en effet, été dangereux de les réduire au désespoir. Le Duc de Bouillon avoit dit qu'il falloit *purger* le Parlement: dans son style, c'étoit dire qu'il falloit au moins le décimer. Le Coadjuteur s'étoit laissé emporter par sa passion, jusqu'à délibérer en lui-même, s'il se serviroit de la fureur du Peuple contre les auteurs de la paix. Le Duc de Beaufort, idole de la populace, dont il avoit le

langage & les manieres (*a*), ne

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

(*a*) La Muſe Hiſtorique nous a conſervé cet échantillon de ſon ſtyle :

Certains Clercs, au nombre de trois,
M'ont conté qu'un Maître Bourgeois
De tout ſon cœur flatte & pratique
Les gens de halle & de boutique.
Ils ont de lui maint doux regard,
Maint ſalut & maint Dieu vous gard ;
Puis ſe mettant ſur la harangue,
Il leur tient en ſa propre langue,
Dont le françois n'eſt pas trop bon,
A-peu-près un pareil jargon :
Meſſieurs, mes amis, je vous aime ;
Mais Mazarin n'eſt pas de même :
Car il a grande averſité
Pour vous & pour votre Cité !
D'ailleurs, il eſt tout manifeſte
Que lui qui me hait & m'ateſte,
Proclame toujours contre moi
Auprès de la Reine & du Roi.
Il ſeroit donc bon, ce me ſemble,
De nous aſſocier enſemble,
Pour tâcher de le ruiner,
Puiſqu'il nous veut déterminer.
Voilà la belle rhétorique
Dont ſe ſert ce beau Politique,
Pour ranger les cœurs ſous ſes loix,
Dans le pays du Badaudois.

Voyez Lauret, pag. 247 & 248. Le Duc de

Louis XIV. 1649. La Fronde.

parloit que de la soulever (*a*); & il y auroit réussi, si Gondi, poussé à bout, eût voulu le laisser agir (*b*). Des gens capables de ces extrémités, étoient à menager : aussi ne rejeta-t-on pas durement leurs pré-

---

Beaufort se logea dans la rue Quinquempoix, & se fit Marguillier de Saint-Nicolas-des-Champs, pour être à proximité des Halles, le centre de son Royaume Voyez Monglat, tom. 3, pag. 69.

(*a*) Beaufort, voyant que tout tournoit à la paix, demanda un jour au Président Bellievre, si en donnant un soufflet au Duc d'Elbœuf, il ne changeroit pas la face des affaires. *Je ne crois pas*, répondit gravement le Président, *que cela puisse changer autre chose que la face de M. d'Elbœuf.* Voy. *Mém. de Némours*, pag. 39.

(*b*) Le Duc de Beaufort ne se fit pas tant prier pour la paix, que le Cardinal l'avoit craint. Il ne fit qu'une foible résistance aux propositions de la Cour. On dit alors *que le Coadjuteur, qui le gouvernoit comme on gouverne une pendule, ne l'avoit monté que pour deux heures.* Voy. *Mém. de Némours*, pag. 44.

tentions, quelque outrées qu'elles fussent. Mazarin même ne leur montra point d'aigreur, de ce qu'ils offrirent de se désister de toutes leurs demandes, si on vouloit l'expulser de France; offre qui n'étoit faite que pour retarder la conclusion, ou pour obtenir des dédommagemens considérables du refus. Le Ministere négocia, promit, pria; & cet homme, dont ils mépriſoient hautement la capacité, fit si bien qu'il garda sa place, & qu'il amena ses ennemis à se contenter d'une simple lettre-de-cachet, adressée au Parlement; lettre qui pouvoit passer plutôt pour une ironie perpétuelle, que pour un acte sérieux.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

A la vérité, elle commençoit par une amnistie très-ample, & c'est tout ce qu'il y avoit d'important. Le Roi reprenoit ensuite les demandes de chacun des prétendans, & y répondoit en termes très-obligeans.

Conditions de la paix. *Procès-verbal de la Conférence*, p. 174. *Moteville* t. 3, p. 73.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Pour le Duc de Beaufort : « Sa Majesté ayant toujours affectionné la » Maison de Vendôme, desire la » favoriser en toutes les occasions » qui se présenteront, & *employera* » *son autorité, pour faire que les* » *Etats de Bretagne exécutent ce* » *qui a été promis* pour le dédommagement de la démolition de ses » Châteaux.... Sa Majesté trouve » très-juste la priere que fait le » Duc d'Elbœuf, qu'on lui paye la » somme due à sa femme, & *elle* » *y fera pourvoir à son contentement*..... Sa Majesté fera, en faveur des Comtes d'Harcourt, de » Rieux & de Lislebonne, *tout ce* » *qui sera possible, & leur donnera* » *les emplois que méritent leurs ser-* » *vices*. Le Comte de Rieux, surtout, sera payé *aussi-tôt que les* » *affaires de Sa Majesté le pour-* » *ront permettre*.... On fera au Duc » de Bouillon un contrat de la

» valeur de la Principauté de Sedan, » qu'il cede au Roi. Quand Sa » Majesté mettra quelque armée » en campagne, *elle considérera le* » *sieur Maréchal de Turenne, & le* » *gratifiera dans les occasions qui se* » *trouveront, de ce qui lui con-* » *viendra, selon sa qualité*..... Le » Maréchal de la Mothe Houdan- » court continuant à rendre ses » services à Sa Majesté, *elle y fera* » *toute la considération qui se doit,* » *tant pour le passé que pour l'ave-* » *nir, & lui répartira toutes les* » *graces qu'il pourra mériter*..... «.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Ainsi est conçue cette lettre pleine d'équivoques, dans laquelle tout est obscur, sujet à interprétations & à restrictions. Elle fut apportée le premier Avril aux Chambres assemblées; on en fit lecture devant elles, & voilà toute l'authenticité qu'on donna à cette piece singuliere. La Régente y joignit une déclaration, contenant

Louis XIV. 1649. La Fronde.

les mêmes clauſes & conditions que celle du 11 Mars, excepté qu'on n'y parloit plus de tenir un Lit-de-Juſtice à Saint-Germain, ni d'empêcher les Chambres de s'aſſembler pendant l'année 1649 : mais le Premier-Préſident & les autres Députés s'étoient engagés verbalement à ne le pas ſouffrir. Le Parlement ajouta à ſon enregiſtrement, *que le Roi & la Reine Régente ſeroient ſuppliés d'honorer Paris de leur préſence.* Et comme les Frondeurs marquerent leur mécontentement, de ce que les Députés du Parlement avoient obtenu pour eux ſi peu de choſe ; la Compagnie, afin de leur donner quelque conſolation, arrêta *qu'il ſeroit fait inſtance pour les intérêts particuliers de tous les Généraux, & qu'au ſurplus il ſeroit donné ordre au licenciement des Troupes.* Le Miniſtere acheta avec la même monnoie, c'eſt-à dire, par des promeſſes,

la soumission de ceux qui avoient pris les armes dans les Provinces. Enfin, on donna des Déclarations satisfaisantes aux Parlemens de Normandie & de Provence, qui avoient porté leurs prétentions à la conférence de Saint-Germain; & ainsi finit la guerre.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Le caractere communicatif des François ne permit pas qu'on gardât une longue rancune. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé vinrent à Paris avec tous ceux qui leur étoient attachés, & y furent très-bien reçus. Les Ducs de Bouillon, d'Elbœuf & tous leurs adhérens, allerent à la Cour; & si la majesté du trône les déconcerta à la premiere vue, ils reprirent bientôt l'air d'aisance naturel à la nation. Enfin, les gens de différens partis se virent, s'embrasserent, parlerent du passé, en raillerent ensemble, se picoterent, se raccommoderent, & se brouillerent de nouveau. Ces alternatives

Réconciliation. *Rec.*, *t.* 2, *p.* 12

se remarquerent, sur-tout, dans les parties de plaisir des jeunes gens de qualité. Il y eut des querelles qui ne se terminerent pas sans combats. Malgré la paix, on continua de répandre des pasquinades, des satires grossieres, des chansons sur l'attachement de la Reine pour son Ministre. Ces libelles entretenoient la prévention du Public contre Mazarin, & leur effet réjouissoit fort le Coadjuteur. *Nous avons encore pour long-temps*, disoit-il, *de la provision dans l'imagination des Peuples.*

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

Retour du Roi. *Joly*, *t.* 1, *p.* 59. *Motteville*, *t.* 2, *p.* 102. *Retz*, *t.* 2, *p.* 7.

Entre les personnes qui porterent à la Cour, sinon la réalité, du moins les apparences du repentir, on ne vit paroître ni le Duc de Beaufort, ni le Coadjuteur. Le premier refusa d'acheter la permission de saluer la Régente par une visite à son Ministre; le second prit un milieu dont il ne convient pas, mais que Joli avoue: il fit sa harangue à la Reine, sans daigner jeter

un coup-d'œil sur le Cardinal, qui étoit à côté d'elle ; & ensuite il eut avec le Ministre une entrevue secrete, dans laquelle il fut question du retour du Roi à Paris, dont Gondi vouloit se donner l'honneur dans le Public. Le Ministre croyoit en effet ne pouvoir se montrer en sûreté dans la Capitale, si le Coadjuteur ne lui en ouvroit le chemin. La Reine lui fit sentir qu'elle lui en auroit obligation ; & Gondi, qui ne vouloit pas se fermer sans retour la porte de la faveur, adoucit les esprits pour ce retour, ou plutôt ne les aigrit pas ; de sorte que, quand le Roi fit son entrée le 18 Août, les Parisiens virent sans émotion le Cardinal à la portiere du carrosse, auprès de Condé, qui lui servoit de sauve-garde. Ce fut le dernier service que ce Prince rendit au Ministre ; ce fut aussi le terme de la reconnoissance de Mazarin. On dit même qu'il y avoit déjà quelque temps que le

Louis XIV. 1649. La Fronde,

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

Cardinal portoit avec peine le fardeau du bienfait, & que le Prince s'en étoit apperçu.

Mécontentement de Condé. *Retz*, t. 2, p. 12. *Motteville*, t. 3, p. 122. *Esprit des Loix*, in-12, t. 1, p. 281. *Lenet*, t. 1, p. 24. *La Rochefouc.* p. 87 & 118. *Némours*, p. 69.

Il devoit ces lumieres à la Princesse de Longueville sa sœur, & à sa mere. *Dans les Monarchies*, dit Montesquieu, *les broulleries des femmes, leurs indiscrétions, leurs répugnances, leurs jalousies, leurs piques, cet art qu'ont les petites ames d'intéresser les grandes, ne sauroient être sans grande conséquence* (*a*). Cet art, habilement

(*a*) Nous citerons, à l'appui de cette réflexion, une conversation de Mazarin avec Don Louis de Haro, premier Ministre d'Espagne. *Vous êtes heureux*, disoit l'Italien à l'Espagnol; *vous avez, comme par-tout ailleurs, deux sortes de femmes, des coquettes en abondance, & fort peu de femmes de bien. Celles-là ne songent qu'à plaire à leurs galans, & celles-ci à leurs maris : les unes & les autres n'ont d'ambition que pour le luxe & la vanité. Elles ne savent écrire, les unes que par des poulets, les autres que pour leurs Con-*

employé par la mere & la sœur de Condé, triompha du Prince, & fut la cause de ses disgraces. La premiere, fiere d'un tel fils, qui, joignant la bravoure des Bourbons à la capacité militaire des Montmorency,

Louis XIV. 1649. La Fronde.

fesseurs. Les unes ni les autres ne savent comme vient le bled, & la tête leur tourne quand elles entendent parler des affaires. Les nôtres, au contraire, soit prudes ou galantes, vieilles, jeunes, sottes & habiles, veulent se mêler de toutes choses : elles veulent tout voir, tout connoître, tout savoir, &, qui pis est, tout faire & tout conseiller. Nous en avons trois entr'autres, les Duchesse de Chevreuse, de Longueville & la Princesse Palatine, qui nous mettent tous les jours en plus de confusion, qu'il n'y en eut jamais à Babylone. Dieu grace, répondit l'Espagnol, *les nôtres sont de l'humeur dont vous les connoissez ; pourvu qu'elles reçoivent de l'argent, soit de leurs maris, soit de leurs galans, elles sont satisfaites ; & je suis bien heureux de ce qu'elles ne se mêlent pas d'affaires d'Etat : car elles gâteroient assurément tout en Espagne, comme elles font en France...* Voyez *Mém. de Lenet*, tom. 1, p. 290.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

la rendoit la mere la plus illustre de l'Europe, croyoit que toutes les prétentions étoient au-dessous des services de son Héros. La sœur, nouvellement réconciliée avec un frere dont le dépit, pendant leur brouillerie, marquoit encore l'excès de sa tendresse, vouloit trouver dans ce retour d'amitié, le crédit qu'elle n'avoit pu se procurer par la révolte. Toutes deux l'engagerent à demander au Ministre, tantôt des distinctions pour lui, tantôt des charges lucratives pour ses créatures. Le Cardinal accordoit quelque chose, & s'excusoit d'en faire davantage, par des raisons qui auroient pu contenter le Prince, s'il n'avoit pas été entouré de personnes qui crioient sans cesse à l'*ingratitude*. Elles lui suggérerent d'exiger pour le Duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de l'Arche & d'autres Places, qui l'auroient rendu tout-puissant en Normandie.

Condé,

Condé, entraîné par les sollicitations de sa famille, signifia à Mazarin, avec hauteur, qu'il vouloit qu'on soutînt le Comte d'Alais son parent, Gouverneur de Provence, contre le Parlement d'Aix, qui s'opposoit, les armes à la main, à sa tyrannie; &, au contraire, qu'on abandonnât le Duc d'Epernon, Gouverneur de Guienne, qu'il haïssoit, à la discrétion du Parlement de Bordeaux, aussi mécontent du ton altier du fils, qu'il l'avoit été de la fierté du pere. A ces demandes impérieuses, le Ministre opposa les délais & les promesses. Il se servit aussi du bénéfice du temps, pour amortir le dessein ambitieux qu'on inspira à Condé, de se former une armée d'aventuriers, que sa réputation attireroit en grand nombre sous ses étendards, & de conquérir, avec la protection de la France, la Franche-Comté, dont il se feroit une Souveraineté, Au dé-

Louis XIV. 1649 La Fronde.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

faut de cette entrepriſe giganteſque, le Prince conçut le deſſein d'acquérir la Principauté de Montbeliard, qui étoit à vendre. Mazarin parut entrer dans ſes vues, & envoya des acheteurs; mais ils avoient ordre de ne pas réuſſir. Enfin, Condé ſe rabattit ſur l'Amirauté enlevée à la Maiſon de Vendôme, pendant ſes diſgraces.

Las de ſoutenir contre la puiſſance royale, des combats qui leur avoient toujours été funeſtes, le Duc & la Ducheſſe de Vendôme tâcherent alors de s'en faire un appui. Ils rechercherent Mazarin, & concerterent le mariage du Duc de Mercœur, leur fils aîné, avec une Mancini, niece du Cardinal, qui devoit apporter en dot l'Amirauté. Cette charge, depuis la mort de Brezé, beau-frere de Condé, étoit toujours comme en dépôt entre les mains de la Régente, qui ſe l'étoit appropriée ſous

le titre de Surintendante des mers. Elle avoit pris cet expédient dans le temps, pour ne pas rendre cette Charge aux Vendômes, qui la redemandoient: mais quand elle voulut, dans cette circonstance, les en gratifier, le Prince de Condé s'y opposa; il fallut même, pour ne le pas choquer, différer le mariage projeté, qu'il regardoit comme un rempart dont le Ministre vouloit se fortifier contre lui.

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

La hauteur de Condé, ses railleries ameres, ses manieres dédaigneuses, des propos outrageans qui lui échappoient journellement au sujet de Mazarin, choquoient à la Cour les personnes les plus disposées à excuser les écarts des Princes : le Cardinal s'abaissa, s'humilia, & ne remporta d'autre récompense de ses empressemens, que des marques éclatantes de mépris. La Reine témoigna du chagrin des procédés du

Il se fait beaucoup d'ennemis.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Prince, & il fit semblant de ne pas s'en appercevoir. Il paroissoit aussi indifférent sur l'amitié du Peuple, que les Grands ne dédaignerent pas toujours sans risque. Sa maison, son cortége étoient composés de jeunes gens badins, railleurs, suffisans, qui, fiers du crédit de leur Maître, affectoient des airs de supériorité. On les appela *Petits-Maîtres*, nom qui est resté à la Langue, comme celui d'*Importans* & de *Frondeurs*.

Après avoir refroidi la Cour & la Ville, Condé se mit à dos la Noblesse. Il s'entêta du dessein de procurer les honneurs du Louvre à la Princesse de Marsillac, dont le mari n'étoit pas encore Duc de la Rochefoucault. Plusieurs Gentilshommes prétendirent avoir un droit égal à cette distinction, & demanderent qu'on l'accordât à leurs femmes, ou qu'on ne la donnât pas à la Princesse de Marsillac. Il fut fait à ce sujet des

représentations au Prince de Condé. Mais comme il n'en étoit pas ébranlé, la Noblesse tint d'abord des assemblées particulieres, pour discuter ses priviléges, & en indiqua ensuite de générales, auxquelles elle appela le Clergé, & des Députés des Cours Souveraines, qui se disposerent à s'y rendre. Ainsi les Etats se seroient trouvés assemblés, sans qu'on en eût eu le dessein. La Reine avoit laissé volontiers commencer cette affaire, qui commettoit Condé avec la Noblesse; mais quand elle vit les suites que ces assemblées pouvoient avoir, elle défendit au Clergé de s'y trouver, & il obéit. On promit à la Noblesse de ne rien innover, & elle se sépara: mais il resta à beaucoup de Seigneurs du ressentiment contre le Prince, qu'ils accusoient d'avoir signifié ses prétentions avec trop de fierté. Cependant, malgré ses fautes, qui aliénerent bien des esprits, si-tôt

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

qu'on fut assuré qu'il avoit rompu avec le Cardinal, l'estime qu'inspiroient ses belles qualités, fit qu'une foule de gens distingués par leurs emplois ou leur naissance, vint s'offrir à lui.

Les Frondeurs le recherchent inutilement. *Retz*, t. 2, p. 26.

Les Frondeurs ne furent pas les derniers. Depuis le retour du Roi à Paris, ils vivoient dans un état de perplexité fort alarmant, haïs de la Régente, qui leur attribuoit les préventions outrageuses du peuple contr'elle & son Ministre. Si Anne d'Autriche avoit connu sa force, elle auroit pu se débarrasser d'eux par l'exil ou la prison, pendant que la Majesté Royale, reparoissant avec tout son éclat, en imposoit également aux Corps & aux Particuliers. Le Coadjuteur & ses adhérens, convaincus de leur foiblesse, étoient dans des craintes perpétuelles, malgré la sécurité qu'ils affectoient, & cherchoient de tous côtés de la protec-

tion contre la vengeance de la Cour. Quand ils virent Condé en brouillerie ouverte avec le Miniſtre, ils crurent que jamais le reſſentiment du Prince ne finiroit que par l'éloignement du Prélat, &, ſans tergiverſer, Gondi alla lui propoſer d'unir leurs forces pour expulſer Mazarin. On devoit, après cela, compoſer le Miniſtere au gré de la faction; ôter les Sceaux à Seguier, pour les donner à Châteauneuf; faire rentrer Chavigni dans le Conſeil; y appeler auſſi Molé, non pour le récompenſer, mais pour l'enlever au Parlement, & mettre à ſa place Bellievre, dont la Fronde ſeroit plus ſûre. Après avoir bien écouté le Coadjuteur, Condé lui dit: *La Reine eſt ſi attachée à ſon Miniſtre, que tout cela ne peut réuſſir ſans une guerre civile.* Gondi s'attendoit que le Prince alloit s'y déterminer, lorſqu'il ajouta: *Il n'eſt ni de ma conſcience ni de mon*

Louis XIV. 1649. La Fronde.

LOUIS XIV 1649. LA FRONDE.

honneur de prendre ce parti. Je suis d'une naissance à laquelle la conduite du Balafré ne convient pas. Après ce peu de mots, il renvoya le tentateur confus, & donna les mains à un accommodement dont le Duc d'Orléans se rendit médiateur. Ce fut l'Abbé de La Riviere qui engagea Gaston à se mêler de cette affaire, dans l'espérance que cette réconciliation, si elle avoit lieu, lui rendroit le chapeau de Cardinal. Condé mit à haut prix la promesse de laisser Mazarin dans le Ministere. Il força la Reine de s'engager, par un accord qui fut signé le 15 Septembre, de ne disposer d'aucune Charge, d'aucun bénéfice, de ne point lever d'armées, ni nommer de Généraux sans son consentement. Ce traité contenoit encore d'autres clauses si impérieuses, que, pour ne pas rester dans la dépendance d'un Prince qui lui donnoit des entraves si étroites,

Mazarin aima mieux se jeter entre les bras des Frondeurs ses ennemis.

Louis XIV. 1649. LA FRONDE.

Au chagrin de n'avoir pas été écoutés par le Prince, se joignoit le dépit de s'être inutilement montrés capables d'un crime. Ils craignirent que Condé, en s'accommodant avec la Régente, ne se fût fait honneur auprès d'elle d'avoir résisté à leurs mauvais conseils, & ils se figuroient le Cardinal riant, en son particulier, de leurs projets, & s'occupant des moyens de les punir. Ils ne voyoient de ressource pour échapper à sa vengeance, que de se *reprendre*, selon l'expression de Gondi, de se *recoudre* avec le Parlement; seul expédient de *sanctifier* leurs attentats passés. Ils l'avoient déjà plusieurs fois tenté; mais ils trouvoient toujours en tête l'inflexible Molé, qui, au risque de se décréditer dans sa Compagnie, écartoit toutes les occasions ménagées pour la renga-

Affaire des Rentiers. *Joly*, t. 1, p. 63. *Talon*, t. 7, p. 87.

Louis XIV. 1649. A Fronde.

ger dans les affaires publiques. Il s'en présenta cependant une qu'il ne fut pas le maître d'éluder.

Le Surintendant d'Hemeri, privé du maniement des finances pour complaire au Public, venoit de rentrer dans sa Charge, à la grande satisfaction de ce même Public, qui, un an auparavant, avoit demandé sa destitution. Il fit précéder son retour par quelques largesses qui lui gagnerent la populace. Mais, moins jaloux de la faveur de la Bourgeoisie, ou pressé par les dettes de l'Etat, il appliqua à des dépenses qu'il crut plus nécessaires, le revenu des gabelles, que plusieurs Arrêts du Parlement avoient destiné au payement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Les Rentiers n'étant pas payés, se plaignirent; &, comme le Prévôt-des-Marchands & les Echevins, par égard pour la Cour, ne prenoient pas assez chaudement leurs

intérêts, ils élurent douze Syndics, au nombre desquels se trouva le fameux Joly, Conseiller au Châtelet. Le Premier Président s'opposa à l'élection, comme faite sans droit de la part des Electeurs, qui, ne formant pas un Corps reconnu dans l'Etat, ne pouvoient se donner des Chefs. Il prétendit aussi que cette affaire n'exigeoit pas l'assemblée des Chambres. On tint à ce sujet des conférences à son Hôtel; & pendant qu'il temporisoit, la Cour prenoit des mesures pour s'assurer des Syndics les plus ardens, & en faire un exemple; &, au contraire, les Frondeurs trouverent dans cet événement les moyens de procurer l'assemblée des Chambres, que la Cour redoutoit.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Ils y réussirent, en faisant soulever le Parlement & le Peuple par une imposture très-habilement ménagée. On fit d'abord circuler dans le Pu-

Feint assassinat de Joly. *Joly*, t. 1, p. 70. *Retz*, t. 2, p. 24.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

blic les mauvaises intentions de la Cour, vraies ou supposées, contre les Syndics ; on ajoutoit, dans les cercles, que ne pouvant se venger par la prison, l'Italien étoit bien capable d'un assassinat. Quand les esprits furent ainsi disposés, Joly, le plus hardi des Syndics, le plus véhément dans ses discours contre le Ministere, & par-là le plus cher à la foule des Rentiers, se proposa pour être la victime feinte du courroux du Cardinal. On ajusta le pourpoint & le manteau de Joly sur un morceau de bois dans une certaine attitude. Un bon tireur, nommé d'Estrainville, perça la manche d'un coup de pistolet, & Joly se fit, pendant la nuit, avec une pierre à fusil, une blessure au bras, correspondante au trou de la balle. Le lendemain, 11 Décembre, Joly sort dès le matin dans son carrosse. Estainville paroît dans le lieu convenu, rue des Ber-

nardins (*a*) : Joly, qui l'apperçoit, se baisse. Estainville tire, & la balle perce le carrosse dans l'endroit où auroit dû être appuyée la manche trouée. Joly s'écrie ; le Peuple s'assemble & le porte chez un Chirurgien voisin, qui prend l'égratignure de la nuit, pour une blessure véritable, & y met un appareil. Le bruit du coup retentit en un instant jusqu'au Palais, où se trouvoient beaucoup de Rentiers. On crie de toutes parts qu'un des Rentiers vient d'être assassiné. L'audience est

Louis XIV. 1649. La Fronde.

(*a*) C'étoit la rue du Président Charton, chez qui Joly alloit tous les jours. Il s'imagina, parce que le coup avoit été tiré devant sa porte, que c'étoit à lui qu'on en vouloit : il vint au Parlement comme un homme troublé, l'épée au côté, & demanda des Gardes. Comme il s'obstinoit, Viole Duranceau, Conseiller-Clerc, dit qu'il étoit d'avis qu'on donnât des Gardes au Président, *mais qu'il falloit un Chirurgien qui les fit.* Voyez Joly, t. 1, p. 72.

interrompue. Les Enquêtes se jettent dans la Grand-Chambre, pêle-mêle avec les Rentiers, & demandent qu'on informe. Le Premier-Président soutient l'assaut : il fait voir que cette affaire n'est pas de celles qui exigent l'assemblée des Chambres, & fait décider qu'on suivra, dans la procédure, la forme ordinaire. La comédie auroit peut-être fini à cet acte, sans un nouvel incident qui suspendit le dénouement, & pensa le rendre tragique.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Piége tendu à Condé. *Retz*, t. 2, p. 24.

Il faut que par un hasard des plus singuliers, le même jour que les Frondeurs vouloient faire émeute, la Cour eût le même dessein ; ou bien elle méditoit une supercherie à-peu-près du genre de celle des Frondeurs, & qui eut un succès pareil ; ou enfin, l'imposture du matin fit imaginer celle du soir. Le Marquis de la Boulaye, connu des Parisiens qu'il avoit servis pendant le

siége, n'eut pas plutôt apperçu que le coup de pistolet tiré contre Joly, avoit causé quelque émotion dans le Peuple, qu'il se jeta dans la Grand'Salle comme un *Démoniaque*, dit Gondi (*a*), criant qu'on n'a assassiné Joly que parce qu'on redoutoit sa fermeté à défendre les intérêts publics; qu'il faut prendre les armes, se mettre en défense, parce qu'on est menacé d'un massacre général, dont le meurtre du Duc de Beaufort & du Coadjuteur sera le signal. L'éloquence de la Boulaye & les cris de ses satellites ne firent pas grande impression, ni au Palais, ni dans les rues. Brousſel & Gondi, chez lesquels il alla faire parade de son attachement au parti, le réprimanderent fortement, & le renvoyerent. Le zele inconsidéré de cet

Louis XIV. 1649. La Fronde.

(*a*) *Suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un misérable Savetier.* Voy. *Mém. de Retz*, t. 2, p. 26.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

homme, qui n'étoit pas commandé, a fait écrire aux Frondeurs qu'il avoit été apoſté par la Cour, & que ce qu'il fit enſuite, il le fit de concert avec elle (*a*).

La Boulaye promena, une grande partie de la journée, ſa troupe dans Paris, avec des tambours, ſans la voir groſſir. Le ſoir, il poſa à l'entrée de la Place Dauphine, des Cavaliers, en forme de vedettes, qui paroiſſoient embuſqués pour faire quelque irruption ſur le Pont-Neuf: le Guet vint les reconnoître, & fut reçu à coups de piſtolets. Les Bourgeois de la Place, craignant quelque violence de ces inconnus, prennent les armes & tirent ſur eux. Quelque

(*a*) *Laigues m'a dit*, écrit le Coadjuteur, *que le Cardinal, en mourant, recommanda au Roi La Boulaye, comme un homme qui l'avoit toujours fidelement ſervi; & vous remarquerez que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profeſſion.* Voy. *Mém. de Retz*, t. 2, p. 26.

coup perdu atteint l'équipage du Prince de Condé, qui passoit à vuide sur le Pont-Neuf. C'étoit apparemment tout ce qu'on demandoit. Condé étoit au Palais-Royal, où il avoit couru à la premiere alarme du matin. Il étoit près de s'en retourner; mais des gens effrayés viennent, coup sur coup, lui dire qu'on en veut à sa vie. Il se moque de l'avis. On l'assure qu'il y a une conspiration formée contre lui; que depuis trois ou quatre jours, on ne parle d'autre chose. La Reine le prie de ne se pas exposer; le Cardinal se met presque à genoux devant lui, pour le retenir; tous les Courtisans le supplient, le conjurent de rester. Il traite leurs craintes de terreur panique, & veut aller lui-même juger de la vérité. Enfin, on obtient à grande peine qu'il renverra son équipage avec un laquais dedans. Le carrosse passe sur le Pont-Neuf.

Deux hommes à cheval approchent : l'un, qu'on croit être La Boulaye, tire un coup de pistolet, & blesse le laquais. Quelques Ecrivains disent qu'il n'en eut que la peur : mais, quoi qu'il en soit, il résulta toujours de cet attentat, que le Prince de Condé crut réellement qu'on avoit voulu l'assassiner. Après les instances qu'Anne d'Autriche & Mazarin venoient de faire pour le retenir, Condé ne pouvoit leur imputer cette noirceur. Ses soupçons tomberent donc naturellement sur les Frondeurs : il résolut d'en avoir raison ; & la Reine épousant le ressentiment du Prince, envoya au Parlement ordre d'informer. Cette affaire absorba celle de Joly.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement du Coadjuteur, quand il se vit enveloppé du même filet qu'il préparoit aux autres. Il avoit voulu charger la Cour de l'assassinat de Joly,

Procès criminel intenté au Coadjuteur. *Retz, t. 2, p. 29.*

& la Cour le chargeoit de celui de Condé : car bientôt on ne put plus douter que l'imputation ne vînt du Miniſtre. Ce fut lui qui fournit les témoins, qui concerta la procédure avec le Premier-Préſident, & ſurtout qui répandit ſi bien dans Paris l'opinion du crime du Coadjuteur & du Duc de Beaufort, qu'ils ſe virent les premiers jours regardés de mauvais œil par preſque tous ceux qu'ils rencontrerent. Ce changement d'affection du Public jeta l'alarme parmi les Frondeurs. Les femmes s'effrayerent. La Ducheſſe de Montbazon réſolut de s'enfuir à Péronne; elle vouloit entraîner avec elle le Duc de Beaufort ſon Amant, & le Coadjuteur, à qui elle propoſoit d'emmener avec lui Mademoiſelle de Chevreuſe, ſi la mere ne vouloit pas l'accompagner (*a*).

(*a*) Le Coadjuteur réfutant ce projet par de

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Cette fuite étoit suggérée par des Emissaires de la Cour, qui auroient voulu que les Frondeurs prissent l'épouvante, & pussent la débarrasser de leur présence : mais Gondi, sans être effrayé des suites d'un procès criminel intenté par une Partie si puissante devant un Juge prévenu,

---

bonnes raisons, Madame de Montbazon lui dit : *Avouez le vrai, ce n'est pas ce qui vous tient ; vous ne sauriez quitter vos Nymphes : amenons l'innocente avec nous ; je crois que vous ne vous souciez guere de l'autre.* Elle traitoit fort cavalierement le Duc de Beaufort, qu'elle ne nommoit ordinairement que l'innocent. *Elle disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'il étoit imp.... Ce qu'il y a de vrai ou presque vrai,* dit Gondi, *c'est qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt, & qu'il n'étoit amoureux que de son ame. En effet, il paroissoit au désespoir quand elle mangeoit de la viande le Vendredi ; ce qui lui arrivoit souvent.* Le Coadjuteur n'étoit ni si réservé ni si scrupuleux. Voyez la fin de cette conversation, *Mém. de Retz*, t. 2, p. 31.

commença par aller chez le Prince, par le supplier de ne lui pas faire l'injure de le croire coupable. Voyant que cette déférence n'avoit rien produit; que Condé, au contraire, non content de demander justice, mettoit dans ses sollicitations une ostentation insultante, & ne paroissoit au Palais qu'avec un cortége de mille personnes, tant Gentilshommes, qu'Officiers du Roi, le Coadjuteur résolut d'opposer bravade à bravade. Il fit venir des Provinces d'autres Gentilshommes & des Militaires, qui, réunis aux Frondeurs de Paris, lui formerent une escorte brillante: mais il ne se donna ces airs d'égalité, que quand le Public commença à revenir de ses préjugés; ce qui arriva si-tôt qu'on connut les témoins & leurs dépositions.

Louis XIV, 1649. La Fronde.

On ne pouvoit avoir plus mal choisi l'un & l'autre. Les témoins

Louis XIV. 1649. La Fronde.

étoient des hommes également ridicules & infâmes ; *Canto*, *Pichon*, *Sociande*, *la Comete*, *Macaſſar*, *Gorgibus*, *noms auſſi ſogrenus*, dit Gondi, *que ceux des Eſcobar & des Tambourin des petites lettres de Port-Royal.*

L'un d'entre eux avoit été condamné à la potence, l'autre à la roue, le troiſieme étoit décreté pour crime de faux ; les deux autres avoient la réputation de *filoux fieffés.* Ces hommes mépriſables étoient porteurs de *Brevets* ſignés par la Régente, & contre-ſignés par un Secrétaire d'Etat, qui les autoriſoient à aſſiſter aux aſſemblées des Rentiers, à y parler, agir, délibérer, ſans qu'ils puſſent jamais être repris pour tout ce qu'ils y auroient dit ou fait. C'étoit dans ces aſſemblés, diſoient-ils, qu'ils avoient entendu dire que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort devoient faire aſſaſſiner M. le Prince

& le Premier-Préſident ; ils ajoutoient que le Conſeiller Brouſſel étoit du complot

Louis XIV. 1649. La Fronde.

Lorſqu'on eut lu ces dépoſitions devant l'aſſemblée des Chambres ; lorſqu'on vit que ce prétendu complot, dont on faiſoit tant de bruit, juſqu'à le comparer à la Conjuration d'Amboiſe, ſe réduiſoit à de ſimples ouï-dire avancés par des gens dignes du gibet, contre un petit-fils d'Henri IV, un Archevêque & un Magiſtrat reſpectable, les idées changerent. On ſoupçonna bien un complot, mais formé contre les accuſés & non par eux. Gondi, dans un diſcours précis, expoſa ſes moyens avec une force qui fit impreſſion ; il peignit ſur-tout avec des couleurs ſi vives l'infamie des *Accuſateurs à brevet*, & la baſſeſſe du Miniſtre qui employoit un pareil eſpionnage, qu'il s'éleva dans toute la Chambre un murmure d'in-

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

dignation. Cependant, comme l'accusation subsistoit, le Premier-Président prononça que le Duc de Beaufort, le Coadjuteur & Broussel, étant Parties, ne pouvoient rester Juges, & qu'ils eussent à se retirer. *Et Monsieur le Prince*, s'écria le Coadjuteur. *Moi! Moi!* répondit Condé d'un ton vif & piqué. *Oui! Oui, Monsieur*, reprit fierement Gondi; *la Justice égale tout le monde.* Le Prince, dans ce moment, ne dut pas savoir bon gré à ceux qui, par leurs conseils, l'avoient engagé à descendre dans une arene où il étoit forcé de se battre contre des champions qu'il auroit dédaignés par-tout ailleurs. Le Coadjuteur ne remporta que l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, fait assaut avec un Prince du Sang. Comme accusés, lui, Beaufort & Broussel, furent obligés de se retirer pour laisser délibérer: mais

mais les applaudiſſemens d'un peuple nombreux qui rempliſſoit les ſalles, donnerent à leur retraite un air de triomphe.

LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE.

Le 29 Décembre, la ſcène changea. A leur tour, ils firent deſcendre le Premier Préſident de ſon ſiége, en demandant à le récuſer. Ils diſoient dans leur Requête qu'il s'étoit toujours montré leur Partie; que d'ailleurs ils étoient accuſés d'avoir voulu l'aſſaſſiner, & que, quoique la calomnie fût notoire, elle pouvoit laiſſer dans ſon eſprit des préventions qui devoient l'empêcher de reſter Juge. Molé répondit qu'il n'étoit choqué ni épouvanté de rien, & qu'il ne ſe ſentoit pas le moindre préjugé contre les accuſateurs ni contre les accuſés. Néanmoins, ſoit qu'il ſe fût gliſſé quelque apparence de partialité dans ſa conduite, ſoit que la Jeuneſſe ſe fît un malin plaiſir de mortifier ſon Chef,

qui la *gourmandoit* quelquefois, on voulut délibérer sur la Requête, & Molé fut obligé d'aller attendre au Greffe la décision. Elle lui fut favorable; on jugea qu'il n'y avoit pas matiere à récusation : mais le Premier Président ne tint pas contre cette espece d'affront; cet homme si ferme, en quittant sa place, laissa échapper des larmes.

Louis XIV. 1649. La Fronde.

1650. Fautes de Condé. *Retz*, t. 2, p. 57. *Nemours*, p. 60.

Pendant tout le cours de cette affaire, le Palais fut plein de gens armés. Il y avoit peu de Conseillers & de Présidens qui n'eussent des poignards sous leurs robes. Gondi en portoit un lui-même; & quelqu'un en ayant vu passer la poignée par la poche, s'écria : *Voilà le Bréviaire du Coadjuteur.* La plupart des Gentilshommes & des Officiers que les deux Partis appeloient à leurs secours, se connoissoient. Ils causoient ensemble familierement dans les salles : mais au moindre bruit qui se faisoit en-

tendre dans la Grand'Chambre, ils se démêloient brusquement les uns des autres, & se rangeoient chacun de leur côté, prêts à se charger; c'est-à-dire, les Militaires appelés par le Coadjuteur, de son côté, & tous ceux de la Cour, du côté du Prince: *&, ce qui est rare*, ajoute Gondi, *c'est que ceux qui nous eussent égorgés, eussent été ceux-là mêmes avec qui nous étions d'accord.* Cette énigme s'explique d'un mot: alors le Coadjuteur étoit raccommodé avec le Ministre.

Louis XIV. 1650. LA FRONDE.

Ce phénomene, encore ignoré de tout le monde, fut causé par les imprudences du Prince. Madame de Nemours dit à cette occasion, dans ses Mémoires: *Presque tous les grands Princes, même ceux qui deviennent les plus modérés & les plus judicieux dans la suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi persuadés qu'on les craint, que les belles femmes, ou*

Louis XIV. 1650. La Fronde.

celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime. Il n'est pas plus aisé de déperſuader ceux-là de la terreur que cauſe leur nom, que de détromper celles-ci de l'effet de leurs charmes. Cette confiance dans ſes forces, fit haſarder au Prince bien des démarches qu'il auroit dû meſurer davantage. Il ſe brouilla ouvertement avec les Frondeurs, ſans être entierement réconcilié avec Mazarin, dont il ne parloit jamais qu'en termes de mépris. Les lenteurs de ſon procès, qui exigeoit de lui l'aſſiduité aux audiences dans leſquelles il entendoit ſouvent des choſes peu agréables, lui cauſoient un dépit mortel; & il lui arriva ſouvent de faire entendre qu'il ſe vengeroit un jour du Miniſtre, qui l'avoit jeté dans cet embarras, en lui diſant que ce ne ſeroit que l'affaire de quelques jours. Les Frondeurs lui propoſerent de l'abréger, en ſe réconciliant avec eux, & il

dédaigna leurs offres. Dans le particulier, il reconnoissoit leur innocence ; mais il vouloit qu'ils fussent punis, pour avoir osé lutter contre lui, & il exigeoit que le Coadjuteur s'éloignât pour quelque temps : permis néanmoins de lui donner l'Ambassade de Rome ou d'Allemagne, pour cacher sa disgrace. Condé taxoit la Reine de ne pas l'aider comme elle auroit dû, dans la poursuite de son procès ; il harceloit le Ministre ; il fatiguoit le Duc d'Orléans, qu'il traînoit malgré lui à l'audience, & qui faisoit souvent le malade pour s'en dispenser : comme si tout le monde devoit plier sous ses loix, il voulut que le jeune Duc de Richelieu épousât Mademoiselle de Pons, dont il étoit amoureux, & il les fit marier malgré la Duchesse d'Aiguillon, tante du Duc. Le Prince espéroit par-là se rendre

Louis XIV. 1650. La Fronde.

maître du Havre-de-Grace, dont Richelieu étoit Gouverneur, & en gratifier le Duc de Longueville, son beau-frere; mais la Duchesse d'Aiguillon prit les devants, s'assura du Commandant & de la Garnison, & ferma les portes à son neveu. Condé fit deux fautes en cela: la premiere, d'indisposer une femme dont les conseils hardis pouvoient lui être funestes; la seconde, de redoubler le mécontentement des Frondeurs, en leur enlevant un riche héritier, qu'ils comptoient faire épouser à Mademoiselle de Chevreuse.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Aventure de Jarsay. *Motteville*, t. 3, p. 350. *Lenet*, t. 1, p. 27. *Némours*, p. 60.

Mais ce qui combla la mesure, fut une insulte faite à la Reine. Il y avoit à la Cour un Marquis de Jarsay, homme avantageux & frivole, qui s'avisa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ses conquêtes. Cette folie étoit héréditaire dans sa famille. Le Maréchal de La Vardin, son grand-pere,

s'étoit donné pour Amant public de Marie de Médicis, & en avoit été puni. Le petit-fils le fut aussi, mais assez foiblement, puisque la Régente, après s'être quelque temps amusée de ses galanteries, qu'elle croyoit sans conséquence, voyant que le Marquis en prenoit avantage, se contenta de lui défendre de paroître devant elle. Jarsay, qui étoit de la Cour de Condé, alla se plaindre à lui de sa disgrace. Le Prince, qui avoit enhardi le Marquis à parler & à écrire, se fit un point d'honneur de le faire rappeler. *Il vint trouver le Cardinal*, dit Madame de Nemours, *& lui dit qu'il vouloit que la Reine vît Jarsay dès le même jour. Le Cardinal eut beau lui représenter qu'après une pareille impudence, il n'y avoit personne qui y pût obliger la moindre femme du monde; il ne répondit autre chose, selon la coutume de ce temps-là, sinon : Il le*

Louis XIV. 1650. La Fronde.

faut pourtant bien, parce que je le veux. La Reine se trouva donc forcée à le voir.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Réconciliation du Coadjuteur avec la Cour. *Retz, t. 2, p. 51. Joly, t. 1, p. 82. Nemours, p. 61.*

Ce dernier acte de tyrannie détermina la Régente & son Ministre à tout sacrifier, pour n'y être plus davantage exposés. Mazarin fit quelques avances à la Duchesse de Chevreuse. Anne d'Autriche écrivit un billet flatteur au Coadjuteur: il vola auprès d'elle; & en trois ou quatre conférences nocturnes, tout ce qui pouvoit assûrer la vengeance de la Régente & des Frondeurs, fut réglé & arrêté. Quelque secret qu'on apportât à ces entrevues, le Prince en eut vent, & en parla au Cardinal, mais comme d'une chose plus plaisante que sérieuse. Mazarin le prit sur le même ton. *Sans doute*, dit-il à Condé, *ce seroit une chose fort plaisante, de voir le Coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge, & l'épée au côté. Je promets à Votre*

Alteſſe de la réjouir de cette vue, s'il prend envie à ce Prélat de me viſiter dans cet équipage. Le Cardinal donna tout cela au Prince d'un air ſi libre & ſi dégagé, que Condé y fut trompé.

Louis XIV. 1650. LA FRONDE.

L'Italien employa, auprès du Prince, une autre eſpece d'ironie que l'événement rendit bien piquante. Il lui dit qu'un nommé Deſcoutures, témoin déciſif dans ſon affaire contre les Frondeurs, venoit d'être arrêté hors Paris; mais qu'il y avoit à craindre, lorſqu'on l'amèneroit, qu'il ne fût enlevé; qu'il falloit donc envoyer des troupes à ſa rencontre. Condé y conſentit, & ſigna lui-même l'ordre aux Gendarmes & aux Chevaux-Légers, de conduire au château de Vincennes le priſonnier qu'on leur remettroit. Il ne manquoit plus que le conſentement du Duc d'Orléans. Quoique Gaſton répugnât à la violence, la Reine l'obtint à force de

Les Princes de Condé, de Conti, & le Duc de Longueville, arrêtés. *Lenet*, t. 1, p. 80. *Nemours*, p. 62. *Retz*, t. 2, p. 58. *Joly*, t. 1, p. 88. *Buſſi*, t. 1, p. 239. *La Rochefouc.* p. 122. *Talon*, t. 7, p. 88. *Artagnan*, t. 2, p. 2. *Moteville*, t. 3, p. 355.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

prieres, & en réveillant sa jalousie contre le vainqueur de Rocroy. Elle gagna même sur lui qu'il en feroit mystere à l'Abbé de La Riviere, son Favori, dont les liaisons avec la Maison de Condé, faisoient craindre une indiscrétion. Quand toutes les mesures furent prises, on attira au Louvre, sous prétexte d'un Conseil, les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de Longueville, & ils furent arrêtés le 18 Janvier. Ce coup imprévu terrassa Conti & Longueville; Condé ne marqua que de la surprise; & quand il se vit livré aux Gendarmes & aux Chevaux-Légers, auxquels il avoit donné lui-même l'ordre pour être conduit à Vincennes, il leur cria: *Amis, ce n'est point ici la bataille de Lens.*

Consternation de leurs partisans. *Retz*, t. 2, v. 62.

Il seroit difficile de peindre l'étonnement de la Cour & de la Ville. Comme la résolution prise contre la liberté des Princes, quoique con-

fiée à une douzaine de personnes, n'avoit pas transpiré, chacun les croyoit toujours en faveur, & continuoit auprès d'eux ses assiduités; de sorte que tous furent surpris dans les démonstrations d'attachement aux disgraciés; surprise très-désagréable pour des Courtisans. Plusieurs craignirent de partager leur malheur; mais ils dûrent être rassurés par la conduite & les discours de la Régente. Elle marqua une vraie douleur d'avoir été forcée d'en venir à cette extrémité contre un Prince qu'elle estimoit, & de causer ce chagrin à la Douairiere de Condé, Princesse qui avoit toujours été son amie, & sa consolation dans ses peines : mais les Frondeurs ne contînrent pas leur joie; ceux qui auparavant ne paroissoient presque pas à la Cour, se répandirent autour de la Reine, qu'ils environnoient d'un air de triomphe. L'accusation crimi-

Louis XIV. 1650. La Fronde.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

nelle intentée contre Beaufort & le Coadjuteur, tomba d'elle-même : à peine se permit-on de faire précéder l'Arrêt en leur faveur par les formalités d'usage. On n'apporta pas plus de difficulté à l'enregistrement de la Déclaration envoyée au Parlement contre les prisonniers. Le peuple de Paris fit des feux-de-joie. Les deux Princesses de Condé eurent ordre de se retirer à Chantilly. La Duchesse de Longueville, qu'on vouloit arrêter, se sauva en Normandie : Turenne, la Rochefoucault, Bouteville, beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes attachés aux Princes, allerent se cacher dans les Provinces où ils espéroient trouver de la protection. Enfin, l'Abbé de La Riviere, jugeant bien qu'après les marques de défiance que lui avoit données Gaston, il ne devoit plus compter sur ses bonnes graces, quitta la Cour, & perdit l'espérance du chapeau rouge, qui

lui avoit fait imaginer tant d'intrigues (*a*).

Louis XIV. 1650. LA FRONDE.

(*a*) Le Coadjuteur dit que Mazarin lui fit *un détail des infidélités de La Riviere, qui faisoit horreur. Cet homme croit*, dit-il, *que je suis la plus grosse bête du monde, & qu'il sera demain Cardinal : j'ai eu le plaisir de lui faire aujourd'hui essayer des étoffes rouges qu'on m'a apportées d'Italie ; je les ai approchées de son visage, pour voir ce qui y revenoit le mieux, ou de la couleur du feu, ou de l'incarnat.* Gondi ajoute qu'il a su depuis à Rome, que l'Italien n'étoit pas en reste de perfidie, & que leurrant La Riviere de l'espérance d'être admis dans le sacré College, c'étoit lui qui lui en fermoit l'entrée. La Riviere mourut Evêque de Langres. Il laissa cent écus pour celui qui feroit son épitaphe, & il fut récompensé de sa vanité par ces deux Epigrammes :

Monsieur de Langre est mort testateur olographe ;
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,
Les cent ecus par lui promis à cet effet ?
Parbleu, l'argent est bon dans le siecle où nous sommes ;
Comptez toujours : Ci gît le plus méchant des hommes.
Payez : le voilà fait.

Ci-gît un très grand personnage
Qui fut d'un illustre lignage,

Louis XIV. 1650. La Fronde.

A juger de l'avenir par les premiers événemens qui suivirent la prison des Princes, on auroit cru qu'elle seroit de longue durée. La Duchesse de Longueville ne trouva point d'aide dans la Normandie, qu'elle comptoit faire révolter. La Régente ne fit qu'y montrer le Roi à la tête de quelques troupes; & tous ceux qui auroient eu envie de remuer, se cacherent. La Duchesse s'enfuit en Flandres, d'où, après plusieurs courses, elle se rendit à Stenai, où Turenne s'étoit réfugié. Les partisans des Princes n'eurent pas plus de succès en Bourgogne : la présence du Roi, qui s'y rendit en quittant la Normandie, calma tout d'un coup le peu d'émotion qu'une premiere chaleur en faveur de Condé, Gou-

Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage;
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

Voy. *Mém. de Retz*, tom. 2, pag. 56.

verneur de cette Province, avoit excité. Le feu de la rebellion se concentra en Guienne. Il s'y nourrit par la mal-adresse du Ministre, qui, d'un souffle, auroit pu l'éteindre au commencement. *Mais*, dit Gondi, *le bonheur monta un peu trop à la tête du Cardinal.*

Louis XIV. 1650. La Fronde.

Le Prince de Condé, soit haine contre le Duc d'Epernon, soit persuasion que les plaintes des Gascons étoient fondées, avoit toujours soutenu ces Peuples contre leur Gouverneur; & le jour même qu'il fut arrêté, il devoit plaider leur cause au Conseil. Cette circonstance inspira aux Bourdelois beaucoup de compassion pour le Prince leur bienfaiteur, quand ils apprirent sa prison; de sorte que ceux de ses partisans qui se réfugierent dans cette Province, y trouveront beaucoup de gens disposés à les seconder. Le Gouverneur avoit aussi des gens disposés à le défendre contre les assauts du

Ils reprennent courage. *Retz*, t. 2, p. 69. *La Rochefouc.* p. 127. *Joly*, p. 90. *Lenet*, t. 1, p. 172. *Nemours*, p. 70.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

Parlement. La Nobleſſe & les troupes étoient pour lui ; la Bourgeoiſie & le Peuple pour le Parlement : mais il y avoit diviſion dans ces Corps mêmes, & ſchiſme dans les familles. La diverſité des intérêts & des caracteres *faiſoit*, dit le Coadjuteur, *un galimatias inexpliquable dans les affaires de la Guienne, & je ne penſe pas que, pour les débrouiller, le bon ſens des Jeannin & des Villeroy, infuſé dans la cervelle du Cardinal de Richelieu, eût même été aſſez bon.* Mais cette confuſion, très-fâcheuſe pour qui aime la paix, eſt excellente pour des Chefs de parti qui cherchent à brouiller.

Au moment de la priſon des Princes, le Duc de la Rochefoucault, échappé aux recherches de la Cour, ſe déclara ouvertement pour eux. Il prit les armes, & commença la petite guerre du côté de l'Anjou. Il n'y fut pas heureux, parce qu'il étoit trop foible. Après une défaite, il ſe

sauva à Turenne, auprès du Duc de Bouillon, qui s'y étoit mis à l'abri des ordres donnés pour l'arrêter. Ces deux hommes, habiles en expédiens, formerent le projet de lier la cause des Bourdelois à celle des Princes, & de conclure avec les Espagnols une alliance qui donneroit de la consistance au parti. Ils se flatterent de faire de la Ville de Bordeaux comme une espece de Place d'armes, d'où ils étendroient le feu de la guerre dans le Midi de la France, pendant que le Maréchal de Turenne, qui avoit rassemblé à Stenai un petit corps de troupes, inquiéteroit les frontieres du Nord, & feroit une diversion avantageuse: mais ils sentirent bien qu'eux seuls ne seroient pas capables de soutenir dans les esprits l'enthousiasme qui est nécessaire dans les guerres civiles. Il faut du spectacle au Peuple la Rochefoucault & Bouillon le servirent selon son goût, en faisant marcher

Louis XIV. 1650. La Fronde.

devant eux la jeune Princesse de Condé, épouse du prisonnier, & le Duc de Bourbon leur fils, encore enfant.

Conduite de la jeune Princesse de Condé. *Lenet*, t. 1, p. 128, 172 & 335.

Claire-Clémence de Maillé de Brezé n'avoit pas joui jusques-là d'une grande considération dans la famille de son mari, parce qu'elle étoit fille d'un simple Gentilhomme, & que son mariage ne s'étoit fait que pour ne pas désobliger le Cardinal de Richelieu, dont elle étoit niece. Quand le Prince fut arrêté, la Cour, qui ne la regardoit pas comme fort dangereuse, s'étoit contentée de la reléguer à Chantilly, avec son fils. Cependant on les y gardoit à vue. La vie qu'on mena quelque temps dans ce beau lieu, étoit bien capable de rassurer le Ministre. Lenet, Conseiller au Parlement de Dijon, un de ces hommes qui s'attachent aux Grands, qui s'intriguent, qui sont de tout, affaires & plaisirs, raconte dans ses Mémoires, qu'il

y avoit, dans cette Cour, peu d'hommes réſidens, mais qu'il y arrivoit tous les jours beaucoup de jeunes Officiers, dont les uns venoient prendre les ordres pour la guerre où ils alloient s'engager; les autres, ſous ce pretexte, venoient faire leurs adieux aux Belles qui accompagnoient la Princeſſe. Ces viſites donnoient lieu à des promenades & à des rendez-vous, ſous des berceaux fleuris. Les adieux étoient tendres, les lettres fréquentes; les confidences enfantoient de petites jalouſies, d'où naiſſoient des Elégies, des Madrigaux, des Chanſons, &, excepté quelques regrets donnés de temps en temps aux priſonniers, les intérêts du Parti étoient ceux dont cette troupe folâtre s'occupoit le moins.

Ces agréables paſſe-temps furent interrompus par les exprès du Duc de Bouillon, qui demandoit auprès de la Princeſſe & ſon fils. On trompa

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

l'espion de la Cour, en supposant qu'elle étoit malade, & en lui substituant dans une chambre obscure, une de ses filles, qui lui ressembloit beaucoup, avec le fils du Jardinier, du même âge que le jeune Duc; de sorte que, quand la Régente fut instruite de cette supercherie, Clémence avoit déjà gagné Montrond, forteresse assez importante en Bourgogne. La Princesse se vit bientôt menacée d'y être investie; elle en sortit, y laissant une garnison capable de résistance, qu'elle paya de caresses: *Caresses des Grands*, dit Lenet, *monnoie qui passe par-tout. Les sots s'en payent, & les honnêtes gens les souhaitent.*

Elle se rend à Bordeaux. *La Rochefouc. p. 129. Motteville, t. 3, p. 525.*

Clémence possédoit supérieurement l'art de donner cours à cette monnoie. Agréable sans être belle, d'un caractere doux, accessible, prévenante, elle parloit avec grace & facilité, & se montroit avantageuseme it dans des occasions qui de-

mandoient de la présence d'esprit & de la vigueur. De Montrond, elle passa à Turenne, & de Turenne les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault la menerent, avec une forte escorte, à Bordeaux. Ils croyoient y être reçus sans difficulté, parce qu'ils avoient pour eux le Peuple : mais les bons Bourgeois, & sur-tout le Parlement, répugnoient à admettre dans leur Ville un Parti armé, capable de les maîtriser & de les mener plus loin qu'ils ne voudroient. Craignant donc que leur jonction avec les partisans des Princes ne les plongeât dans une longue guerre, ils consentirent de recevoir dans leur Ville la Princesse & son fils; mais ils refuserent d'ouvrir leurs portes à un gros corps de Noblesse & de troupes réglées, dont elle étoit accompagnée, ainsi qu'aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, tant qu'ils seroient à la tête de cette espece d'armée. Les deux Ducs resterent dans les Faux-

bourgs : mais tous les jours ils entroient dans la Ville, sous prétexte d'aller faire leur cour à la Princesse ; ils voyoient les Conseillers & les bons Bourgeois qu'ils croyoient les plus aisés à séduire ; ils caressoient le Peuple, dont ils gagnerent le plus grand nombre par quelque argent distribué à propos, & se conduisirent si habilement, qu'ils firent recevoir leurs troupes dans la Ville.

Louis XIV. 1650. LA FRONDE.

Violence qui s'y commet. *Lenet*, t. 1, p. 192.

Il fut ensuite question de faire paroître le Parlement d'accord avec le parti. Comme les Ducs surent que la Compagnie ne se prêteroit pas volontairement à cette apparence, ils résolurent de la forcer, & de lui arracher des Arrêts qui liassent publiquement le Parlement à leur cause. Lenet proposa l'expédient de faire à Bordeaux ce qu'on avoit fait à Paris, d'ameuter la populace : mais comme les Gascons sont plus vifs que les Parisiens, peu s'en fallut que, dès la premiere fois, ils ne passassent

les bornes auxquelles ceux-ci s'étoient arrêtés. Ils entourerent le Parlement, qui délibéroit sur le parti qu'il prendroit, de se joindre aux Princes, ou de les abandonner; ils se mirent à crier, à menacer: quelques Conseillers eurent peur, & voulurent se sauver; ces forcenés les repousserent dans la Chambre, & en blesserent plusieurs. Le Parlement fit avertir la Princesse du danger où il se trouvoit, & en même-temps appela à son secours les Bourgeois, qui prirent les armes & vinrent au Palais tambour battant. Lenet, qui n'avoit pas cru que les choses dussent être portées à cet excès, engage la Princesse d'aller appaiser le tumulte. Elle prend deux femmes avec elle; elle paroît sur le perron du Palais, au moment que les deux troupes, celle des Mutins & celle de la Bourgeoisie, étoient prêtes à se charger. Déjà quelques coups avoient été tirés;

Louis XIV. 1650. La Fronde.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

Clémence fait ſigne de la main, & s'écrie : *Qui m'aime me ſuive !* En même-temps, elle tourne vers ſon logis ; toute la populace la ſuit, en criant : *Vive la Princeſſe !* & le Parlement eſt délivré. Condé, apprenant cet événement dans ſa priſon, ne put s'empêcher de rire du contraſte de ſa ſituation avec celle de ſon épouſe. *Qui auroit cru*, dit-il, *que j'arroſerois des fleurs, pendant que ma femme fait la guerre* (*a*).

(*a*) Mademoiſelle de Scudery, trouvant dans la priſon du Prince, le lendemain de ſa ſortie, les fleurs qu'il s'amuſoit à cultiver, écrivit ces quatre vers ſur la muraille :

En voyant ces œillets qu'un illuſtre Guerrier
Arroſa d'une main qui gagne les batailles,
Souviens toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas de voir Mars Jardinier.

Voy. *Mém. de Moteville*, tom. 3, pag. 539.
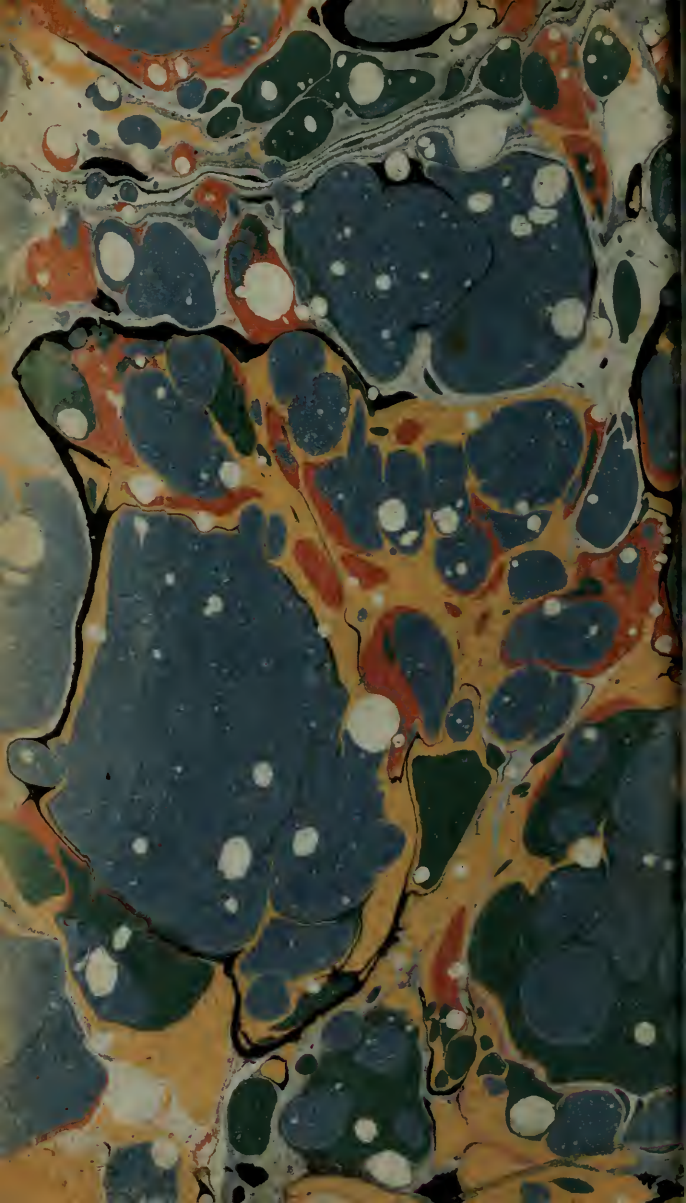
Fin du Tome troiſieme.